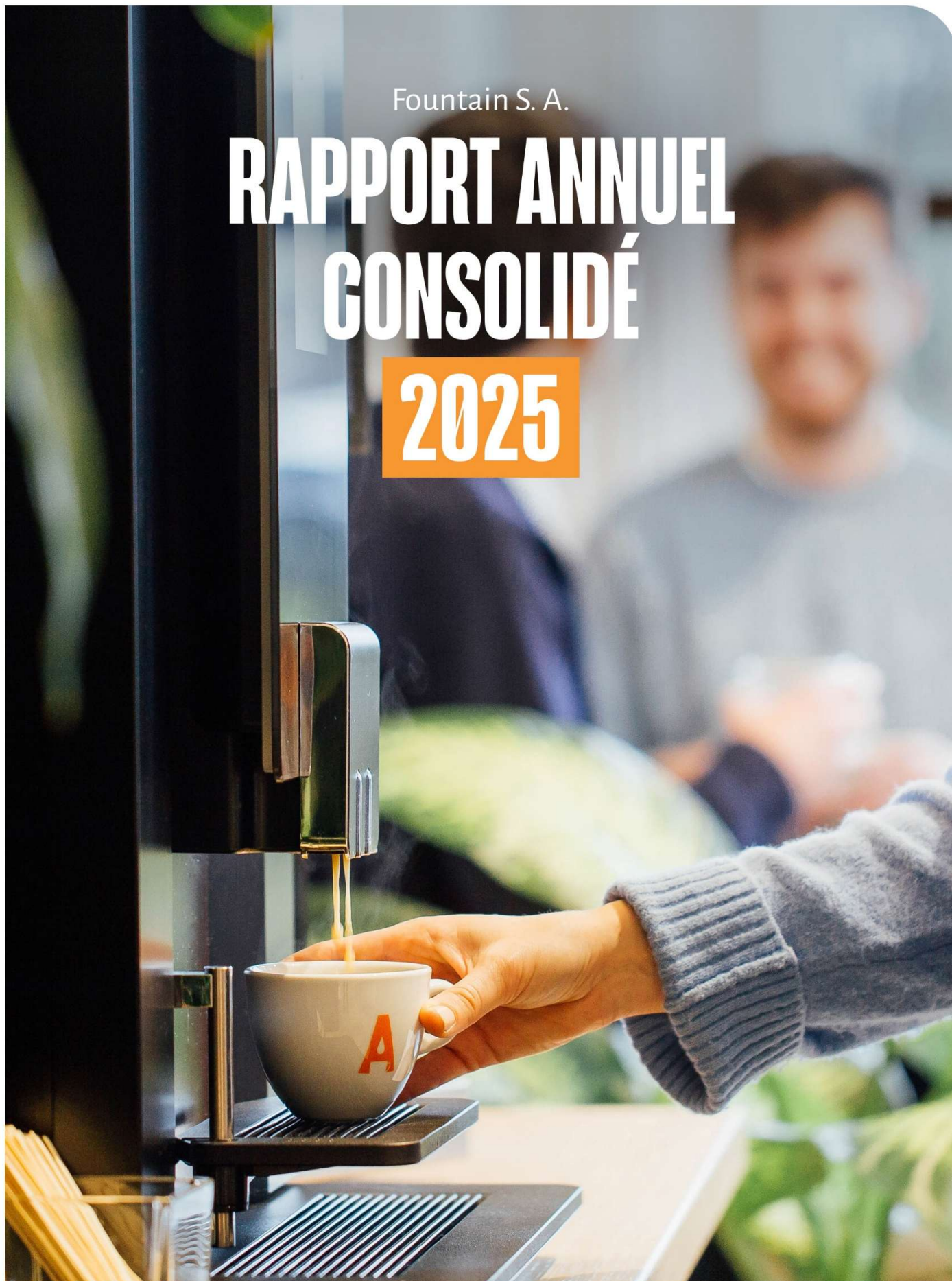


Fountain S. A.

RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ

2025



FOUNTAIN

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	6
1.1	Mot du Président.....	6
1.2	Chiffres clés.....	7
1.3	Notre vision, notre mission.....	8
1.4	Nos valeurs.....	8
1.5	Evolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice.....	9
2	L'ACTIVITE DE FOUNTAIN.....	9
2.1	Description générale de Fountain.....	9
2.2	Produits et activités	9
2.2.1	Produits.....	9
2.2.2	Services	11
2.3	Contribution aux Objectifs de Développement Durable	12
3	RAPPORT DE DURABILITE SELON LE STANDARD VSME.....	13
3.1	Informations générales.....	13
3.1.1	Base de préparation et autres informations générales (Indicateur VSME B1).....	13
3.1.2	Pratiques, politiques et initiatives futures en vue de la transition vers une économie plus durable au cours de l'exercice 2025 (Indicateurs VSME B2-C2)	14
3.1.3	Stratégie : modèle économique et durabilité : initiatives associées au cours de l'exercice 2025 (Indicateur VSME C1)	14
3.2	Informations environnementales	17
3.2.1	Energie et émissions de gaz à effet de serre (Indicateurs VSME B3-C3)	17
3.2.2	Biodiversité (Indicateur VSME B5)	23
3.2.3	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets (Indicateur VSME B7)	25
3.2.4	Risques climatiques (Indicateur VSME C4)	25
3.3	Informations sociales.....	26
3.3.1	Personnel – Caractéristiques générales (Indicateurs VSME B8-C5).....	26
3.3.2	Personnel – Santé et sécurité (Indicateur VSME B9)	27
3.3.3	Personnel –Rémunération, négociation collective et formation (Indicateur VSME B10) ..	27
3.3.4	Satisfaction du personnel	27
3.3.5	Politiques et procédures en matière de droits de l'Homme (Indicateur VSME C6) et Incidents graves en matière de droits de l'Homme (Indicateur VSME C7)	28
3.4	Informations de gouvernance.....	28
3.4.1	Condamnation et amendes pour corruption et pots de vin (Indicateur VSME B11).....	28
3.4.2	Chiffre d'affaires de certains secteurs et exclusion des indices de référence (Indicateur VSME C8).....	28
3.4.3	Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance (Indicateur VSME C9).....	28
4	RAPPORT DE GESTION	29
4.1	Rapport financier	29
4.1.1	Données financières consolidées et commentaires sur les comptes IFRS	29
4.1.2	Données financières statutaires et commentaires sur les comptes statutaires.....	33
4.1.3	Recherche et développement.....	37
4.1.4	Affectation du résultat.....	37
4.1.5	Rachat d'actions propres	37
4.1.6	Succursales.....	39
4.1.7	Evènements importants survenus au cours de l'exercice	39

4.1.8	Évènements importants survenus après la clôture de l'exercice	39
4.1.9	Perspectives	39
4.1.10	Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la société	39
4.2	Gouvernance.....	40
4.2.1	Charte de gouvernance d'entreprise	40
4.2.2	Conseil d'Administration.....	40
4.2.3	Comité de Nominations et de Rémunérations	43
4.2.4	Comité d'Audit	43
4.2.5	Comité de Gestion	44
4.2.6	Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	45
4.2.7	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	46
4.2.8	Opérations avec les parties liées	46
4.2.9	Conflits d'intérêts.....	47
4.2.10	Mandats - Propositions de nominations.....	47
4.3	Rapport de rémunérations	49
4.3.1	Politique de rémunération.....	49
4.3.2	Présence aux réunions des conseils et comités.....	51
4.3.3	Rémunérations des administrateurs non exécutifs	51
4.3.4	Rémunérations du Comité de Gestion.....	52
4.3.5	Respect de la politique de rémunérations.....	53
4.3.6	Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs	53
4.3.7	Evolution annuelle de la rémunération	53
4.4	Risques	53
4.4.1	Evaluation des risques	53
4.4.2	Description des principaux risques	54
5	RAPPORTS DU COMMISSAIRE	59
5.1	Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	59
5.2	Rapport du commissaire sur les comptes statutaires.....	66
6	COMPTES CONSOLIDES ET NOTES AUX COMPTES	72
6.1	Etat de la situation financière consolidée	73
6.2	Etat du résultat global consolidé	74
6.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé	75
6.4	Tableau de la variation des capitaux propres consolidés	76
	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025.....	77
	NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	77
1.1.	Déclaration de conformité	77
1.2.	Référentiel IFRS	77
1.3.	Règles d'évaluation	79
	NOTE 2. INFORMATION SECTORIELLE	89
	NOTE 3. ETATS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91
3.1	Evolution des immobilisations corporelles au cours de l'exercice précédent	91
3.2	Evolution des immobilisations corporelles au cours de l'exercice	92
	NOTE 4. ETATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	93
4.1	Evolution des immobilisations incorporelles	93
4.1.1	Au cours de l'exercice précédent	93
4.1.2	Au cours de l'exercice.....	93
4.2	Regroupements d'entreprises (IFRS3).....	93

4.2.1	Ajustement du prix d'acquisition à sa juste valeur au 31 décembre 2025	93
NOTE 5.	TEST D'IMPAIRMENT	94
5.1	Valeurs à tester	94
5.2	Résultats des tests effectués au 31 décembre 2025	97
NOTE 6.	INSTRUMENTS FINANCIERS	98
6.1	Autres immobilisations financières	98
6.2	Clients nets, courants	98
6.3	Dépréciation de créances commerciales.....	99
6.4	Passifs et créditeurs.....	99
6.4.1	Détail de la dette	99
6.4.2	Dette financière nette	100
6.4.3	Crédits bancaires à moyen terme.....	100
6.4.4	Factoring	101
6.4.5	Autres emprunts	101
6.4.6	Fournisseurs et autres créditeurs.....	101
6.4.7	Comptabilisation des instruments financiers	101
6.4.8	Contrats de location	102
NOTE 7.	STOCKS	102
NOTE 8.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	103
NOTE 9.	PROVISIONS.....	103
NOTE 10.	OBLIGATIONS NON COURANTES RESULTANT D'AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI.....	104
NOTE 11.	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS .	106
NOTE 12.	FRAIS DE PERSONNEL	108
NOTE 13.	EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	109
NOTE 14.	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	109
NOTE 15.	ELEMENTS D'AJUSTEMENT DU RESULTAT.....	110
NOTE 16.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	111
16.1	Charge d'impôt reprise au compte de résultat	111
16.2	Impôts différés actifs et passifs par nature	112
16.3	Sensibilité de la reconnaissance des impôts différés actifs	113
NOTE 17.	DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	114
NOTE 18.	RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES.....	118
NOTE 19.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	118
19.1	Rémunération des administrateurs non-exécutifs	118
19.2	Rémunérations du comité de gestion	118
19.3	Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs	119
19.4	Transactions avec parties liées effectuées dans des conditions autres que celles de marché..	119
NOTE 20.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2025.....	119
NOTE 21.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	119
NOTE 22.	GESTION DES RISQUES	120
22.1	Evaluation des risques.....	120
22.2	Description des principaux risques.....	121
NOTE 23.	RESULTAT PAR ACTION.....	125
NOTE 24.	ACTIONNARIAT.....	126
NOTE 25.	PERSPECTIVES 2026.....	126
NOTE 26.	TAUX DE CHANGE.....	126
7	AGENDA DE L'ACTIONNAIRE	126
8	COMPTES STATUTAIRES.....	127

8.1	Comptes statutaires synthétiques selon les normes comptables belges	127
8.1.1	Compte de résultat statutaire	127
8.1.2	Bilan Statutaire après répartition	128
8.2	Règles d'évaluation	128

1 INTRODUCTION

1.1 Mot du Président

L'année écoulée a été marquée par des défis majeurs pour notre secteur, avec une volatilité des cours du café sans précédent qui a mis à rude épreuve l'ensemble de la filière. Pourtant, malgré ce contexte particulièrement chahuté, le groupe Fountain a su faire preuve d'une résilience et d'une agilité remarquables, permettant de maintenir une performance solide, d'alléger notre dette et de renforcer notre position sur le marché.

Je tiens à adresser mes plus vives félicitations à toutes les équipes pour leur engagement sans faille, leur créativité et leur esprit d'initiative. Vous avez su préserver la qualité de nos services, fidéliser nos clients et consolider nos partenariats, tout en maîtrisant les coûts et en optimisant nos processus.

Notre chiffre d'affaires consolidé a progressé de 1,1% pour atteindre 30,3 millions d'euros et notre cash-flow d'exploitation ajusté est resté quasi stable à 3,4 millions d'euros (-1%).

Nous abordons l'année 2026 avec détermination et je suis convaincu que le déploiement du plan stratégique en 2025-28 continuera à améliorer la compétitivité et à soutenir la croissance du groupe.

Merci à tous pour votre contribution.

Frédéric Tiberghien
pour Dare-Consulting s.r.l.,
Présidente



1.2 Chiffres clés

FOUNTAIN

2025
en un coup d'oeil

JAVRY
🍷

17 670
Clients actifs



Chiffre d'affaires
€ 30,3M
VS 30M en 2024



Cash Flow
€ 3,4M
d'exploitation
ajusté

Fountain est actif en
France, en Belgique et au
Danemark et exporte vers
7 pays.

22 000
Machines installées

Effectif
179

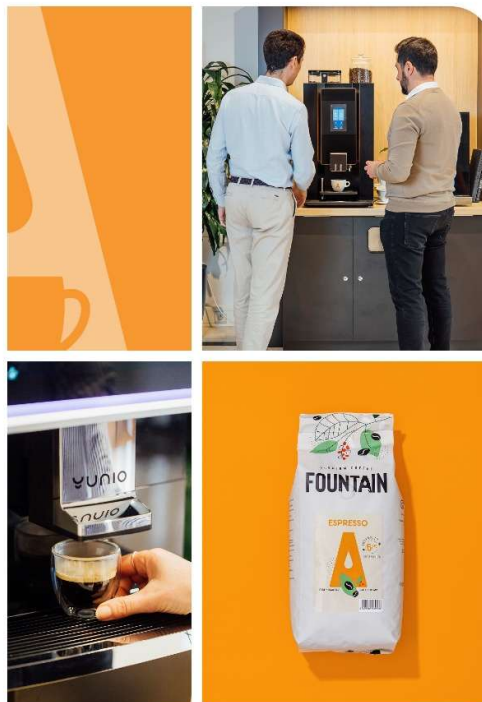


1.3 Notre vision, notre mission

Chez Fountain, la pause-café est bien plus qu'un simple moment de consommation. Lorsqu'elle est pensée avec soin, dans un espace agréable, bien aménagé et accueillant, elle devient un véritable temps de connexion, de détente et d'échanges entre collègues. Elle contribue à créer du lien, à renforcer la cohésion et à améliorer le climat de travail au quotidien.

Au quotidien, nous essayons d'accompagner nos clients, nos prospects afin de trouver LA solution adaptée à leur configuration et à leurs besoins. Cette solution est à la fois pratique et esthétique

Fountain continue à faire évoluer cette approche en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes et une écoute attentive des besoins de terrain. L'ambition est claire : faire de la pause un moment valorisé, apprécié et fédérateur au sein de chaque organisation.



1.4 Nos valeurs

Expérience

Nous mettons à profit plus de 50 ans de savoir-faire, d'exigences et d'expertise terrain pour répondre aux défis de nos clients.

Agilité

Chaque défi trouve une réponse simple et efficace. Nous ajustons nos actions avec rapidité et précision pour chaque client, quel que soit le besoin.

Partage

Nous privilégions les moments de convivialité où le plaisir de collaborer prime. Tout ce que nos clients retrouvent dans leur espace de pause-café.

Proximité

Nous construisons des relations sincères, fondées sur l'écoute et la confiance. Être au plus près de nos clients, c'est mieux les comprendre pour mieux les accompagner.

1.5 Evolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Les entreprises sont de plus en plus sensibles à l'environnement de travail qu'elles peuvent proposer à leurs collaborateurs. Cette tendance forte s'est traduite par une augmentation de la demande pour nos solutions, en particulier pour nos machines semi-automatiques dites « table top » (machine à placer sur un meuble) proposant une carte de boissons chaudes à base de cafés en grain (ristretto, espresso, americano, cappuccino, mocaccino...) et de boissons solubles (le chocolat chaud par exemple). La part du « table top » au sein de nos activités est ainsi devenue majoritaire et continue de croître fortement.

En complément des machines, nous proposons de plus en plus à nos clients des meubles adaptés, pratiques, esthétiques et personnalisables. Ces meubles permettent d'accueillir en plus des machines à café, des fontaines à eau raccordables au réseau avec leur système de filtration totalement intégré.

Notre filiale Javry, spécialisée dans les solutions café éthiques et éco-responsables, a connu une belle performance avec un chiffre d'affaires de 3,1 millions d'euros, et a continué à se développer, élargissant son offre de machines à café en grains et de services d'entretien à plus de 3 582 clients en Belgique, France et Luxembourg. Cette évolution marque une consolidation de sa présence sur le marché européen, tout en renforçant l'engagement du groupe pour des solutions durables.

2 L'ACTIVITE DE FOUNTAIN

2.1 Description générale de Fountain

Au fil des années, l'entreprise a connu une véritable métamorphose. Là où tout au long de son histoire, la « cartouche Fountain » avait joué un rôle central, l'entreprise a fait évoluer son offre vers les clients professionnels avec une gamme plus large dans le segment des machines « table top ». L'offre s'articule maintenant autour de trois piliers parfaitement maîtrisés : une gamme de machines à café, un large assortiment de cafés et autres boissons chaudes et, enfin, un excellent service après-vente.

Le groupe est présent dans 3 pays : Belgique, France et Danemark et exporte également vers 7 pays. Il compte 179 collaborateurs qui servent quotidiennement plus de 17.000 clients facturés. En complément, un réseau de distributeurs indépendants permet d'assurer une couverture dans d'autres pays européens.

2.2 Produits et activités

2.2.1 Produits

Fountain propose une offre complète de solutions en boissons chaudes, pensée pour s'adapter aux habitudes de consommation, à l'environnement de travail et aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

Machines à café professionnelles

Notre gamme de machines a été soigneusement sélectionnée pour sa fiabilité, sa facilité d'utilisation, son design et la qualité constante des boissons délivrées.

En fonction des préférences de consommation, Fountain propose des machines compatibles avec différents formats : café en grains, café lyophilisé, capsules, ou cartouches. Certaines machines sont dédiées à une boisson spécifique, d'autres permettent la préparation de plusieurs types de boissons chaudes.



Fontaines à eau

Nos fontaines à eau s'intègrent parfaitement aux coins café. Elles proposent différentes options (eau tempérée, froide, pétillante ou chaude) et sont conçues pour limiter le recours aux bouteilles en plastique. Compatibles avec nos meubles, elles s'inscrivent dans une logique à la fois pratique et esthétique.

Meubles et aménagements de corners café

Fountain imagine et conçoit des Corners cafés design, fonctionnels et personnalisables, fabriqués par des menuisiers français. Pensés pour les espaces d'accueil, open-space, bureaux, cafétérias ou salles de pause, ces meubles intègrent tous les éléments utiles à la pause : distributeurs de gobelets, rangements pour les accessoires ainsi qu'une poubelle.

Produits de consommation

Fountain propose une large sélection de produits pour accompagner chaque moment de pause. En plus d'un assortiment varié de boissons chaudes, nous mettons à disposition une gamme complète de produits d'accompagnement et d'accessoires, pensés pour répondre aux besoins quotidiens des collaborateurs et garantir une expérience café agréable et complète.

- Café
- Thé et Infusions
- Cacao
- Soupe
- Cartouche Fountain
- Biscuits
- Chocolats
- Bonbons
- Sucre
- Lait
- Gobelets
- Accessoires
- Produits d'entretien



2.2.2 Services

Chez Fountain, la qualité du service est une priorité. Nous mettons tout en œuvre pour accompagner nos clients de manière personnalisée, réactive et adaptée à leurs besoins, en combinant expertise terrain, proximité et solutions digitales.

Plus spécifiquement, nous distinguons 5 grands types de services pour nos clients :

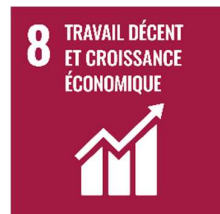
1. Nous approvisionnons nos clients sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, nous disposons de notre propre **service de livraison**.
2. Nous offrons un service de **réparation et de reconditionnement** des machines à café.
3. **Nous avons notre propre service télévente**. Une équipe dédiée est à votre disposition pour vous conseiller et prendre vos commandes.
4. Vous pouvez visiter notre **web shop** à tout moment de la journée. Vous y découvrirez notre large gamme de produits et, de plus, la commande est rapide et facile. Nous veillons à ce que votre commande vous soit livrée dans un délai rapide.
5. Nous offrons à nos grands comptes, une **plateforme digitale** dédiée et sur mesure où ils peuvent commander en quelques clics, consulter les factures électroniques et bien plus encore.

2.3 Contribution aux Objectifs de Développement Durable



Fountain contribue activement à l'amélioration du bien-être en entreprise, en concevant des espaces de pause propices à la détente, aux échanges et à la convivialité. Ces moments, intégrés au quotidien professionnel, favorisent un meilleur équilibre entre concentration et récupération, tout en renforçant les liens sociaux et la qualité des interactions au sein des équipes. Au-delà de nos solutions café, cette démarche s'applique également à nos propres collaborateurs. La qualité de vie au travail fait partie intégrante de notre culture d'entreprise, avec une attention portée à un environnement de travail sain, humain et stimulant dans l'ensemble de nos sites.

Fountain agit en faveur de conditions de travail éthiques et durables tout au long de sa chaîne de valeur. Ainsi, le café proposé sous la marque Javry, provient de sources assurant des conditions de travail respectueuses pour les producteurs locaux.



Fountain s'engage à proposer des solutions qui encouragent des modes de consommation plus responsables. L'installation de fontaines à eau directement raccordées au réseau permet de limiter l'usage de bouteilles en plastique, tout en garantissant une eau filtrée de qualité. Le café est proposé en grains ou moulu, afin d'éviter le recours aux capsules difficilement recyclables. Dans cette même logique, nous développons une gamme d'accessoires réutilisables, comme des gourdes ou des verres, et utilisons des gobelets à usage unique fabriqués en carton compostable. Enfin, nous assurons la réparation et le reconditionnement des machines à café, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire leur impact environnemental. Du côté de notre filiale Javry, le transport du café par bateau à voile a été lancé en automne 2024, ce qui permet de réduire l'empreinte carbone du transport.

Fountain intègre la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles dans sa stratégie d'approvisionnement. Grâce à l'intégration de la société Javry, entité du groupe reconnue pour son engagement éco-responsable, nous soutenons un modèle de production de café plus respectueux des sols, de la biodiversité et des conditions de culture.



3 RAPPORT DE DURABILITE SELON LE STANDARD VSME (Voluntary Small and Medium Size Enterprises) - Information non-auditée

Tenant compte des changements introduits par la proposition Omnibus, approuvée par le Parlement Européen en décembre 2025 et publiée en 2026 au Journal Officiel, le groupe Fountain ne sera plus soumis au reporting obligatoire comme initialement prévu en application de la directive CSRD¹.

Néanmoins, la durabilité étant un axe stratégique pour le groupe, le rapport annuel inclut pour la première fois pour l'exercice 2025 un rapport de durabilité en application de la norme volontaire VSME. Ce rapport se ventile en 4 sections : les informations générales, l'environnement, le social et la gouvernance.

Ce rapport de durabilité sur base volontaire n'a pas fait l'objet d'une revue par notre commissaire.

3.1 Informations générales

3.1.1 Base de préparation et autres informations générales (Indicateur VSME B1)

Le rapport inclut le module de base et certaines informations du module complet pour l'année 2025.

Le rapport est établi sur base consolidée et reprend le même périmètre que celui appliqué pour les états financiers et inclut les entités suivantes :

1	Fountain SA
2	Fountain Benelux SA
3	Javry SRL
4	Fountain France Importateur SAS
5	Fountain France SAS
6	Fountain Denmark A/S
7	Fountain Netherlands Holding BV

Les activités du groupe se regroupent au sein du code NACE 46.38 Vente d'autres denrées alimentaires en gros.

¹ Corporate Sustainability Reporting Directive

3.1.2 Pratiques, politiques et initiatives futures en vue de la transition vers une économie plus durable au cours de l'exercice 2025 (Indicateurs VSME B2-C2)

Le groupe Fountain a déployé plusieurs initiatives destinées à atténuer le changement climatique et à promouvoir l'économie circulaire, tout en intégrant, dans sa politique de ressources humaines, des actions visant à garantir une représentation équilibrée au sein de ses organes de gouvernance

3.1.3 Stratégie : modèle économique et durabilité : initiatives associées au cours de l'exercice 2025 (Indicateur VSME C1)

Les produits et activités sont décrits au chapitre 2 du présent rapport.

En ce qui concerne les initiatives destinées à favoriser la transition vers une économie plus durable, nous relevons les points suivants :

3.1.3.1 JAVRY

Chez Javry, notre engagement pour un modèle d'entreprise durable et responsable est au cœur de toutes nos activités. Depuis nos débuts, nous avons choisi de construire une chaîne de valeur plus équitable et respectueuse de l'environnement, du producteur au consommateur.

3.1.3.1.1 Une chaîne d'approvisionnement directe, traçable et responsable

Notre chaîne d'approvisionnement repose sur trois piliers fondamentaux : la qualité du produit, le respect de la Terre et la juste rémunération des producteurs. Nous avons fait le choix d'une chaîne courte, fondée sur la proximité avec les caféiculteurs, et la traçabilité totale des produits que nous proposons.



1. Producteurs

Tout commence avec les caféiculteurs. Ce sont eux qui cultivent les terres, récoltent les cerises de café et assurent la première transformation. Nous leur rendons visite au moins une fois tous les deux ans, afin de maintenir un lien direct, comprendre leurs réalités et renforcer la confiance mutuelle. Ce suivi régulier nous permet de garantir la traçabilité et la qualité constante des cafés proposés.

2. Coopératives

Les producteurs sont souvent regroupés en coopératives, ce qui leur permet de partager des infrastructures essentielles comme les stations de lavage ou de séchage et de gagner en autonomie. Ce modèle de collaboration locale est essentiel pour garantir des conditions de travail dignes et une montée en compétence collective sur les méthodes agricoles.

3. Sourceur

Pour s'approvisionner en café vert, Javry combine sourcing direct et collaboration avec un sourceur engagé. Certains de nos cafés sont achetés en direct auprès de coopératives partenaires, comme La Cuna Chorti. Cette relation construite dans le temps permet une connaissance fine du produit, une relation de confiance avec les producteurs et une valorisation directe de leur savoir-faire.

En parallèle, nous collaborons avec Belco, une entreprise française spécialisée dans le sourcing de cafés verts. Contrairement aux importateurs traditionnels qui achètent sur les marchés boursiers via des négociants, Belco travaille directement avec les producteurs. Ce lien direct permet une meilleure traçabilité, un accompagnement technique des producteurs, et surtout, un prix d'achat fixe garanti, en moyenne 75 % supérieur au prix du marché boursier. Ce modèle contribue à assurer un revenu décent aux producteurs tout en soutenant une amélioration continue de la qualité.

4. Torréfacteur artisanal

Une fois le café importé, la torréfaction est assurée chaque semaine par Javry en Belgique, de manière artisanale. Chaque lot est torréfié en fonction de son origine et de son profil aromatique, afin d'en extraire les meilleurs arômes. Ce travail de précision permet de valoriser pleinement le terroir et le savoir-faire des producteurs.

5. Consommateurs

Enfin, le café est proposé aux clients professionnels ou particuliers. En choisissant Javry, le consommateur soutient une filière éthique, traçable et durable, tout en profitant d'un produit de qualité. Il participe ainsi, à son échelle, à la création d'un modèle de consommation plus juste et responsable.

3.1.3.1.2 Importation de café à la voile : Une étape clé vers une logistique durable

Dans le cadre de notre engagement à réduire notre empreinte carbone, nous avons intégré en 2024 l'importation de café à la voile dans notre chaîne d'approvisionnement. Cette initiative, portée par Javry, marque une avancée significative vers une logistique plus respectueuse de l'environnement, réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et limitant considérablement les émissions liées au transport maritime.

Le transport maritime conventionnel est une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre, en raison de sa dépendance aux carburants fossiles. Depuis 2022, nous avons exploré des alternatives pour réduire l'impact environnemental du transport du café, en testant le transport maritime à la voile.

En 2024, nous avons franchi une étape clé avec le premier acheminement de café à bord d'un voilier-cargo conçu pour le transport de marchandises et spécialement équipé pour optimiser l'espace de stockage et garantir une conservation optimale du café. En 2025, 23.461 Kms ont été parcourus à voile, pendant 69 jours de traversée (soit une réduction de moitié du temps de trajet par rapport aux bateaux cargo), dont 86% en propulsion à voile pour importer 3 cafés (Mosaico, Casal, Granja Fabrica) et 60% du blend Movimiento. Ce voilier n'émet que 1,5 g de CO₂ /tonne-km (plus de 10 fois moins que le transport par cargo). Grâce à cette initiative, 1.200.531 tasses décarbonées ont été bues !

Cette approche s'inscrit dans notre stratégie globale de réduction des émissions indirectes, en cohérence avec nos engagements en matière de durabilité et d'optimisation de notre chaîne d'approvisionnement. Elle témoigne également de notre volonté d'encourager une transformation des pratiques logistiques au sein de notre secteur.

3.1.3.1.3 Écologie au quotidien : une démarche intégrée

Chez Javry, nous considérons que l'écologie ne se limite pas aux produits ou à la logistique, mais qu'elle doit s'exprimer dans toutes les dimensions de notre fonctionnement. Nous faisons évoluer nos pratiques internes pour réduire notre impact au quotidien, en intégrant la durabilité dans nos choix de gestion, d'équipement et de modes de travail.

Nous avons ainsi fait le choix d'un mobilier de seconde main pour aménager nos bureaux et équiper nos équipes, réduisant ainsi la demande de ressources neuves et prolongeant la durée de vie des objets. Cette logique de réemploi s'étend également à notre activité, notamment avec le reconditionnement de machines à café, favorisant une économie circulaire.

La mobilité de nos équipes reflète aussi notre engagement. Une majorité de nos collaborateurs se déplacent à vélo, et nous avons instauré des jours de congés supplémentaires pour celles et ceux qui optent pour le "slow travel".

Notre engagement environnemental est reconnu à travers le label « Entreprise Éco-dynamique », qui valorise nos efforts en matière d'éco-gestion et notre volonté constante de limiter notre empreinte.

Du côté de la logistique, nous utilisons des boîtes réutilisables pour nos expéditions, permettant d'éviter près de 1,5 tonne de déchets en carton par an. Nos étiquetages sont réalisés localement à Schaerbeek par l'entreprise de travail adapté Citeco, soutenant ainsi l'économie sociale et inclusive.

Ensemble, ces actions reflètent une volonté constante d'inscrire nos pratiques dans une trajectoire plus durable, cohérente avec notre vision et les attentes environnementales et sociétales du marché.

3.1.3.2 FOUNTAIN

Le Groupe Fountain déploie depuis plusieurs années une stratégie visant à réduire son impact environnemental et à intégrer progressivement les principes de durabilité dans l'ensemble de ses activités.

Cette démarche s'appuie notamment sur des partenariats solides avec des torréfacteurs français et belges, sélectionnés pour leur savoir-faire et leur engagement en faveur de la qualité. Ces relations de confiance sont renforcées par des visites annuelles, qui permettent de suivre l'évolution des pratiques, de vérifier le respect du cahier des charges et de maintenir un dialogue continu autour de l'amélioration.

Fountain propose également une gamme de produits certifiés bio et Fairtrade, avec au moins une référence biologique dans chaque famille de produits, afin de répondre aux attentes variées de ses clients tout en encourageant des choix plus responsables.

Fountain travaille également à réduire son empreinte carbone globale et à la circularité de ses produits. Ceci est traité plus en détail dans les informations environnementales.

3.2 Informations environnementales

3.2.1 Energie et émissions de gaz à effet de serre (Indicateurs VSME B3-C3)

3.2.1.1 Energie

Pour l'année 2025, la consommation d'énergie se décompose comme suit :

Consommation d'énergie en 2025	Renouvelable	Non-Renouvelable	Total
Consommation d'électricité en MWh	10,092	182,815	192,907
Energie fossile en MWh		225,463	225,463
Total	10,092	408,278	418,370

La consommation d'électricité verte rapportée dans le tableau ci-dessus fait l'objet de certificats verts. Le reste de l'électricité consommée dépend du mix proposé par les réseaux des différents pays, mais est générée en majorité par des sources nucléaires. L'énergie fossile concerne le gaz naturel consommé.

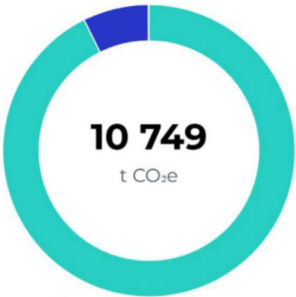
3.2.1.2 Émission de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre présentées ci-dessous concernent l'année **2024** en comparaison de l'année **2022**.

Poursuivant notre démarche d'amélioration continue en matière de durabilité et notre volonté de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons affiné le résultat de 2022 au début de l'année 2025 et également réalisé à nouveau l'ensemble du calcul d'empreinte carbone pour l'année 2024. Pour cela,

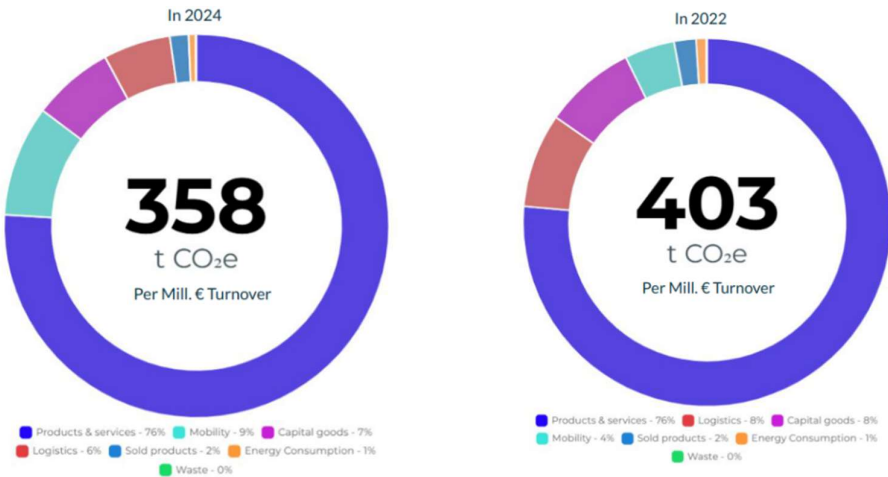
nous nous sommes basés sur le GHG Protocol, standard international reconnu, et avons calculé nos émissions sur les trois scopes pour l'ensemble des entités du Groupe Fountain :

2024



Émissions de gaz à effet de serre	Émissions 2024 (tCO ₂ e)	Émissions 2022 (tCO ₂ e)
Scope 1	781	748
Scope 2	6	9
Scope 3	9.962	9.165
TOTAL	10.749	9.922

Nous notons que l'empreinte carbone totale a augmenté d'environ 8% en deux ans, en lien avec le développement de nos activités et l'accroissement du chiffre d'affaires. Ainsi, l'intensité carbone (calculée comme l'empreinte carbone/chiffre d'affaires) a sensiblement diminué entre 2022 et 2024 :



Cette évolution a été notamment rendue possible par les actions suivantes :

- Transport à la voile chez Javry
- Développement des machines reconditionnées ce qui a permis une réduction de 10,28 tCO₂ en 2024 et de 19,23 tCO₂ en 2025.)
- Double utilisation des emballages (4,91 tCO₂ en 2024)
- Recyclage des filtres (4,8 tCO₂ en 2025)

- Action de sensibilisation et analyse fournisseurs en cours (taux de réponse de 70% de nos fournisseurs, 56% de nos fournisseurs ont effectué un bilan carbone) (lancé en année 2025)

Détail des calculs par scopes :

Scope 1 - Les émissions directes : 7 % de nos émissions totales

Ce périmètre couvre les émissions issues de nos consommations internes et infrastructures, incluant la combustion de carburants fossiles pour le chauffage, les émissions des véhicules de société et celles des équipements détenus par le groupe.

Scope 2 - Les émissions indirectes énergétiques : 0% de nos émissions totales

Ce périmètre englobe les émissions liées à l'électricité achetée et utilisée dans nos bâtiments, selon le mix énergétique de notre approvisionnement entre électricité grise et verte.

Scope 3 - Les autres émissions indirectes : 93% de nos émissions totales

Ce périmètre représente la part la plus importante de notre empreinte carbone. Il comprend l'ensemble de notre chaîne de valeur : les achats de matières premières et services, notamment le café, le cacao, les emballages et les machines, les flux logistiques et transports, incluant l'importation des produits, la livraison aux clients et les déplacements des collaborateurs, ainsi que l'utilisation et la fin de vie de nos produits, notamment l'énergie consommée par les machines à café que nous mettons à disposition de nos clients et les déchets générés par nos activités, incluant les emballages et les machines en fin de vie.

L'analyse détaillée de ces périmètres nous a permis d'identifier plusieurs constats clés. Le Scope 3 représente la part la plus importante de notre empreinte carbone, ce qui souligne la nécessité de renforcer la collaboration avec nos fournisseurs, partenaires logistiques et clients afin de réduire les émissions tout au long de notre chaîne de valeur.

Nos approvisionnements en matières premières, en particulier le café, le cacao et le lait, constituent un poste d'émission majeur (soit 6.788 tCO₂e), renforçant ainsi notre engagement à sensibiliser nos fournisseurs aux pratiques plus responsables et à favoriser des achats à moindre impact.

Les émissions liées à la logistique et au transport de matières et produits représentent une part importante de notre empreinte environnementale (soit 607 tCO₂e en 2024). Pour en réduire l'impact, nous avons mis en place des solutions alternatives, notamment en collaboration avec Javry. Nous avons ainsi initié l'importation de café vert par transport maritime à la voile, une démarche innovante permettant de réduire d'environ 90 % les émissions liées au transport maritime de cette matière première. Cette initiative permet une réduction estimée à 20 % des émissions totales liées à l'achat de café vert, en tenant compte de l'ensemble du cycle.

Enfin, l'optimisation de nos équipements et de notre consommation énergétique constitue un levier essentiel. L'achat de machines plus performantes sur le plan énergétique, de type A+, ainsi que la sensibilisation de notre personnel aux bonnes pratiques, permettent d'améliorer notre efficacité énergétique et de réduire notre empreinte globale.

Nous utilisons des indicateurs de performance environnementale pour suivre l'évolution de notre impact, exprimés par collaborateur et par mètre carré, afin de refléter au mieux la réalité de nos activités. En 2024, nos émissions s'élevaient à 64,36 tonnes de CO₂e par employé et à 1,27 tonne de CO₂e par mètre carré. Ces données de référence nous permettront d'évaluer les effets de nos actions dans les années à venir, tout en tenant compte de la croissance du groupe, et de structurer nos démarches de réduction de manière progressive et cohérente dans le temps.



3.2.1.3 Nos Principaux Postes d'Émissions

Achats de biens et de services : 76 % des émissions totales

Nos approvisionnements en matières premières, emballages et services constituent notre plus grand poste d'émissions. La culture et la transformation du café, du cacao et du lait en poudre nécessitent d'importants volumes d'eau, d'énergie et d'intrants agricoles, tout en générant des émissions liées à leur culture et à leur transport. Nos services externalisés, tels que la logistique, les services numériques et les assurances, contribuent également à cette empreinte.

Équipements : 7 % des émissions totales

Les machines à café et fontaines à eau que nous mettons à disposition de nos clients génèrent des émissions tout au long de leur cycle de vie. Leur fabrication repose sur des matériaux à forte empreinte environnementale, comme l'acier inoxydable, l'aluminium et les composants électroniques. En plus de leur production, ces équipements consomment de l'énergie pendant leur utilisation, ce qui contribue à nos émissions indirectes.

Logistique et transport : 6 % des émissions totales

Nos flux logistiques incluent l'importation de nos matières premières, la distribution de nos produits et le transport interne entre nos sites. L'un des plus grands défis concerne l'importation du café et du cacao, qui repose sur des trajets intercontinentaux fortement émetteurs.

Mobilité : 9 % des émissions totales

Les émissions couvrent essentiellement la consommation des véhicules propriété du groupe (en hausse de 6%) ainsi que les trajets domicile-lieu de travail (en augmentation de 10%).

3.2.1.4 Nos orientations pour 2026 et au-delà

Nous poursuivons une démarche de réduction progressive de notre empreinte carbone, en tenant compte de la croissance du groupe et des spécificités de nos activités. Plusieurs leviers sont actuellement à l'étude afin de structurer cette transition de manière réaliste et adaptée à notre organisation, même si notre plan n'est pas encore totalement formalisé.

Parmi ces leviers figure la conversion des contrats d'électricité des bâtiments vers de l'électricité verte, dans le but de neutraliser les émissions liées au scope 2. Une analyse est en cours afin d'évaluer les gains environnementaux attendus ainsi que les implications économiques de cette évolution.

La transition de la flotte de véhicules fait également l'objet d'une étude approfondie, avec différents scénarios simulés pour identifier une solution équilibrée entre réduction des émissions et viabilité opérationnelle. En parallèle, le recours à un transporteur petit colis utilisant des véhicules électriques pour les livraisons des derniers kilomètres est envisagé, avec une mise en œuvre possible en 2026.

Sur le scope 3, nous agissons en impliquant progressivement l'ensemble de notre chaîne de valeur : fournisseurs, collaborateurs et clients. Notre objectif est de faire émerger une dynamique collective autour de pratiques plus sobres et responsables.

Cela passe par des actions de sensibilisation, le partage de bonnes pratiques et l'intégration progressive de critères environnementaux dans nos échanges et nos décisions. Nous sommes convaincus que la réduction des émissions indirectes ne peut se faire qu'en collaboration avec tous les acteurs de notre chaîne de valeur. C'est pourquoi nous avançons étape par étape, en privilégiant le dialogue, la transparence et la recherche de solutions adaptées à chacun.

Chaque levier que nous activons contribue à diminuer notre empreinte carbone de manière concrète et progressive. En impliquant l'ensemble de notre chaîne de valeur et en intégrant ces enjeux au cœur de nos décisions, nous construisons une trajectoire alignée avec nos engagements.

Cette dynamique renforce notre capacité à évoluer vers un modèle plus responsable et adapté aux défis environnementaux actuels.

3.2.1.5 Emballages recyclables

Chez Fountain, les cafés en grains sont aujourd'hui conditionnés dans des emballages en polyéthylène (PE) recyclables, compatibles avec les filières de tri existantes. Cette solution représente environ 35 % du volume global des produits vendus en sachets. Pour d'autres références plus sensibles, telles que le café soluble ou le cacao, un conditionnement technique à trois couches, incluant une feuille d'aluminium, est encore nécessaire. Ce type d'emballage assure une protection optimale contre l'humidité, garantit la conservation des arômes et répond aux exigences de sécurité alimentaire. Bien que les alternatives recyclables intégrant de l'aluminium soient encore peu répandues, des pistes sont en cours de développement dans le secteur, avec des études visant à améliorer leur performance et leur compatibilité avec les filières de recyclage.

Du côté de Javry, les sachets de café sont conçus à partir de matières premières issues de ressources végétales renouvelables, et sont certifiés OK biobased, à l'exception de l'étiquette. Cette certification atteste d'un faible recours aux matériaux fossiles, avec des bénéfices concrets en matière d'empreinte carbone. L'amélioration de la recyclabilité de ces emballages figure parmi les priorités. Aujourd'hui, la présence de films plastiques intérieurs combinés à du kraft complique leur traitement dans les circuits classiques de tri. L'objectif est de parvenir à une composition contenant moins de 20 % de plastique, sans compromettre les fonctions de protection du produit.

En complément, Javry propose une alternative plus durable pour les dosettes, à travers des capsules biodégradables, labellisées OK biobased et OK compost. Conçues sans substances nocives, elles sont

compostables en installation industrielle, limitant ainsi l'impact environnemental associé à ce format de consommation.

3.2.1.6 Transports responsables

La maîtrise de l'impact environnemental lié à la logistique constitue un enjeu majeur pour Fountain. Une attention particulière est portée à l'organisation des livraisons et à la fréquence des transports, afin de limiter les trajets superflus et de rationaliser les flux.

Lorsque cela est possible, les commandes sont regroupées et expédiées en une seule livraison mensuelle, notamment pour les clients récurrents. Cette approche permet de réduire la fréquence des trajets et les émissions associées. Les produits volumineux, comme les cafés en grains ou les boissons gourmandes, sont proposés en grands formats, ce qui optimise le conditionnement et limite le nombre de colis expédiés.

Par ailleurs, les expéditions quotidiennes sont organisées autour d'une collecte unique, permettant aux transporteurs de regrouper les tournées et de limiter les déplacements à vide. Les transport intra-groupe, entre les différentes entités et dépôts logistiques, sont également planifiés de manière hebdomadaire afin de mutualiser les flux et d'optimiser les chargements.

En parallèle, les cartons fournisseurs sont systématiquement réutilisés pour les expéditions vers les clients. Cette pratique réduit à la fois la consommation d'emballages neufs et le volume de déchets générés par les opérations logistiques.

3.2.1.7 Des machines pensées pour durer

Fountain s'inscrit dans une logique d'économie de la fonctionnalité, en proposant à ses clients professionnels un modèle de location de machines à café. Ce système permet une utilisation optimisée des équipements, qui restent en circulation plus longtemps, tout en garantissant une adaptation continue aux besoins des utilisateurs.

Les machines mises à disposition font l'objet d'un suivi technique régulier, permettant d'assurer leur bon fonctionnement sur la durée et d'éviter les remplacements prématurés. Leur conception durable, combinée à un entretien préventif, permet d'en prolonger significativement la durée de vie.

Nous accompagnons nos clients dans l'utilisation responsable de ces équipements, en leur fournissant des ressources pédagogiques et des produits d'entretien adaptés. Cette approche contribue à limiter le gaspillage, à allonger le cycle de vie des machines et à réduire l'impact environnemental global associé à leur usage.

En optant pour ce modèle, les clients s'engagent avec nous dans une dynamique de consommation plus sobre, en cohérence avec les principes d'une économie circulaire.

3.2.1.8 Sensibilisation des fournisseurs

Nous travaillons à la mise en place d'un questionnaire destiné à nos fournisseurs afin d'évaluer leur maturité environnementale et de les accompagner vers des pratiques plus durables. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dialogue constructif, visant à sensibiliser nos partenaires aux enjeux environnementaux et à les soutenir dans la mise en place d'actions responsables.

Les thématiques abordées dans notre démarche couvriront les principaux leviers d'amélioration environnementale liés à notre secteur, en mettant l'accent sur une réduction des impacts tout au long de la chaîne de production.

Notre questionnaire de sensibilisation aborde l'adoption de l'agroforesterie et de l'agriculture régénérative, ainsi que le choix des variétés de café en fonction de leur rendement et de leur résistance aux maladies, afin de mieux appréhender leur impact sur la préservation des ressources.

L'origine du café et son acheminement, en lien avec les émissions générées par le transport et le mix énergétique des pays producteurs, constitueront un autre axe clé. Les pratiques post-récolte, telles que la torréfaction, le séchage et la récolte, seront étudiées sous l'angle de l'efficacité énergétique. La gestion de l'eau dans les pratiques agricoles sera mise en avant pour sensibiliser aux enjeux liés à son utilisation et à son optimisation. Enfin, l'impact de l'usage des terres, notamment la déforestation associée à la culture du café et la dégradation des sols, ainsi que les opportunités offertes par l'économie circulaire pour la valorisation et la réduction des déchets, viendront compléter cette démarche de sensibilisation.

À travers ce programme, nous renforçons notre engagement collectif en faveur d'une production plus responsable, en impliquant l'ensemble des acteurs dans une dynamique d'amélioration continue.

3.2.2 Biodiversité (Indicateur VSME B5)

Nous avons procédé à l'analyse de la localisation de nos différents sites d'opération par rapport à des zones sensibles en termes de biodiversité. Ainsi plusieurs de nos sites se trouvent à proximité de zones sensibles :

France

FRANCE	ZNIEFF type I	ZNIEFF type II	Natura 2000 directive oiseaux	Natura 2000 directives habitat
Plouedern	ZIP			ZIP
Merignac				
St Georges d'Orques	ZIP	ZIP	ZIP	ZIP
St Aubin du Cormier	ZIP	ZIP		ZIP
Montbert/ Le bignon	ZIP	P		
Blainville sur l'eau	P	API		
Gondécourt	P	DZS		
St Pierre de Chandieu				
Neuville sur Oise	ZIP	ZIP		

Nous avons par ailleurs confirmé qu'aucun des sites du groupe ne se trouve dans des

- Zones concernées par la protection de biotope
- Réserves biologiques
- Parcs naturels régionaux
- Parcs nationaux
- Réserves naturelles régionales
- Réserves naturelles nationales.

Belgique

BELGIQUE	Sites de la directive sur les habitats	Evaluation biologique version I	Habitats NATURA 2000
Lembeke / Kaprijke	ZIP	API	API
Braine l'alleud			

Danemark

DANEMARK	Habitats protégés	Carte verte du Danemark	Aires protégées	Natura 2000
Hvidore	API	API	API	P

Légende :

DZS : dans la zone sensible (0 m)

API : à proximité immédiate (moins de 500 m)

P : Proche (moins d'un km)

ZIP : Zone d'influence possible (de 1 à 5 km)

: pas d'application car plus de 5 km

3.2.3 Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets (Indicateur VSME B7)

Fountain transforme le modèle linéaire "extraire-consommer-jeter" en un cycle vertueux reposant sur trois piliers :

1. Prolongation de la durée de vie (Réemploi & Maintenance)

Reconditionnement : Les machines récupérées sont remises à neuf (nettoyage profond, changement des pièces d'usure, tests) pour un second cycle de vie.

Modèle de location : Via des contrats de 4 ans, Fountain privilégie l'usage à la possession, garantissant des machines durables et maintenues plutôt que jetables.

2. Optimisation des ressources et logistique inverse

Réutilisation des emballages : Près de 80 % des cartons fournisseurs sont réemployés pour l'expédition des commandes clients, limitant drastiquement la consommation de matière vierge.

Recyclage technique : Nous avons mis en place une filière spécifique pour le recyclage des filtres Brita (fontaines et machines), assurant le traitement de composants complexes.

3. Réduction des déchets à la source et valorisation

Éco-conception des consommables : Nous avons supprimé le plastique au profit du bois (spatules) et donnons priorité au café en grains/soluble pour éviter les déchets liés aux capsules.

Boucle organique : Un partenariat a été établi avec Lemontri pour transformer le marc de café en ressource (compost ou énergie).

3.2.4 Risques climatiques (Indicateur VSME C4)

Tenant compte de l'activité de notre groupe, les risques climatiques dans la chaîne de valeur sont plus significatifs que ceux relatifs aux opérations propres. Ainsi, le café, le thé et le cacao sont des cultures extrêmement sensibles au dérèglement climatique (gelées au Brésil, sécheresses en Afrique/Vietnam) mettant à mal les récoltes et les surfaces de production.

Dans le sens inverse, l'augmentation constante de la demande mondiale (tenant compte de l'accroissement de la population mondiale et des nouvelles habitudes de consommation, notamment en Chine et en Inde) favorise la culture intensive, appauvrissant et érodant les sols et impactant la biodiversité.

Ces risques se présentent à court, moyen et long terme à ce stade.

Tenant compte de ces risques notre groupe a mis en place plusieurs mesures :

- Dédoublage des sources d'approvisionnement par produit
- Référencement d'un nouveau torréfacteur additionnel
- Substitution grâce à un mapping de nos cafés en 2024
- Augmentation d'un mois de stock de sécurité pour les cafés en grain
- Recherche de solution de produits pouvant se substituer au café (résultat non probant à ce stade).

3.3 Informations sociales

3.3.1 Personnel – Caractéristiques générales (Indicateurs VSME B8-C5)

Au 31 décembre 2025, le Groupe Fountain comptait 179 collaborateurs, dont 170 employés et 9 indépendants contre 172 l'année précédente. L'organisation est principalement structurée autour de l'emploi salarié, complétée par des profils indépendants. Cette légère progression de l'effectif reflète la dynamique de croissance et d'adaptation continue des différentes entités du groupe déjà entamées au cours des exercices précédents. L'augmentation est principalement portée par Fountain France SAS et Fountain SA. Dans l'ensemble, la répartition reste stable, avec un équilibre entre les sites et une consolidation des équipes.

Entité	Personnel en 2024	Personnel en 2025
Fountain SA	21	26
Fountain Benelux SA	28	27
Fountain Denmark A/S	6	7
Fountain France SAS	106	108
Javry	11	11
TOTAL	172²	179

La ventilation de ces travailleurs par genre se présente comme suit :

Entité	Femmes	Hommes	Total
Fountain SA	14	12	26
Fountain Benelux SA	7	20	27
Fountain Denmark A/S	1	6	7
Fountain France SAS	37	71	108
Javry	7	4	11
TOTAL	66 Soit 37 %	113 Soit 63 %	179 Soit 100 %

La ventilation de ces travailleurs par âge se présente comme suit :

Tranche d'âge	Nombre
Moins de 30 ans	17
Entre 30 et 50 ans	94
Plus de 50 ans	68
TOTAL	179

En 2025, 37 nouveaux collaborateurs ont rejoint le Groupe Fountain, et 30 départs ont été enregistrés, ce qui porte **le taux de rotation à 21,2 %**.

² Le chiffre de 2024 a été revu afin de s'aligner à la même définition que celui présenté pour l'exercice 2025.

3.3.2 Personnel – Santé et sécurité (Indicateur VSME B9)

La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs figurent parmi les engagements prioritaires de Fountain. En France, ces thématiques font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des échanges avec le Comité Social et Économique (CSE). En Belgique, les données sont centralisées et suivies conformément aux exigences nationales, tandis qu'au Danemark, leur gestion est assurée de manière autonome par les équipes locales.

En 2025, 5 accidents de travail ont été recensés à travers le groupe dont 4 en France et 1 en Belgique (aucun décès). Chaque situation a été prise en charge de manière appropriée, avec les ajustements nécessaires selon les cas.

Le taux de fréquence des accidents de travail pour 2025 est de 27,61 en France et de 14,69 en Belgique. Pour le reste des localisations, le taux est de 0.

Au-delà du traitement des accidents, le Groupe veille au maintien d'un environnement de travail sain, sécurisé et propice au bien-être, en restant attentif aux besoins des équipes et aux réalités du terrain.

3.3.3 Personnel –Rémunération, négociation collective et formation (Indicateur VSME B10)

Au sein du groupe, 100 % des salariés perçoivent une rémunération supérieure ou égale au minimum légal ou conventionnel. En France, 100% des salariés sont couverts par la Convention collective Commerce de Gros 573 IDCC 3044.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en % est de 10,47% au travers du groupe. Nous notons toutefois des différences par pays et par catégorie de personnel.

3.3.4 Satisfaction du personnel

La satisfaction au travail est abordée dans le cadre des entretiens annuels de développement, réalisés chaque année de manière dématérialisée via la plateforme Javelo, à l'exception des collaborateurs de Javry et de Fountain Denmark.

Ces entretiens permettent aux employés d'exprimer leur ressenti sur différents aspects de leur environnement professionnel. Des questions spécifiques sont posées pour identifier les thèmes jugés les plus importants et mesurer la perception qu'en ont les collaborateurs. Il peut s'agir de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, de la qualité des relations au sein des équipes, ou encore de la reconnaissance.

Bien qu'aucune enquête de satisfaction globale n'ait été menée en 2025, ce dispositif contribue à recueillir des éléments utiles pour mieux comprendre les attentes internes et orienter les réflexions en matière de qualité de vie au travail et dès lors nous lançons une nouvelle enquête en 2026.

3.3.5 Politiques et procédures en matière de droits de l'Homme (Indicateur VSME C6) et Incidents graves en matière de droits de l'Homme (Indicateur VSME C7)

Notre groupe n'a pas encore travaillé à la définition de telles politiques et n'a pas encore organisé de suivi des incidents en matière de droits de l'homme.

3.4 Informations de gouvernance

3.4.1 Condamnation et amendes pour corruption et pots de vin (Indicateur VSME B11)

Aucune société de notre groupe n'a été condamnée pour corruption et pots-de-vin. Aucune amende n'a été payée.

3.4.2 Chiffre d'affaires de certains secteurs et exclusion des indices de référence (Indicateur VSME C8).

Notre groupe ne génère aucun chiffre d'affaires dans les secteurs listés par la norme VSME (armes, tabac, énergies fossiles, ...). Nous ne sommes pas exclus des indices de référence.

3.4.3 Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance (Indicateur VSME C9)

Grâce à nos actions en vue de favoriser la parité au sein de la gouvernance de notre groupe, notre organe d'administration se compose de 6 membres dont deux hommes et 4 femmes, tandis que la parité est respectée (3 hommes et 3 femmes) au sein de notre comité de direction.



4 RAPPORT DE GESTION

4.1 Rapport financier

4.1.1 Données financières consolidées et commentaires sur les comptes IFRS

Le groupe Fountain confirme en 2025 la bonne tenue de son activité dans ses segments stratégiques lui permettant de porter son chiffre d'affaires annuel consolidé à 30,3 M€ (+1,1%) et son cash-flow d'exploitation ajusté* à 3,4M€ (-1,0%).

En termes financiers, l'exercice 2025 se caractérise donc par :

- un chiffre d'affaires de 30,3 M€, en hausse de 1,1%
- un cash-flow d'exploitation ajusté* comparable à celui de 2024 à 3,4 M€
- la poursuite de son désendettement avec un ratio de leverage ramené à 1,35 x le cash-flow d'exploitation ajusté.

4.1.1.1 Etat du résultat global consolidé

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (K€) Période de 12 mois se clôturant au 31 décembre	note	déc-25	déc-24
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		30.296	29.958
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	2, 11	30.296	29.958
2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		653	549
2.1. Autres produits d'exploitation		653	549
3. CHARGES D'EXPLOITATION		-29.492	-28.780
3.1. Matières premières et consommations utilisées		-10.750	-10.635
3.2. Frais de personnel	12, 13	-10.186	-10.232
3.3. Dotations aux amortissements		-1.825	-1.849
3.4. Pertes de valeur (+ reprise, - dotation)		20	-10
3.5. Autres charges d'exploitation	14	-6.752	-6.055
4. RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		1.457	1.727
5. RESULTAT FINANCIER		-215	-261
Dont frais financiers (charges de dettes)		-215	-261
6. VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES CONTREPARTIES EVENTUELLES	4	5	123
7. RESULTAT AVANT IMPOTS		1.246	1.589
8. CHARGES (-) / PRODUITS (+) D'IMPOTS	16	-406	66
9. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES		839	1.655
10. RESULTAT DE L'EXERCICE		839	1.655
10.1. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		839	1.655

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (K€) Période de 12 mois se clôturant au 31 décembre	note	déc-25	déc-24
11. RESULTAT DE L'EXERCICE		839	1.655
12. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		60	0
12.1. Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		60	0
12.1.1. Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		60	0
13 . RESULTAT TOTAL GLOBAL DE L'EXERCICE (Part Société Mère)		900	1.655
I. RESULTAT PAR ACTION			
Nombre d'actions	23	5.977.293	5.977.293
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		5.977.293	5.977.293
Résultat de base pondéré par action (en EUR)		0,15	0,28
Nombre d'actions diluées		5.977.293	5.977.293
Résultat dilué par action (en EUR)		0,15	0,28

Les résultats consolidés au 31 décembre 2025 montrent un chiffre d'affaires de 30,3 M€, en hausse de 0,3 M€, soit +1,1 % par rapport à celui de 2024.

Cette évolution confirme la résilience de l'activité dans un environnement de marché plus concurrentiel ainsi que la bonne tenue des segments stratégiques du groupe notamment le segment Table Top grains dans lequel les marques Javry et Fountain ont progressé de respectivement 8,9% et 8,0%.

Les coûts d'exploitation atteignent 16.756 K€, en hausse maîtrisée de 3,1%, intégrant les investissements engagés dans le cadre du plan stratégique 2025-2028. Ces dépenses ciblées visent à renforcer la compétitivité, accélérer la transformation digitale et soutenir la croissance future.

Le cash-flow d'exploitation ajusté³ ressort à 3.443 K€, proche du niveau de 2024 (3.479 K€), démontrant la solidité opérationnelle du groupe malgré un contexte de marché plus tendu.

Les charges financières nettes sont en baisse de 17,4% à 215 K€ et la charge fiscale de l'exercice atteint 406 K€, en hausse de 472 K€ principalement en raison de l'utilisation des actifs d'impôts différés (élément non cash) sur des pertes antérieures déductibles pour un montant de 401 K€.

Le résultat net consolidé au 31 décembre 2025 ressort à 839 K€, contre 1.655 K€ en 2024.

Cette évolution reflète principalement un effet fiscal non cash enregistré sur l'exercice ainsi qu'un effet de base lié à deux éléments favorables comptabilisés en 2024 : un ajustement² positif de 137 K€ et un élément non opérationnel positif de 123 K€ qui représente l'ajustement de la dette d'earn-out relative à l'acquisition de Javry (cfr point 4.2.1) .

³ Le cash-flow d'exploitation et les charges d'exploitation ajustés sont déterminés, en 2024, avant annulation d'une dette de dividendes à hauteur de 0,1M€ suite à une expiration du délai légal de 5 ans. Il n'y a pas d'ajustement dans les comptes au 31 décembre 2025.

4.1.1.2 Etat de la situation financière consolidée

Etat de la situation financière consolidée (K€), au	note	31-12-2025	31-12-2024
ACTIFS			
I. ACTIFS NON COURANTS		10.194	10.735
1. Immobilisations corporelles	3	3.866	4.004
2. Immobilisations incorporelles	4, 5	3.830	3.886
dont logiciel informatique SAP		211	149
3. Actifs d'impôts différés	16	2.327	2.674
4. Autres immobilisations financières	6.1	171	171
II. ACTIFS COURANTS		7.426	6.982
5. Stocks	7	2.648	1.946
6. Actifs d'impôts exigibles	16	123	124
7. Clients et autres débiteurs (courants)	6.2 & 3	3.185	3.270
8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1.207	1.397
9. Autres actifs courants		264	244
TOTAL DE L'ACTIF		17.621	17.717

Etat de la situation financière consolidée (K€), au	note	31-12-2025	31-12-2024
I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		4.368	3.469
A. Capitaux propres		4.368	3.469
1. Capital libéré		3.464	3.464
1.1. Capital social		2.662	2.662
1.2. Primes d'émissions		802	802
2. Réserves		903	4
2.1. Réserves consolidées		899	4
2.2. Réserves de réévaluation		4	0
2.3 Ecart de conversion		0	0
B. Intérêts non contrôlés			
II. PASSIFS		13.253	14.248
A. Passifs non courants		2.450	2.691
1. Passifs non courants portant intérêts	6.4	1.881	2.219
2. Provisions non courantes	9	208	81
3. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	10	321	345
4. Autres passifs non-courants	6.4	39	45
B. Passifs courants		10.803	11.557
1. Passifs courants portant intérêts	6.4	3.975	5.300
2. Passifs d'impôts exigibles	16	522	558
3. Fournisseurs et autres créditeurs courants	6.4	5.667	4.978
4. Autres passifs courants	6.4	639	721
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		17.621	17.717

La baisse des immobilisations corporelles nettes de 138 K€ résulte d'investissements limités en nouveaux distributeurs à café donnés en location et de la mise à jour de l'estimation de la valeur des biens pris en location (nouveaux contrats, indexation des loyers, ...) compensés par les amortissements de la période .

Les immobilisations incorporelles sont en baisse de 56 K€ suite à l'effet combiné de l'investissement en développements informatiques à hauteur de 117 K€ et en rachat d'un fonds de commerce pour un montant de 60K€ diminué des amortissements de la période.

Les actifs d'impôts différés (AID) sont en baisse à 2.327 K€ à fin 2025 par rapport à 2.674 K€ à fin 2024. La baisse nette de 348 K€ résulte essentiellement de l'utilisation des AID pour un montant de 401 K€ par imputation d'un montant de pertes fiscales antérieures sur le résultat imposable de 1.603 K€ en 2025. La mise à jour de l'estimation des économies d'impôts futures par l'imputation de pertes fiscales antérieures sur les résultats imposables attendus n'ayant pas conduit à un ajustement sur cette période. Cette réestimation est basée sur le plan financier pluriannuel mis à jour sur base des résultats 2025 et est expliquée en note 16 aux comptes consolidés.

Les stocks en valeur nette sont en hausse de 702 K€, en raison de la combinaison de deux facteurs : d'une part, la hausse des cours de certaines matières premières, principalement le café, et d'autre part, la volonté du groupe d'augmenter les stocks minimum des références principales afin d'en assurer la disponibilité permanente à la vente.

Les créances et autres débiteurs courants sont en légère baisse (-2,6%) malgré l'augmentation du volume des ventes et des prix de ventes. Le rythme de recouvrement des créances commerciales s'est bien maintenu dans ce contexte.

La trésorerie au 31 décembre 2025 est en baisse de 190 K€ et s'élève à 1.207 K€ au 31 décembre 2025.

Les capitaux propres s'établissent à 4.368 K€ au 31 décembre 2025 par comparaison à 3.468 K€ au 31 décembre 2024. Cette augmentation nette de 899 K€ résulte essentiellement du report du résultat total global positif de l'exercice 2025.

La dette financière brute consolidée au 31 décembre 2025 s'élève à 5,9 M€ contre 7,7 M€ au 31 décembre 2024, soit une diminution nette de 1,8 M€.

Compte tenu d'une position de trésorerie de 1,2 M€, la dette financière nette au 31 décembre 2025, considérée comme étant les passifs courants et non courants portants intérêts, s'élève à 4,6 M€ et est en baisse de 1,6 M€ par rapport au 31 décembre 2024.

Les dettes aux « Fournisseurs et autres créditeurs courants » s'établissent à 5.667 K€ en hausse de 729 K€ par rapport au montant de 4.978 K€ au 31 décembre 2024.

4.1.1.3 Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2024.

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période. Pour l'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires, ces tests sont également effectués en cas d'indice de perte de valeur. Aucune charge d'impairment n'a dû être constatée ni en 2025 et ni en 2024 (Cf. note 1 aux comptes consolidés).

4.1.2 Données financières statutaires et commentaires sur les comptes statutaires

Synthétiquement les comptes sociaux se décomposent comme suit.

4.1.2.1 Compte de résultats statutaire

(en K EUR) après affectation	31/12/2025	31/12/2024
I. VENTES ET PRESTATIONS	14.634	14.698
A. Chiffre d'affaires	13.104	13.037
B. Autres produits d'exploitation	1.530	1.661
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	-14.526	-13.960
A. Approvisionnements et marchandises	-9.586	-9.254
B. Services et biens divers	-3.090	-2.874
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-1.701	-1.630
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations -, reprises +)	-112	-157
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations -, reprises +)	-3	-13
F. Autres charges d'exploitation	-34	-32
III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	108	738
IV. Produits Financiers récurrents	457	423
V. Produits Financiers non récurrents	111	313
VI. Charges Financières récurrentes	-325	-399
VII. Charges Financières non récurrentes	-201	-200
VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	150	875
IX.bis Transferts/prélèvements sur impôts différés & X. Impôts sur le résultat	-4	-25
XI. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	146	850
XII. Prélèvements/transferts aux réserves immunisées		
XIII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER	146	850
A. Report à nouveau	146	850

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 est resté quasi inchangé à 13,1 M€ (+0,5%).

Les coûts d'approvisionnement et de marchandises ont pour leur part augmenté plus que proportionnellement au chiffre d'affaires (+3,6%) suite à la répercussion des fortes hausses de prix d'achat de certains cafés plutôt en valeur absolue qu'en valeur relative sur les prix de vente.

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de la facturation aux filiales pour les services prestés par Fountain s.a. en faveur de ces dernières compte tenu de la centralisation de certaines fonctions.

Les charges d'exploitation, hors 'coûts d'approvisionnement et de marchandises', de l'exercice 2025 s'élèvent à 4.940 K€ contre 4.706 K€ en 2024, soit une hausse modérée de 234 K€ ou + 5,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Le cash-flow d'exploitation de l'exercice, calculé comme étant le résultat d'exploitation récurrent expurgé des provisions pour risques et charges, réductions de valeurs et amortissements, s'élève à 223 K€ à

comparer aux 908 K€ de l'exercice précédent. Il est essentiellement impacté à hauteur de 285 K€ par la baisse du taux de marge et à hauteur de 234 K€ par la hausse des charges d'exploitation.

Le résultat d'exploitation de l'exercice se clôture ainsi, en nette baisse, à 108 K€ pour l'exercice 2025 à comparer à un résultat d'exploitation en 2024 de 738 K€.

Le résultat financier comprend :

- des produits financiers non récurrents à hauteur de 111 K€ provenant de la réinscription à son bilan d'une créance de 111 K€ suite au retour à meilleure fortune de sa filiale Fountain Benelux à laquelle avait été consenti un abandon de créances en 2021.
- des charges financières non récurrentes de 201 K€ relatif à une réduction de valeur sur la créance détenue sur la filiale Danoise .

Hors ces éléments non récurrents, les charges et produits financiers nets se sont élevés à un solde net de 131 K€ en 2025 à comparer à 24 K€ en 2024. A noter que les produits des actifs circulants sont pour l'essentiels constitués de produits d'intérêts sur créances sur les filiales.

Le résultat avant impôts s'établit à 150 K€ en 2025 contre 875 K€ en 2024.

La charge d'impôt, après utilisation des pertes fiscales récupérables, s'établit à 4 K€ en 2025.

Le résultat de l'exercice se clôture en 2025 à 146 K€ contre 850 K€ en 2024.

4.1.2.2 Bilan statutaire (après affectation)

(en K EUR)	31/12/2025	31/12/2024
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
ACTIFS IMMOBILISES	7.432	7.263
I. Immobilisations incorporelles	186	126
II. Immobilisations corporelles	295	303
III. Immobilisations financières	6.951	6.834
ACTIFS CIRCULANTS	6.473	6.807
IV. Créances à plus d'un an	0	0
V. Stocks, Commandes en cours d'exécution	1.589	1.113
VI. Créances à un an au plus	4.045	5.170
VII. Placements de trésorerie	0	0
VII. Valeurs disponibles	699	366
IX. Comptes de régularisation	141	158
TOTAL DE L'ACTIF	13.905	14.070

(en K EUR)	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	4.162	4.015
I. Capital souscrit	3.018	3.018
II. Prime d'émission	802	802
IV. Réserves	302	1.410
V. Bénéfice reporté	40	-1.215
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES	11	11
VII.A. Provisions pour risques et charges	11	11
DETTES	9.733	10.043
VIII. Dettes à plus d'un an	93	169
IX. Dettes à un an au plus	9.552	9.803
X. Comptes de régularisation	88	71
TOTAL DU PASSIF	13.905	14.070

Les immobilisations financières sont constituées pour l'essentiel de participations sur les entreprises liées et de créances sur ces mêmes entreprises liées.

Les participations sur entreprises liées présentent une valeur nette inchangée de 1.457 K€ au 31 décembre 2025.

Les créances long terme sur entreprises liées présentent au 31 décembre 2025 une valeur nette de 5.470K€ par rapport aux 5.353 K€ au 31 décembre 2024, soit une hausse de 117 K€ suite au reclassement d'une partie de la créance commerciale sur la filiale Danoise et à la réduction de valeur sur cette même créance pour un montant de 200 K€.

Les stocks sont en hausse de 476 K€ à 1.589 K€ sur la période suite aux augmentations récentes des prix d'achats et à la volonté de s'assurer un stock minimum plus conséquent sur les références stratégiques.

Les créances à un an au plus sont en diminution à 4.045 K€ par rapport au montant de 5.170 K€ au 31 décembre 2024.

Parmi ces créances, les « Créances commerciales », essentiellement sur les autres sociétés du groupe Fountain, ont baissé de 3.545 K€ au 31 décembre 2024 à 2.275 K€ au 31 décembre 2025, soit une baisse de 1.268 K€.

Les autres créances à un an au plus s'élèvent à 1.769 K€ au 31 décembre 2025, en hausse de 144 K€ par rapport au solde de 1.625 K€ au 31 décembre 2024. Ces autres créances sont composées pour l'essentiel d'intérêts sur avances à recevoir des autres sociétés du groupe Fountain.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 699 K€ en hausse de 333 K€ par rapport au montant de 366 K€ au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres s'élèvent à 4.162 K€ correspondant au solde de 4.015 K€ au 31 décembre 2024 augmenté du résultat net positif de 146 K€ pour l'exercice 2025.

Les dettes financières à court et long terme de la société au 31 décembre 2025 s'élèvent à 681 K€ contre 2.030 K€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de -1.349 K€.

Compte tenu d'une position de trésorerie de 699 K€ au 31 décembre 2025, contre 366 K€ au 31 décembre 2024, la dette financière nette s'élève au 31 décembre 2025 à -18 K€ à comparer à 1.664 K€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1.682 K€ par rapport au 31 décembre 2024.

Les dettes commerciales s'élèvent à 2.938 K€, en hausse de 488 K€ ou 20% par rapport à la situation au 31 décembre 2024 et ne souffrent d'aucun retard important de paiement sauf cas de contestation éventuelle. Fountain continue à respecter ainsi ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs.

Les autres dettes s'élèvent à 6.027 K€ au 31 décembre 2025, en hausse de 534 K€ par rapport au solde au 31 décembre 2024. Ces dettes sont constituées pour l'essentiel des dettes de cash-pooling et autres dettes en compte courant vis-à-vis de sociétés du groupe, soit 5.640 K€ au 31 décembre 2025, à comparer à 5.128 K€ au 31 décembre 2024.

4.1.2.3 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social était resté inchangé par rapport au 31 décembre 2024 et s'élevait à 3.017.652,27 €, représenté par 5.977.293 actions conférant un droit de vote, en telle sorte que le dénominateur ou nombre total de droit de vote existant est de 5.977.293.

4.1.2.4 Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des comptes statutaires annuels au 31 décembre 2024.

La Société teste annuellement si les actifs immobilisés financiers doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'un amortissement exceptionnel sur la période. Aucun amortissement exceptionnel n'a dû être constatée ni en 2025 et ni en 2024 (Cf. la note 1 aux états financiers consolidés infra).

4.1.3 Recherche et développement

Aucune dépense de recherche et développement au sens de l'IAS 38 n'a été encourue, ni comptabilisée à l'actif du bilan consolidé. De même aucune dépense de recherche et développement n'a été encourue, ni comptabilisée à l'actif du bilan statutaire.

4.1.4 Affectation du résultat

Au terme de l'exercice, le résultat statutaire de la société s'élève à 146.269,68 €, le résultat reporté de l'exercice précédent est de -1.214.839,57 € et la réserve légale est excédentaire au 10% du montant du capital social à hauteur de 1.108.635,55 €.

Le Conseil propose à l'assemblée générale :

- d'affecter ce bénéfice aux Résultats reportés pour un montant de 146.269,68€
- et de procéder à un transfert de la partie excédentaire de la réserve légale vers le report à nouveau pour un montant de 1.108.635,55 €, la partie concernée étant devenue disponible.

Après ces opérations, le résultat reporté au 31 décembre 2025 s'élève à :

Résultat de l'exercice :	146.269,68 EUR
Dividende :	0,00 EUR
Transfert de la réserve légale :	1.108.635,55 EUR
Résultats reportés :	40.065,66 EUR

4.1.5 Rachat d'actions propres

Le conseil d'administration va proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'autoriser la société à acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Cette autorisation aurait pour objectif d'optimiser la structure du capital, de couvrir des plans d'intéressement éventuels ou de soutenir la liquidité du titre.

La demande d'autorisation du rachat d'actions propres ainsi que la modification de l'article y relatif dans les statuts de la société sont formulées ci-après et seront soumises à la prochaine assemblée générale:

- Autorisation au conseil d'administration d'acquérir, échanger et/ou aliéner en bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la société.

Proposition de décision : « L'assemblée générale décide que, conformément à l'article 7:215 du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi et pour une période de trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026, à acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la Société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. En outre, conformément au même article, le conseil d'administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026 à acquérir un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total d'actions émises par la Société, pour une contre-valeur de minimum 0,10 euros et de maximum de dix pour cent (10%) supérieure à la moyenne des cours des transactions des trente (30) derniers jours.»

- Modification de l'article 6 des statuts relatif au rachat d'actions propres de la société.

Proposition de décision : « L'assemblée générale décide de mettre l'article 6 des statuts relatif au rachat d'action en conformité avec la décision qui précède :

Article 6 : Rachat d'actions

Conformément à l'article 7:215 du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi et pour une période de trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026, à acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la Société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. En outre, conformément au même article, le conseil d'administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026 à acquérir un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total d'actions émises par la Société, pour une contre-valeur de minimum 0,10 euros et de maximum de dix pour cent (10%) supérieure à la moyenne des cours des transactions des trente (30) derniers jours.

Conformément à l'article 7 :218, § 1er du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration est autorisé à aliéner les actions ou les certificats cotés acquis en vertu des autorisations conférées dans le présent article.»

4.1.6 Succursales

La société n'a pas de succursale.

4.1.7 Evènements importants survenus au cours de l'exercice

En 2025, la société a poursuivi son désendettement et elle a terminé de rembourser au 31 décembre 2025 ses emprunts historiques à l'exception du remboursement du solde des dettes de Wallonie-Entreprendre qui n'a été prélevé par le créancier que tout début janvier 2026.

4.1.8 Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

La société a pu lever, au cours du premier trimestre 2026, l'ensemble des nombreuses garanties qui étaient associées à ses emprunts historiques (voir Note 17 ci-après).

Elle a également sécurisé de nouveaux financements (les accords ont été obtenus et les conventions sont en cours de signature) dont :

- une ligne additionnelle de financement de 0,5 M€ ;
- un nouveau crédit d'investissement de 1,0 M€ amortissable d'une maturité de 3 ans.

qui lui permettront de soutenir les projets de développement tout en maintenant une structure financière solide et équilibrée.

Enfin, la société a communiqué en date du 3 avril 2026 avoir été victime d'un incident de cybersécurité de type ransomware impliquant un accès non autorisé à une partie de son environnement informatique et ayant entraîné l'extraction de certaines données.

A ce stade, Fountain ne s'attend pas à ce que cet incident ait un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

4.1.9 Perspectives

En 2026, la société entend accélérer l'exécution de son plan stratégique 2025-2028 avec pour priorités :

- Le renforcement continu de l'offre à forte valeur ajoutée, afin d'accompagner la montée en gamme et d'augmenter la contribution des segments stratégiques ;
- Le développement des comptes nationaux et multi-sites, levier clé de croissance organique et d'amélioration de la récurrence du chiffre d'affaires ;
- La poursuite des investissements structurants soutenant l'expansion commerciale et opérationnelle.

4.1.10 Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la société

Comme décrit précédemment, la société a sécurisé de nouveaux financements à hauteur de 1,5M€ qui lui permettront de soutenir les projets de développement tout en maintenant une structure financière solide et équilibrée.

D'autre part, Fountain entend renforcer sa dynamique commerciale grâce à l'implémentation de son nouveau CRM et à une meilleure lead-generation qui continuera à être soutenue par la tendance actuelle du marché favorisant les cafés de qualité et la valorisation de la « *Pause-café* » dans un environnement

agréable va continuer de porter ses fruits. Fountain vise un chiffre d'affaires consolidé en 2026 de l'ordre de 31,6 M€, soit une croissance +4,4 %, avec le maintien de son niveau d'EBITDA.

Les principaux coûts susceptibles d'impacter les prévisions financières en 2025 et au-delà concernent les éléments suivants :

- Hausse des prix d'achats
- Hausse des coûts de ressources humaines
- Hausse des coûts de transports
- Hausse des coûts d'énergie des bâtiments
- Hausse générale des prix

Par ailleurs, Fountain a pour politique de répercuter les hausses de prix des marchandises mais aussi des coûts d'exploitation dans ses prix de vente.

En ce qui concerne l'impact des conflits en Ukraine ou au Moyen-Orient, Fountain n'est pas directement affectée par ces conflits. En effet, Fountain n'a aucun client ni fournisseur dans les pays concernés directement par le conflit et les produits tels que le café, le thé, le cacao ne proviennent pas de la zone de conflit.

4.2 Gouvernance

4.2.1 Charte de gouvernance d'entreprise

4.2.2 Conseil d'Administration

4.2.2.1 Composition

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 6 administrateurs, dont 3 administrateurs indépendants. Les critères d'évaluation de l'indépendance des administrateurs sont ceux retenus par le Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020.

La composition du Conseil d'Administration a été la suivante en 2025.

- **Sparaxis s.a.**, représentée par Isabelle Devos, Administrateur – a été nommée par l'assemblée générale ordinaire de 2024 en remplacement de **Wallonie-Entreprendre s.a.**, représentée également par Isabelle Devos, administrateur.
Isabelle Devos est Conseiller et Analyste de Financement à la Sogepa et administrateur de sociétés.
Pour rappel, le mandat de Wallonie-Entreprendre venait à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2025 et avait été renouvelé exceptionnellement pour une durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026. Sparaxis a démissionné de sa fonction en date du 8 janvier 2026 considérant que sa mission d'accompagnement du Conseil d'Administration de Fountain étant terminée.

- **Valor Conseil s.r.l.**, représentée par Valérie Clar-Baïssas – a été nommée par l’assemblée générale ordinaire de 2024 en remplacement de Madame **Valérie Clar-Baïssas**, administratrice indépendante depuis l’assemblée générale du 27 mai 2019.
Pour rappel, le mandat de Madame Clar-Baïssas venait à échéance à l’assemblée générale ordinaire de 2023 et avait été renouvelé jusqu’à l’assemblée générale ordinaire de 2026.
Valérie Clar-Baïssas est Directrice des financements et de la trésorerie du Groupe OPmobility.
- **Dare-Consulting s.r.l.**, représentée par Frédéric Tiberghien, a été nommée administrateur indépendant à l’assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2020. A la suite de cette assemblée générale, le même jour, il a été nommé président par le conseil d’administration. Son mandat venait à échéance à l’assemblée générale ordinaire de 2024 et a été renouvelé jusqu’à l’assemblée générale ordinaire de 2027.
Frédéric Tiberghien est administrateur de sociétés.
- **Othilie Nicod – Entrepreneur individuel**, représentée par Othilie Nicod, administratrice indépendante nommée par l’assemblée générale ordinaire du 30 mai 2022 et dont le mandat venait à échéance à l’assemblée générale ordinaire de 2025. Son mandat n’ayant malencontreusement pas été renouvelé par l’assemblée générale ordinaire de 2025, elle a été co-optée par le Conseil d’Administration du 12 septembre 2025 jusqu’à l’assemblée générale de 2026 qui régularisera cette nomination pour une durée de 3 années.
- **Quaeroq n.v.**, représentée par Lynn De Proft, administrateur nommé à l’assemblée générale du 30 mai 2023. Son mandat vient à échéance à l’assemblée générale ordinaire de 2026.
- **The Multiplier b.v.**, représentée par Axel Vuylsteke, nommée comme administrateur indépendant par l’assemblée générale ordinaire de 2024 et dont le mandat vient à échéance à l’assemblée générale ordinaire de 2027.
Axel Vuylsteke est CEO de la société Vinventions

Le secrétariat du Conseil d’Administration a été assuré par VanGils Consulting b.v., représentée par Pierre Gillis, C.F.O..

Lors de la proposition de nouveaux administrateurs, le Conseil prend en considération tous les critères applicables à l’évaluation de l’indépendance de ceux-ci et détermine sur la base des renseignements fournis par tous les administrateurs sur leur relation avec le Groupe Fountain, sont indépendants.

Compte tenu de l’acquisition en mai 2021 par Frédéric Tiberghien, représentant de Dare-Consulting srl, présidente du conseil d’administration de plus de 10,0% des actions constituant le capital de la société, le conseil d’administration a estimé que Dare-Consulting srl n’est plus considéré comme administrateur indépendant.

Le Conseil est donc composé de 3 administrateurs indépendants en les personnes de Valérie Clar-Baïssas représentant la société Valor Conseil s.r.l., Othilie Nicod – Entrepreneur individuel et Axel Vuylsteke représentant la société The Multiplier b.v. et de 3 administrateurs non indépendants, Dare-Consulting s.r.l., Sparaxis s.a. (jusqu’au 8 janvier 2026) et Quaeroq n.v.

4.2.2.2 *Rôle et fonctionnement*

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que le nécessite la gestion de la société. En temps normal, il tient 6 réunions par an.

Les statuts prévoient que les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président du Conseil ou de son remplaçant est prépondérante.

Pour ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités et de suivi, au minimum, le conseil d'administration:

- suit les résultats commerciaux et financiers de manière régulière, en lien avec la stratégie de la société;
- contrôle et examine l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, en temps utile, des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non financières, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- approuve un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion ;
- examine la mise en œuvre de ce cadre référentiel en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- supervise les performances du commissaire et/ou du réviseur d'entreprises et supervise la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le Comité d'Audit ;
- décrit les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.

Les compétences principales du Conseil d'Administration sont les suivantes : définition de la stratégie, approbation des budgets annuels et pluriannuels, nominations et rémunérations du Comité de Gestion, fixation des règles d'évaluation, suivi des résultats, engagements financiers à long terme, fusions, acquisitions, alliances stratégiques, désinvestissements, attribution de stock-options, arrêtés des comptes annuels et consolidés,

Le Conseil d'Administration se charge également d'organiser un contrôle efficace externe et interne de la société.

Le Conseil d'Administration est informé périodiquement des résultats des ventes, du compte de pertes et profits, de la situation de trésorerie, des investissements ainsi que de tous les éléments pertinents lui permettant d'évaluer l'évolution et la performance de la société.

Le Conseil d'Administration reçoit en outre pour chaque sujet toutes les informations utiles qui lui permettront de prendre les décisions dans les domaines qui lui sont attribués.

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires soient comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le Conseil d'Administration a notamment prévu la possibilité pour ses membres de faire appel à des experts indépendants aux frais de la société.

Le Conseil d'Administration a également défini une procédure concernant les informations internes qui doivent être fournies à tous ses membres.

Le Conseil a par ailleurs approuvé les règles concernant l'exercice de la fonction d'administrateur, ainsi que celles relatives à la tenue des réunions du Conseil d'Administration.

4.2.3 Comité de Nominations et de Rémunérations

Comme indiqué ci-avant, en date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 de faire usage des exemptions prévues par les articles 7:99 et 7:100 du Code des Sociétés et des Associations et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

4.2.4 Comité d'Audit

Comme indiqué ci-avant, en date du 18 juin 2018, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet au 1er juillet 2018 de faire usage des exemptions prévues par les articles 7:99 et 7:100 du Code des Sociétés et des Associations et de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

Le Conseil d'Administration est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Isabelle Devos, représentante permanente de Sparaxis s.a. et de Valérie Clar-Baïssas, représentant la société Valor Conseil s.r.l..

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale; elle est Senior Invest Manager chez Wallonie-Entreprendre s.a. (née de la fusion des sociétés publiques de financement SOGEPA s.a., SRIW s.a. et SOWALFIN s.a. depuis le 01/01/2023) et administratrice de sociétés.

Valérie Clar-Baïssas est diplômée en administration des affaires et titulaire d'un Master en Business International de l'Université de Paris IX ; après avoir travaillé en banque chez BNP Paribas, chez ECONOCOM, elle est directrice des financements et de la trésorerie du Groupe OPmobility.

Le CEO, le CFO, les auditeurs externes et tout membre de la direction ou du contrôle de gestion du groupe peuvent être invités à participer aux réunions du Conseil d'administration statuant sur les questions d'audit.

Au moins deux fois par an, le conseil d'administration rencontre les auditeurs externes pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne.

En effet, au moins une fois par an, le conseil d'administration examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de Gestion pour s'assurer que les principaux risques sont correctement identifiés, gérés et portés à connaissance.

Le Conseil d'Administration a également prévu un dispositif spécifique par lequel le personnel de la société peut confidentiellement faire part directement au Président du Conseil d'Administration de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière de rapportage financier ou d'autres sujets.

En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni à plus de 2 reprises sur des questions d'audit, dont, pour l'essentiel, sur l'évolution des activités dans le cadre du financement des opérations, le budget, les comptes semestriels et annuels, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, le risque de trésorerie et la continuité de l'activité du Groupe telle que préparée par le management.

4.2.5 Comité de Gestion

En 2025, Le Comité de Gestion était composé du CEO, du CFO, de la HR Manager, de la Purchase & Supply Chain Manager, de la Directrice Marketing et du Directeur Régional de Javry.

Le CEO assure la communication régulière avec le Président du Conseil d'Administration et coordonne les actions du Comité de Gestion. Le CEO ne peut être Président du Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion, au minimum :

- est chargé de la conduite de la société ;
- met en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration en tenant compte des valeurs de l'entreprise, de ses politiques clés et des risques qu'elle accepte de prendre ;
- met en place un système de contrôles internes (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres), basés sur le cadre référentiel approuvé par le conseil d'administration, sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'Administration ;
- soumet au Conseil d'Administration la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers, conformément aux normes comptables et aux politiques de la société ;
- prépare la communication adéquate des états financiers et des autres informations significatives financières et non financières de la société ;
- soumet au Conseil d'Administration une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la société ;
- fournit en temps utile au Conseil d'Administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations ;
- est responsable à l'égard du Conseil d'Administration et lui rend compte de l'exercice de ses fonctions.

En 2025, le Comité de gestion était composé comme suit :

- Jean-Philippe Faligot, CEO depuis le 1^{er} septembre 2023,
- VanGils Consulting b.v., représentée par Pierre Gillis, CFO depuis septembre 2022
- Estelle Venant, Directeur achats, production et technique, depuis le 2 janvier 2023,
- Estelle Tissier Dalla-Torre, Directrice des ressources humaines, depuis janvier 2016,
- Morgane Jouan, représentant Morgane LTR J Consulting, Directrice Marketing, depuis novembre 2024,
- Sébastien Meunier, représentant Sébastien Meunier Consulting, Directeur Régional de Javry, depuis novembre 2024.

Membres du Comité de gestion	Fonction	Date d'entrée	Date de sortie
Jean-Philippe Faligot	CEO	01/09/2023	-
VanGils Consulting b.v., représentée par Pierre Gillis	CFO	01/09/2022	-
Estelle Venant	CSCO	01/01/2023	-
Estelle Tissier	Directrice des Ressources Humaines	01/01/2016	-
Morgane Jouan LTR J Consultin représentée par M. Jouan	Directrice Marketing	28/11/2024	
Sebastien Meunier Consulting, représentée par S. Meunier	CTO	28/11/2024	

4.2.6 Diversité au sein du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Cette section reprend les informations requises conformément aux articles 3:32, §2 et 3:6, §2, 6° du CSA.

4.2.6.1 Diversité au sein du Conseil d'Administration

En ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration, les exigences légales en vigueur en Belgique relatives à la diversité des genres sont appliquées et ont été intégrées au processus de recrutement et de nomination des membres du Conseil. En cas de remplacement ou de désignation d'un membre du Conseil d'Administration, Fountain vise systématiquement à améliorer la mixité du Conseil. Par ailleurs, compte tenu de la part importante des activités de Fountain en France, le Conseil d'Administration attache aussi une importance particulière à intégrer en son sein des personnes ayant la connaissance du marché français. Ainsi, le Conseil est actuellement composé de 6 membres, dont 4 femmes et 2 hommes et dont 4 Belges et 2 Français.

Genre	Hommes	Femmes		
# Personnes	2	4		
Age	40 à 50	50 à 60	> 60	
# Personnes	3	3		
Nationalité	Belge	Française	Autre	
# Personnes	4	2		
Années dans la fonction	< 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	> 20 ans
# Personnes	3	2	1	

4.2.6.2 Diversité au sein du Comité de Gestion

Fountain vise également à promouvoir la diversité des genres et des expériences au sein du Comité de Gestion. Par ailleurs, comme pour le Conseil d'Administration, Fountain s'efforce également d'intégrer au sein du Comité de Gestion des personnes ayant la connaissance et la sensibilité des 2 marchés les plus importants de Fountain à savoir la France et la Belgique. Actuellement, le Comité de Gestion est composé de 6 membres dont 3 femmes et 3 hommes et dont 4 Français et 2 Belges.

Genre	Hommes	Femmes		
# Personnes	3	3		
Age	30 à 40	40 à 50	50 à 60	
# Personnes	2	1	3	
Nationalité	Belge	Française	Autre	
# Personnes	2	4		
Années dans la fonction	< 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	> 20 ans
# Personnes	5	1		

4.2.7 Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le système de contrôle interne mis en place se caractérise par les éléments suivants :

- Établissement d'un budget annuel mensualisé pour chaque entité constituant le groupe.
- Engagement du groupe sous condition de doubles signatures dans les limites des pouvoirs définis par le conseil d'administration du Groupe et principalement délégués à la direction générale et financière du groupe.
- Système de procédures internes visant à garantir le bon fonctionnement du Groupe, dont principalement :
 - Définition des pouvoirs d'engagement en matière de contrats commerciaux, de contrat fournisseur, d'engagement de ressources humaines et de modification des conditions de rémunérations,
 - Gestion des accès aux systèmes informatiques de gestion des données.
- Analyses périodiques (hebdomadaires, mensuelles suivant les transactions et les types d'informations) de l'évolution des différentes entités du groupe par le Contrôle de Gestion et le Comité de Gestion.

4.2.8 Opérations avec les parties liées

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ pour un montant de 300 K€, dont le remboursement était prévu en 12 trimestrialités de 25.000 € de mars 2023 à décembre 2025, a été modifié par un moratoire signé le 29 mars 2023 et a été remboursé par un versement global de 300.000 € le 31 décembre 2025.

Le prêt de l'administrateur Wallonie-Entreprendre, lui-même représentant la Région Wallonne, dont le remboursement était prévu en 5 trimestrialités égales de 46.875 K€ de mars 2023 à mars 2024, a été modifié par un moratoire signé le 31 mars 2023 et sera remboursé en 11 trimestrialités égales de 8.523 € de mars 2023 à septembre 2025 et le solde de 140.625 € a été entièrement remboursé le 2 janvier 2026.

Le prêt complémentaire de Wallonie-Entreprendre pour un montant de 625 K€, dont le remboursement était prévu en 12 trimestrialités quasi égales de mars 2023 à décembre 2025, a également été modifié par un moratoire signé le 31 mars 2023 et sera remboursé en 11 trimestrialités égales de 36.932 € de mars 2023 à septembre 2025 et le solde de 218.750 € a été entièrement remboursé le 2 janvier 2026.

4.2.9 Conflits d'intérêts

Le Conseil n'a eu à connaître de résolutions mettant en cause les dispositions des articles 7:96 et 7:97 du Code des Sociétés et des Associations.

4.2.10 Mandats - Propositions de nominations

Le Conseil d'Administration propose les décisions suivantes à l'Assemblée Générale du 26 mai 2026.

1. Mandat d'Administrateurs :

- a) Renouvellement du mandat de Valor Conseil s.r.l., représentée par Madame Valérie Clar-Baïssas.

Le Conseil d'Administration fait la proposition suivante de nomination.

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Valor-Conseil s.r.l. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Valor-Conseil s.r.l., ayant son siège social sis 19 Avenue Alphonse XIII à B-1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1005.375.997, ayant comme représentant permanent Madame Valérie Clar-Baïssas, enregistrée au registre national sous le numéro 65.05.01-692.96 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.

L'Assemblée confirme que Valérie Clar-Baïssas répond aux critères d'indépendance.»

- b) Renouvellement du mandat de Quaeroq b.v., représentée par Lynn De Proft.

Le Conseil d'Administration fait la proposition suivante de nomination.

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Quaeroq b.v. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Quaeroq b.v., ayant son siège social sis 10 Bte 3.1 Kalkhoevestraat à B-8790 Waregem, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.330.988, ayant comme représentant permanent Madame Lynn De Proft, enregistrée au registre national sous le numéro 81.06.17-114.52 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.»

- c) Régularisation de la situation d'une administratrice – confirmation de la cooptation d'Othilie Nicod et nomination en qualité d'administratrice indépendante pour la durée restante du mandat.

Le Conseil d'Administration fait la proposition suivante de régularisation et de nomination.

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administratrice d'Othilie Nicod – Entrepreneur individuel qui était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale de 2025 n'a pas été renouvelé. L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de Madame Othilie Nicod en qualité d'Administratrice indépendante par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2025.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de confirmer la cooptation de Madame Othilie Nicod en qualité d'administratrice indépendante décidée par le conseil d'administration du 12 septembre 2025.

L'assemblée décide ensuite de nommer Othilie Nicod – Entrepreneur individuel, enregistrée sous le SIREN 790 532 642 et avec siège 9 Villa Santos Dumont, à 75015 Paris, France, représentée par Madame Othilie Nicod, née le 29 décembre 1979 à Ris-Orangis en France, portant passeport français n° 19AK44183 et domiciliée 9 Villa Santos Dumont, 75015 Paris, France, en qualité d'administratrice pour la durée restante du mandat initial venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.

L'Assemblée confirme qu'Othilie Nicod répond aux critères d'indépendance.»

- d) Nomination de la société Bernard Razaghi Finance s.r.l., représentée par Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL comme administrateur.

Le Conseil d'Administration fait la proposition suivante de nomination.

Proposition de décision : « L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur la société Bernard Razaghi Finance s.r.l., sise Avenue Henri Ellebout, 2A, à 1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 885.494.489, avec comme représentant permanent Monsieur Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL, portant passeport français n° CJYP86N34 et domicilié Avenue Henri Ellebout, 2A, à 1180 UCCLE pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.

L'Assemblée confirme que Monsieur Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL répond à tous les critères prévus par l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et sera en conséquence considéré comme administrateur indépendant.»

2. Mandat de Commissaire :

Le mandat de commissaires aux comptes statutaires et consolidés de la société BDO - Réviseurs d'Entreprises S.R.L. représentée par Christophe Colson a été renouvelé pour 3 ans par l'assemblée générale ordinaire de mai 2024.

Aucune nouvelle décision n'est requise.

4.3 Rapport de rémunérations

4.3.1 Politique de rémunération

En date du 18 juin 2018, le Conseil d'Administration a pris la décision de faire usage des exemptions prévues par les articles 7:99 §3 et 7:100 §4 du Code des Sociétés et des Associations et de faire assumer par le conseil d'administration le rôle du comité de nomination et de rémunération.

En conséquence, depuis le 1er juillet 2018, les missions du Comité de Nomination et de Rémunération ont été intégrées au Conseil d'Administration, qui en assume désormais les responsabilités.

La politique de rémunération est revue sur base annuelle par le Conseil d'Administration. Cette dernière est en adéquation avec le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 ainsi que la Charte de Gouvernance d'Entreprise 2020 du Groupe Fountain. Les rémunérations individuelles des administrateurs et membres du Comité de Gestion sont fixées sur base des pratiques et normes du marché. Pour ce faire, le Conseil d'Administration peut s'appuyer sur des études indépendantes publiées pour les administrateurs (entre autres par l'association Guberna) et pour les membres du Comité de Gestion par les sociétés spécialisées dans le secteur du recrutement. Le Conseil d'Administration établit une proposition de rémunération, la discute et la vote.

4.3.1.1 *Rémunérations des Administrateurs*

Les mandats des Administrateurs sont rémunérés au moyen d'une rémunération fixe annuelle pour autant que les Administrateurs aient un taux de présence de plus de 50% aux réunions et de jetons de présence. Aucun bonus ou rémunération variable n'est prévu.

Le Conseil d'Administration a choisi, dans le courant de l'année 2020, de ne pas attribuer de rémunération en actions aux Administrateurs et ce compte tenu de la petite taille du Groupe, du peu de liquidité sur le titre, de la faible importance des montants concernés et de la technicité de l'opération. Il a cependant demandé à ses Administrateurs de souscrire à l'augmentation de capital réalisée en 2020 afin de s'assurer que ceux-ci s'inscrivent également dans une perspective d'actionnaires à long terme de la société.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour des durées de 3 à 6 ans.
Pour l'exercice 2025, ces rémunérations sont détaillées aux points 5.3.3 ci-dessous.

4.3.1.2 *Rémunérations des membres du Comité de Gestion*

Les rémunérations ou honoraires des membres du Comité de Gestion comprennent une partie fixe et une partie variable. Le Groupe a comme politique d'offrir une rémunération ou des honoraires en ligne avec des fonctions similaires dans des sociétés de taille et de complexité comparables.

La partie fixe des rémunérations comprend les éléments suivants.

- Pour les employés
 - Une rémunération fixe sous forme de salaire
 - Le paiement d'assurances groupe couvrant vie, décès et hospitalisation
 - La mise à disposition d'un véhicule de société et la prise en charge des coûts y relatifs
 - Une allocation mensuelle destinée à couvrir les frais propres à l'employeur
 - Des tickets-repas
- Pour les personnes sous contrat avec leur société de management
 - Des honoraires définis contractuellement

La partie variable est déterminée annuellement pour 70% sur base d'objectifs annuels du Groupe et pour 30% de la réalisation d'objectifs personnels. Ce ratio diffère pour le CEO pour lequel la partie variable déterminée sur base des objectifs annuels du groupe est fixée à 80%.

Les objectifs du Groupe sont principalement définis en termes de chiffre d'affaires, de coûts d'exploitation et de cash-flow d'exploitation (EBITDA ou EBITDA récurrent). Le budget de l'année constitue la base des objectifs de l'exercice avec pour chaque objectif un seuil minimal de déclenchement de la rémunération variable, une grille de progression en fonction du degré de réalisation de l'objectif et un plafond maximal de rémunération variable par objectif.

Ces objectifs sont ceux permettant de garantir dans la durée le développement des activités et la pérennité du Groupe

Les objectifs personnels sont relatifs à des projets à réaliser dans l'année qui s'inscrivent dans la stratégie de développement des activités du Groupe.

La partie variable est inférieure à 25 % de la rétribution brute totale pour les membres du Comité de Gestion. Il n'existe aucune autre rémunération variable composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

Annuellement, les performances réelles sont comparées aux objectifs annuels. Les rémunérations variables sont calculées directement en application des seuils, degré d'atteinte des objectifs et plafond maximal par objectif.

Il n'est pas prévu de droit de recouvrement de la rémunération variable si cette dernière a été attribuée sur base d'informations financières erronées.

Pour les mêmes raisons que celles invoquées dans le paragraphe « Rémunération des administrateurs », il n'existe à ce jour aucune autre rémunération composée d'actions, d'options ou de droits à acquérir des actions de la société.

Sauf exception, les contrats avec les dirigeants sont à durée indéterminée. Pour les employés, les durées de préavis sont celles prévues par la législation.

Pour les dirigeants sous contrat de management, la durée de préavis n'excède pas la durée de préavis légale s'ils étaient sous contrat d'emploi.

4.3.2 Présence aux réunions des conseils et comités

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration s'est réuni à plusieurs reprises. La présence des membres aux réunions du Conseil d'Administration a été la suivante par rapport au nombre de réunions tenues pendant leur période de mandat.

Nom	Réunions visio	Réunions pleines	Total
Dare Consulting s.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien	3/3	6/6	9/9
Valor Conseil s.r.l. représentée par Valérie Clar-Baïssas	2/3	5/6	7/9
Sparaxis s.a., représentée par Isabelle Devos	1/3	3/6	4/9
Othilie Nicod	3/3	4/6	7/9
QuaeroQ n.v., Représentée par Lynn de Proft	2/3	6/6	8/9
The Multiplier b.v. représentée par Axel Vuylsteke	2/3	4/6	6/9

4.3.3 Rémunérations des administrateurs non exécutifs

Depuis le 1er juillet 2023, les rémunérations des administrateurs sont structurées comme suit :

Président	33.000 €
Autres administrateurs rémunérations fixes annuelles sous réserve d'une présence à minimum 50 % des réunions	8.800 €
Rémunérations par réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale	1.100 €
Rémunération supplémentaire de présidence du Conseil par réunion et de l'Assemblée Générale	1.100 €

Le Conseil d'Administration a pris pour principe de ne facturer les courtes réunions téléphoniques ou en audioconférence (i.e. +/- 1h00 à 25% et +/- 2h00 à 50%) par comparaison aux réunions pleines qui sont facturées suivant le tarif ci-dessus.

En application de ce qui précède, et compte tenu du nombre de réunions tenues en 2025, les rémunérations attribuées en 2025 s'établissent comme suit :

Montant en K€	Base	Réunions courtes	Réunions pleines	2025	2024
DARE Consulting s.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien	33	2,75	13,2	49,0	51,0
Valor Conseil s.r.l. représentée par Valérie Clar-Baïssas	8,8	1,1	5,5	15,4	17,3
Sparaxis s.a. représentée par Isabelle Devos	8,8 ^(*)	0,6	3,3	12,7	17,8
Othilie Nicod	8,8	1,4	4,4	14,6	17,8
QuaeroQ n.v., Représentée par Lynn de Proft	8,8	0,8	6,6	16,2	16,2
The Multiplier b.v. Représentée par Axel Vuylsteke	8,8	1,1	4,4	14,3	17,3
Total				122,2	137,4

(*) Le conseil a décidé d'octroyer la rémunération de base à Sparaxis s.a. malgré le fait que le quota de présence ait été légèrement inférieur à 50%.

4.3.4 Rémunérations du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est composé de 6 personnes, à savoir le CEO, le CFO, le CSCO, la HR Manager, de la Purchase & Supply Chain Manager, de la Directrice Marketing et du Directeur Régional de Javry.

Les rémunérations du management hors indemnités de rupture de contrat se présentent comme suit :

Personne	Fonction	% ETP	Rémunérations fixes hors charges sociales	Assur. + retraite	Autres	Rémunérations variables nominales hors charges sociales	% variable vs fixe	Rémunérations variables attribuées hors charges sociales	Total hors charges sociales employeur	Charges sociales	Total
J.-P. Falgot	CEO	100%	172.650	34.278	28.625	50.000	22%	39.670	275.223	66.193	341.416
Autres membres		480%	681.669	27.390	51.428	76.568	10%	70.442	776.149	57.739	833.888
	Total							110.112	1.051.372	123.932	1.175.304

Sous l'intitulé « Autres » sont repris les véhicules de société, tickets-repas et allocations forfaitaires pour frais.

Les rémunérations variables sont fixées par rapport à des objectifs prédéfinis à atteindre pour 70% de la rémunération variable en matière de chiffre d'affaires, charges d'exploitation et EBITDA et pour 30% en matière d'objectifs personnels propres aux responsabilités de la personne. Pour rappel, ce ratio est de 80% - 20% pour le CEO.

La rémunération annuelle totale, i.e. fixe et variable à 100% en ce compris les autres avantages, charges sociales incluses, en équivalent temps plein sur l'année la plus basse correspond à 37,4% de la rémunération la plus haute.

Les rémunérations variables sont versées pour les employés soit sous forme de rémunérations et pour les personnes en société sur factures.

4.3.5 Respect de la politique de rémunérations

Les rémunérations attribuées en 2025 sont conformes à la politique de rémunération de la société.

Le fait que les rémunérations variables des membres du Comité de Gestion soient déterminées

- pour l'essentiel (70% ou 80%) sur base d'objectifs chiffrés correspondants aux objectifs du groupe Fountain, à savoir le chiffre d'affaires, les charges opérationnelles et l'EBITDA, et
- pour le complément (20% ou 30%) sur base d'objectifs personnels, si possible chiffrés, liés à leurs responsabilités individuelles mais également en ligne avec les objectifs du groupe,

incite les membres du Comité de Gestion à poursuivre les objectifs financiers du groupe Fountain, à savoir le développement de son chiffre d'affaires, la maîtrise de ses coûts d'exploitation et l'accroissement de sa rentabilité et de sa capacité génératrice de trésorerie, mesurées par l'accroissement de son EBITDA.

4.3.6 Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ des membres employés du Comité de Gestion sont celles prévues par les dispositions légales françaises pour le CEO, la HR Manager et la Purchase & Supply Chain Manager. Concernant le CFO, le Directeur Régional de Javry et la Directrice Marketing, les indemnités de rupture sont déterminées dans les conventions signées avec les sociétés de management et sont respectivement de 12 mois et 3 mois pour les 2 autres.

4.3.7 Evolution annuelle de la rémunération

La rémunération annuelle, les performances de la société et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les administrateurs et membres du comité de gestion a évolué comme suit :

(en K€, en ETP)	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	13.027	13.037	13.104
Ebitda récurrent	905	771	334
Ebitda total	595	908	334
Rémunération totale annuelle (1)	939	1.009	1.024
ETP sur l'année (1)	16,60	17,20	17,70
Rémunération moyenne annuelle par ETP (1)	56,6	58,7	57,9

(1) autres que les administrateurs et membres du comité de gestion

La rémunération moyenne en 2025 est restée quasi stable, en baisse de 1,4%.

4.4 Risques

4.4.1 Evaluation des risques

Fountain a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

Les risques identifiés dans tous domaines sont catégorisés par :

- leur impact potentiel sur l'activité du groupe sur une échelle chiffrée,
- leur probabilité de survenance également sur une échelle chiffrée,
- la multiplication des deux critères résultant en un niveau de risque pour les activités du groupe.

Pour chaque risque, des mesures sont identifiées en vue de réduire ledit risque et l'impact théorique de ces mesures en termes de réduction des risques est chiffré.

Pour chaque risque à nouveau, la réalisation des mesures identifiées permettant de réduire le risque est également chiffré.

La combinaison pour chaque risque identifié des 1° niveau d'importance, 2° impact des mesures sur lesdits risques et 3° réalisation desdites mesures permet d'obtenir un risque résiduel.

Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements.

Le tableau des risques est présenté dans les notes 22 aux comptes consolidés.

4.4.2 Description des principaux risques

4.4.2.1 *Risque de trésorerie*

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Au cours de l'année 2025, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain a de nouveau considérablement baissé. Il s'élève à 26% du total du bilan à comparer à 35% du total bilan un an plus tôt. Cette dette financière nette est également à comparer avec l'EBITDA généré en 2025 de 3.443 K€ comparable aux 3.615 K€ générés un an plus tôt.

Les principaux financements de Fountain en cours auprès des banques ING Belgium, BNP Paribas Fortis, en sus des accords de factoring (cf. infra), et ceux de Wallonie-Entreprendre ont été totalement remboursés au 31 décembre 2025 et au 2 janvier 2026 pour la partie Wallonie-Entreprendre.

Les garanties relatives à ces prêts ont dès lors pu être levées dans le courant du premier trimestre 2026 garantissant par la même occasion un accès plus facile au financement pour le Groupe Fountain.

Pour rappel, dans le cadre de ces financements, Fountain s'était engagée à ne pas octroyer de dividende jusqu'en décembre 2025.

La maturité des dettes financières du groupe non actualisées et hors dette de factoring s'établit comme suit :

(En K€)	Situation 31 décembre 2025					
Maturité des dettes financières (hors factoring)	<1 an	>1 an	>2 ans	> 3 ans < 5 ans	> 5 ans	Total
Crédits bancaires moyen terme	576	118	14	600		1.307
Autres emprunts	416	0				416
Dettes fiscales et sociales	0	0				0
Dettes de location - sale and lease back	160	62				222
Dettes de location (non actualisées - IRFS 16)	941	798	470	220		2.430
TOTAL	2.093	978	484	820	0	4.375

4.4.2.2 *Risques sur le chiffre d'affaires*

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe exerce une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

La gamme de produits « Cartouche » (produit lyophilisé) a été, pendant de nombreuses années, le vecteur principal de la baisse du chiffre d'affaires que connaissait l'entreprise. Malgré les efforts fournis pour tenter de remettre cette gamme au goût du jour, l'obsolescence de cette dernière n'a pu être évitée. Aujourd'hui, cette gamme ne représente plus que 10,5 % de la facturation globale à comparer à 11,6 % en 2024 et a été progressivement remplacée par les nouvelles solutions proposées par Fountain.

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Dans certains cas, il n'est pas possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Les solutions proposées sont parfois installées sans engagement contractuel de durée. Par ailleurs, certains anciens clients propriétaires de leur machine ne sont pas liés par un contrat. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur. La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque avéré d'érosion du chiffre d'affaires. Cette érosion résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR) ou comme expliqué ci-avant au basculement de clients de la gamme cartouches vers d'autres solutions à prix de vente moins élevé. La base de la clientèle comprend en effet une part non négligeable de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients doit être développé pour compenser l'attrition normale et naturelle du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

Plan d'affaires

Le plan d'affaires prévoit une croissance du chiffre d'affaires en 2026 de +4,4 % à 31,6 M€ avec un maintien de l'EBITDA. L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA.

L'axe de développement du chiffre d'affaires est clairement fixé sur la gamme Table Top, les PME de tailles moyennes ainsi que sur les clients multisites.

4.4.2.3 *Risque de fluctuation des prix d'achats*

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 20%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même. L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc atténué pour Fountain. En revanche, le prix des produits est directement impacté par les coûts d'énergie (notamment pour la lyophilisation) et des frais de transports.

L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2025, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat.

Fountain a pour politique de répercuter les variations de prix d'achats dans le prix de vente, avec pour objectif de maintenir la stabilité dans le temps de ses taux de marge.

4.4.2.4 *Risque lié à l'approvisionnement de café*

Le marché mondial du café connaît actuellement plusieurs tensions significatives qui affectent l'approvisionnement et les prix.

Ce sont aussi bien les facteurs climatiques, économiques ou géopolitiques que logistiques qui créent un environnement de marché tendu, avec des prix plus volatils et des risques d'approvisionnement accrus. Face à ces évolutions, le groupe Fountain multiplie ses sources d'approvisionnement et a relevé le niveau minimum de ses stocks sur les références clés.

4.4.2.5 *Risque d'augmentation des coûts d'exploitation*

Fountain a pris pour politique de répercuter les hausses de coûts dans ses prix de vente afin de préserver son niveau de rentabilité. En conséquence d'autres augmentations de prix pourraient être appliquées si les conditions de marchés le demandaient.

4.4.2.6 *Risque de taux d'intérêts*

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge financière) au 31/12/2025 s'élève à 1.822 K€ (3.036 K€ au 31/12/2024).

Depuis fin juin 2019, Fountain n'a plus de couverture sur le taux flottant de ces financements.

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 points entrainerait une augmentation des charges des dettes financières de 18,22 K€.

4.4.2.7 *Risque de devise*

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

4.4.2.8 *Risque alimentaire*

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés. Par ailleurs, le groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire). Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

4.4.2.9 *Préservation des actifs en clientèle*

Bien que la politique commerciale soit de vendre les machines aux clients ou au Vendor Lessor qui les louera au client, dans certains cas, le groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

4.4.2.10 *Risque de non-recouvrement de créances commerciales*

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du Groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité (environ 150 €) de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscrire rapidement les montants à risques. En conséquence, le groupe ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires est réalisée avec distributeurs indépendants dont 4,9 % avec environ 15 distributeurs français, 5 néerlandais et 1 belge et dont pour 0,3 % avec une dizaine d'autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non-recouvrement.

Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 1 % sur les derniers exercices.

4.4.2.11 *Risque informatique*

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

*

*

*

Braine-l'Alleud, le 16 avril 2026,

Pour le Conseil d'Administration,

Signé par :

0F6383BBBE104B9...

représentée par Valérie Clar-Baïssas,
Administrateur

DocuSigned by:

9200DBB5A3034EA...

représentée par Frédéric Tiberghien
Président

5 RAPPORTS DU COMMISSAIRE

5.1 Rapport du commissaire sur les comptes consolidés



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

FOUNTAIN S.A.

Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
(Comptes consolidés)

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FOUNTAIN S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de FOUNTAIN S.A. (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 11 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 17.621 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 839 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Point clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

1) Dépréciation des actifs incorporels

Description du point

Les actifs incorporels représentent au 31 décembre 2025 un montant de 3.830 (000) EUR, soit 22% du total du bilan du Groupe FOUNTAIN. Conformément au référentiel comptable IFRS, le groupe doit procéder annuellement à un test de dépréciation de ses goodwill et certains autres actifs incorporels. Comme décrit dans la note 5 des Etats Financiers Consolidés, le résultat de ces tests ne requiert pas de dépréciation des actifs incorporels au 31 décembre 2025.

Cependant, la valorisation des actifs incorporels du Groupe FOUNTAIN reste un point d'attention permanent dans le cadre de notre audit.

La valorisation des actifs incorporels est significative pour notre audit car la procédure d'évaluation mise en place par la Direction est complexe, contient un certain nombre de jugements et d'estimations comptables, et peut être sensiblement affectée par les hypothèses retenues au regard des cash flows futurs considérés et des conditions du marché.

Procédures mises en œuvre

Nos procédures d'audit incluent, notamment les éléments suivants:

- Nous nous sommes entretenus avec la Direction sur l'activité du groupe

FOUNTAIN, les prévisions et les mesures envisagées pour la poursuite de ses activités;

- Nous avons revu de manière critique le budget et la trésorerie prévisionnelle et les hypothèses prises par la Direction pour leur préparation, notamment via une analyse de la précision historique des prévisions par rapport au réalisé ;
- Nous avons analysé le test de dépréciation réalisé par le Groupe, en ce compris les hypothèses significatives sous-jacentes (évolution des ventes sur un horizon de 5 ans, taux de marge, taux de l'EBITDA, taux de croissance long-terme et facteur d'actualisation);
- Nous avons fait appel à un expert en évaluation au sein de notre cabinet pour nous assister dans les analyses décrites ci-avant ;
- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la Direction afin de comprendre l'impact de changements raisonnables dans les hypothèses de travail ;
- Nous avons comparé les prévisions utilisées par la Direction dans son test de dépréciation avec l'évolution des affaires au cours des premiers mois de l'exercice 2026 ;
- Nous avons analysé l'adéquation de la note 5 aux Etats Financiers Consolidés par rapport aux exigences imposées par le référentiel comptable IFRS.

2) Actifs d'impôts différés

Description du point

Les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées s'élèvent au 31 décembre 2025 à un montant de 1.324(000) EUR, soit 7,5% du total du bilan du Groupe. Comme décrit dans la note 16 des Etats Financiers Consolidés, le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées pour autant qu'il est probable que les résultats fiscaux futurs permettent de les utiliser dans un avenir raisonnable.



L'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés est significative pour notre audit car la procédure d'évaluation mise en place par la Direction est complexe, contient un certain nombre de jugements et d'estimations comptables, et peut être sensiblement affectée par les hypothèses retenues au regard des résultats futurs considérés, des conditions économiques et de la législation fiscale.

Procédures mises en œuvre

Nos procédures d'audit incluent, notamment les éléments suivants:

- Nous avons évalué les montants et les délais d'expiration locaux de récupération des pertes fiscales, en corrélation avec toute autre restriction applicable pour chaque juridiction fiscale ;
- Nous nous sommes assurés que la Direction a adéquatement considéré dans ses projections les taux d'imposition applicables aux bénéfices futurs attendus ;
- Nous avons revu de manière critique le budget et la trésorerie prévisionnelle et les hypothèses prises par la Direction pour leur préparation, notamment via une analyse de la précision historique des prévisions par rapport au réalisé ;
- Nous avons analysé les prévisions budgétaires préparées par la Direction, en ce compris les hypothèses significatives sous-jacentes (évolution des ventes sur un horizon de 5 ans, taux de marge, taux d'impôt);
- Nous avons analysé l'adéquation de la note 16 aux Etats Financiers Consolidés par rapport aux exigences imposées par le référentiel comptable IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme



significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou



activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et

des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- Introduction
- L'activité de Fountain
- Le rapport de gestion

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.



Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément à la norme de l'Institut des Réviseurs d'entreprises relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations de la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de FOUNTAIN SA au 31/12/2025 et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité les exigences ESEF

en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Battice, le 24 avril 2026

Signé
numériquement par
Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe
Colson (Signature),
c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises S.R.L.
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON *
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

5.2 Rapport du commissaire sur les comptes statutaires



T : +32 (0)87 69 30 00
F : +32 (0)87 67 93 58
www.bdo.be

Rue Waucomont 51
B-4651 Battice

FOUNTAIN S.A.

Rapport du commissaire
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE FOUNTAIN S.A. POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FOUNTAIN S.A. (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 11 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 13.905.374,67 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 146.269,68 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Dépréciation des participations et créances sur les filiales

Description du point

Les participations et les créances nettes détenues dans les filiales représentent au 31 décembre 2025 un montant de 6.927 (000) EUR, soit 50% du total du bilan de la Société. Malgré l'évolution significative du chiffre d'affaires et de l'activité de ces filiales, la Société a procédé à un test de dépréciation de ces actifs. Le résultat de ces tests a généré l'enregistrement d'une dépréciation complémentaire au 31 décembre 2025 au niveau des créances long terme.

La valorisation des participations et des créances long terme sur les filiales reste un point d'attention permanent dans le cadre de notre audit.

La valorisation des participations et créances long terme sur les filiales est significative pour notre audit car la procédure d'évaluation mise en place par la Direction est complexe, contient un certain nombre de jugements et d'estimations comptables, et peut être sensiblement affectée par les hypothèses retenues au regard des cash flows futurs considérés et des conditions du marché.

Procédures mises en œuvre

Nos procédures d'audit incluent notamment les éléments suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec la Direction sur l'activité du

groupe FOUNTAIN, les prévisions et les mesures envisagées pour la poursuite de ces activités;

- Nous avons revu de manière critique le budget et la trésorerie prévisionnelle des filiales concernées et les hypothèses prises par la Direction pour leur préparation, notamment via une analyse de la précision historique des prévisions par rapport au réalisé ;
- Nous avons analysé le test de dépréciation tel qu'établi par la Direction, en ce compris les hypothèses significatives sous-jacentes (hypothèses de croissance des ventes sur un horizon de 5 ans, taux de marge, taux de l'EBITDA, taux de croissance long-terme et facteur d'actualisation);
- Nous avons fait appel à un expert en évaluation au sein de notre cabinet pour nous assister dans les analyses décrites ci-avant ;
- Nous avons examiné les analyses de sensibilité préparées par la Direction afin de comprendre l'impact de changements raisonnables dans les hypothèses de travail ;
- Nous avons comparé les prévisions utilisées par la Direction dans son test de dépréciation avec l'évolution des affaires au cours des premiers mois de l'exercice 2026.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle

l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable

de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les

éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis



que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Battice, 24 avril 2026

Signé
numériquement par
Christophe Colson
(Signature)
DN : cn=Christophe Colson (Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises S.R.L.
Commissaire
Représentée par Christophe Colson*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

6 COMPTES CONSOLIDES ET NOTES AUX COMPTES

Les états financiers présentés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne. Le groupe n'a dérogé à aucune disposition du référentiel IFRS.

Déclaration de conformité

La s.r.l. Dare Consulting, représentée par Monsieur Frédéric Tiberghien, Présidente du conseil d'administration, et VanGils Consulting bv, représentée par Monsieur Pierre Gillis, C.F.O., attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007 que, à leur connaissance, les états financiers consolidés, établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » (IFRS), respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

6.1 Etat de la situation financière consolidée

Etat de la situation financière consolidée (K€), au	note	31-12-25	31-12-24
ACTIFS			
I. ACTIFS NON COURANTS		10.194	10.735
1. Immobilisations corporelles	3	3.866	4.004
2. Immobilisations incorporelles	4, 5	3.830	3.886
dont logiciel informatique SAP		211	149
3. Actifs d'impôts différés	16	2.327	2.674
4. Autres immobilisations financières	6.1	171	171
II. ACTIFS COURANTS		7.426	6.982
5. Stocks	7	2.648	1.946
6. Actifs d'impôts exigibles	16	123	124
7. Clients et autres débiteurs (courants)	6.2 & 3	3.185	3.270
8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1.207	1.397
9. Autres actifs courants		264	244
TOTAL DE L'ACTIF		17.621	17.717

Etat de la situation financière consolidée (K€), au	note	31-12-25	31-12-24
I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		4.368	3.468
A. Capitaux propres		4.368	3.468
1. Capital libéré		3.464	3.464
2. Réserves		903	4
II. PASSIFS		13.253	14.248
A. Passifs non courants		2.450	2.691
1. Passifs non courants portant intérêts	6.4	1.881	2.219
2. Provisions non courantes	9	208	81
3. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	10	321	345
4. Autres passifs non-courants	6.4	39	45
B. Passifs courants		10.803	11.558
1. Passifs courants portant intérêts	6.4	3.975	5.300
Dont passifs courants renouvelables		1.481	1.622
2. Passifs d'impôts exigibles	16	522	558
3. Fournisseurs et autres créditeurs courants	6.4	5.667	4.978
4. Autres passifs courants	6.4	639	721
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		17.621	17.717

6.2 Etat du résultat global consolidé

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (K€) Période de 12 mois se clôturant au 31 décembre	note	déc-25	déc-24
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		30.296	29.958
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	2, 11	30.296	29.958
2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		653	549
2.1. Autres produits d'exploitation		653	549
3. CHARGES D'EXPLOITATION		-29.492	-28.780
3.1. Matières premières et consommations utilisées		-10.750	-10.635
3.2. Frais de personnel	12, 13	-10.186	-10.232
3.3. Dotations aux amortissements		-1.825	-1.849
3.4. Pertes de valeur (+ reprise, - dotation)		20	-10
3.5. Autres charges d'exploitation	14	-6.752	-6.055
4. RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)		1.457	1.727
5. RESULTAT FINANCIER		-215	-261
Dont frais financiers (charges de dettes)		-215	-261
6. VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES CONTREPARTIES EVENTUELLES	4	5	123
7. RESULTAT AVANT IMPOTS		1.246	1.589
8. CHARGES (-)/ PRODUITS (+) D'IMPOTS	16	-406	66
9. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES		839	1.655
10. RESULTAT DE L'EXERCICE		839	1.655
10.1. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		839	1.655

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (K€) Période de 12 mois se clôturant au 31 décembre	note	déc-25	déc-24
11. RESULTAT DE L'EXERCICE		839	1.655
12. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL		60	0
12.1. Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		60	0
12.1.1. Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		60	0
13 . RESULTAT TOTAL GLOBAL DE L'EXERCICE (Part Société Mère)		900	1.655
I. RESULTAT PAR ACTION			
Nombre d'actions	23	5.977.293	5.977.293
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		5.977.293	5.977.293
Résultat de base pondéré par action (en EUR)		0,15	0,28
Nombre d'actions diluées		5.977.293	5.977.293
Résultat dilué par action (en EUR)		0,15	0,28

6.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en K€) Période de 12 mois se clôturant au 31 décembre	Note	déc-25	déc-24
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice		839	1.655
Dotations aux amortissements		1.825	1.849
Dotation aux réductions de valeur (dotation + / reprise -)		-20	10
Dotation aux provisions		163	20
Autres éléments non cash		14	-113
Profit (perte) sur cessions d'actif (-)		-8	-13
Variation éléments différés (utilisation + / dotation -)		348	-167
Marge d'autofinancement		3.161	3.240
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Variation des créances	6	-10	-86
Variation des comptes de régularisation actif		-20	12
Variation des stocks	7	-702	141
Variation des dettes commerciales		818	-539
Variation des dettes fiscales et sociales		-69	70
Variation des autres dettes (dont earn-out)	4	-132	-96
Variation des comptes de régularisation passif		68	141
Variation du besoin en fonds de roulement (augmentation -)		-46	-356
TRESORERIE D'EXPLOITATION		3.115	2.884
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (-)	4	-151	-42
Acquisitions d'immobilisations corporelles (-)	3	-418	-284
Trésorerie d'investissement		-569	-326
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Nouveaux financements	6	552	1.195
Remboursements sur financements	6	-1.980	-1.825
Remboursements sur dettes de location	6	-1.212	-1.164
Financements sur factoring - variation	6	-89	-52
Divers		-6	-22
Trésorerie de financement		-2.736	-1.867
VARIATION DE TRESORERIE	8	-190	691
RECONCILIATION DES COMPTES DE DISPONIBLE			
Solde d'ouverture	8	1.397	706
Variation de trésorerie		-190	691
Solde de clôture	8	1.207	1.397
composé de			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1.207	1.397

Les soldes de trésorerie sont entièrement disponibles pour le groupe.

6.4 Tableau de la variation des capitaux propres consolidés

(en K EUR)	Capital social	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde de clôture au 31/12/2023	2.662	-847	1.815	0	1.815
Résultat net de l'exercice		1.655	1.655		1.655
Solde de clôture au 31/12/2024	2.662	(1) 807	3.469	0	3.469
Résultat net de l'exercice		839	839		839
Profit non comptabilisé en compte de résultats		60	60		60
Solde de clôture au 31/12/2025	2.662	1.705	4.368	0	4.368

(1) Solde corrigé de 1 K€ pour tenir compte des arrondis.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025

Description synthétique de Fountain S.A.

Le Groupe Fountain est présent en France, en Belgique et aux Pays-Bas ainsi que dans d'autres pays européens et dans quelques pays hors Europe. Il commercialise des machines de distribution de café et autres boissons destinés principalement aux entreprises. Le Groupe distribue ses produits via ses filiales, mais aussi au travers d'un réseau de distributeurs indépendants.

La société Fountain (la « société ») est une société anonyme dont le siège social est établi en Belgique, Avenue de l'Artisanat, 17 à 1420 Braine-l'Alleud (N° d'entreprise 0412.124.393).

Les comptes annuels consolidés de la société pour les exercices comptables se terminant au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025 regroupent la société et ses filiales (le « Groupe ») (cfr note 1.3). Le Conseil d'Administration a donné le 13 mars 2026 son approbation pour la publication du communiqué de presse sur les résultats consolidés. Enfin, le Conseil d'administration a marqué son accord le 13 avril 2026 pour la publication des comptes consolidés.

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) ainsi que leurs interprétations et telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRS-IC) comme approuvé par l'UE, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2025. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle de Fountain S.A.

1.2. Référentiel IFRS

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRS-IC, sont applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2025 :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de Convertibilité

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe.

A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes ont été émises mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1 janvier 2025 :

- IFRS 18 États financiers : présentation et informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027)
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027 mais non encore adoptée au niveau européen)
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Classement et évaluation des instruments financiers (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026)
- Améliorations annuelles – Volume 11 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026)
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026)
- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Conversion en monnaie de présentation hyperinflationniste (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027 mais non encore adoptés au niveau européen)

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas été appliqués anticipativement. L'application de ces normes, amendements et interprétations n'aura pas d'impacts significatifs sur les états financiers du groupe, à l'exception de IFRS 18. Le Groupe est actuellement en train d'évaluer l'impact de cette norme sur ses états financiers consolidés. Sur la base des analyses préliminaires, cette norme devrait introduire une nouvelle structure de classification des produits et charges dans l'état du résultat global, ce qui affectera la présentation de la performance financière, notamment par l'introduction de nouvelles catégories et de sous-totaux associés, ainsi que de nouvelles obligations d'information relatives aux indicateurs de performance définis par la direction.

1.3. Règles d'évaluation

1. Le périmètre de consolidation

- Toutes les sociétés dont le Groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les sociétés suivantes sont consolidées par intégration globale :

<i>Société</i>	<i>Adresse siège social</i>	<i>Pays</i>	<i>Fraction du capital détenu</i>	<i>Variation du % par rapport à 2024</i>
Fountain SA	Avenue de l'Artisanat, 17 B-1420 Braine-l'Alleud	Belgique	100,00%	0%
Fountain Bénélux SA	Avenue de l'Artisanat 17, B-1420 Braine-l'Alleud	Belgique	100,00%	0%
Javry SRL	Avenue de l'Artisanat, 17 B-1420 Braine-l'Alleud	Belgique	100,00%	0%
Fountain France Importateur SAS	Rue Pierre et Marie Curie F-59147 Gondecourt	France	100,00%	0%
Fountain France SAS	Rue Pierre et Marie Curie F-59147 Gondecourt	France	100,00%	0%
Fountain Denmark A/S	Hammerholmen 18E, DK-2650 Hvidovre	Danemark	100,00%	0%
Fountain Netherlands Holding BV	Burgemeester de ManLaan, 2 NL-4837 BN Breda	Pays-Bas	100,00%	0%

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe possède une participation peu significative ou dont la contribution au Groupe est non matérielle, ne sont pas consolidées. Il s'agit des sociétés suivantes :

<i>Société</i>	<i>Adresse</i>	<i>Pays</i>	<i>Fraction du capital détenu</i>
Fountain Coffee Systems Finland OY (société sans activité)	Pakilantie 61, SF-00660 Helsinki	Finland	100,00%

2. Indicateurs de performance alternatifs (APM)

Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle, le Groupe utilise des APM ; il s'agit d'un indicateur de performance alternatif ou « Alternative Performance Measures ». Ces APM sont des indicateurs de performance non définis par les normes IFRS. Les APM présentés n'ont pas plus d'importance que les indicateurs définis par les normes IFRS.

Les principaux indicateurs alternatifs de performances utilisés par le groupe sont :

- EBIT « Earning before interests & taxes » ou Résultat d'exploitation correspond au résultat avant charges et produits financiers, et charges et produits fiscaux
- L'EBITDA « Earning before interests, taxes, depreciation & amortization » ou Cash-Flow d'exploitation est déterminé comme étant le résultat d'exploitation avant amortissements, réductions de valeur, provisions, charges de la dette et impôts.

- L'EBITDA ajusté « adjusted earnings before interests, taxes, depreciation & amortization » ou Cash-Flow d'exploitation ajusté, est déterminé comme étant le résultat d'exploitation avant amortissements, réductions de valeur, provisions, charges de la dette et impôts et charges et produits non récurrents.
- Les « Eléments non récurrents » sont les charges et revenus à caractère exceptionnel et non répétitif du fait de leur survenance et par référence à l'activité normale récurrente de l'entreprise, tels que par exemple coûts et revenus relatifs à la vente ou l'achat de société ou d'activité, coûts de restructuration ou de réorganisation ponctuelle et significatif de par son ampleur.
- La dette financière nette consolidée correspond à la somme des dettes portants intérêts diminuée de la trésorerie active, en ce compris les éventuels plans de paiement de dettes fiscales et sociales.
- La « Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles » correspond aux ajustements de prix variable résultant de l'application de la norme IFRS3. Ces variations ne sont pas prises en compte dans le résultat d'exploitation et sont isolées en dessous du résultat financier.

3. Principaux jugements et utilisation d'estimations

a. Principaux jugements

La Direction n'a pas identifié de jugement significatif impactant les états financiers 2025.

b. Principales utilisations d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. La Direction n'a pas identifié d'estimations significatives impactant les états financiers 2025 en dehors des principales utilisation des estimations et hypothèses ci-dessous :

- La valeur recouvrable des actifs tels que les immobilisations incorporelles a été confirmée par le test d'impairment basé sur le plan financier 2026 – 2030 actualisé au taux WACC (cf. note 5).
- Les actifs d'impôts différés et la charge d'impôts (courante et différée) ont été estimés sur base des prévisions de résultats taxables pour les 5 prochaines années en appliquant un coefficient de probabilité décroissant (cf note 16).

La direction estime, à la date de clôture des comptes, que même si les changements climatiques ont et exerceront une influence sur la production du café dans le monde, ceux-ci n'ont pas d'impact significatif direct sur ses activités commerciales.

4. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de FOUNTAIN S.A. ainsi que ceux de toutes les entreprises qu'elle contrôle directement ou indirectement après élimination des transactions réciproques. Les comptes consolidés sont préparés en accord avec les règles IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations publiées par l'IFRS-IC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et adoptées par l'Union Européenne.

a. Devises étrangères

Lors de la consolidation, tous les éléments d'actif et de passif, tant monétaires que non monétaires, les droits et engagements des sociétés consolidées sont convertis en euros au cours de clôture de chaque devise étrangère.

Les produits et les charges sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice de chaque devise étrangère.

Les écarts de conversion qui en résultent, le cas échéant, figurent dans les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ».

b. Comptes inter-sociétés

Les comptes inter-sociétés existants entre les sociétés du Groupe ont été exclus des comptes consolidés. Les dividendes éventuels entre les sociétés du Groupe ont été éliminés du compte de résultats consolidé. Les charges et produits réalisés entre sociétés du Groupe ont de même été éliminés du compte de résultats consolidé.

Afin de permettre une élimination plus rapide des opérations inter-sociétés, les sociétés du Groupe enregistrent leurs opérations à un taux de change des devises budgétaire fixe. Les distorsions que cette méthode peut créer entre les charges d'approvisionnement (et dès lors la marge brute) et les charges financières sont corrigées lors de la consolidation.

5. Règles comptables

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2024.

a. Immobilisations

S'il existe des événements ou des changements de circonstances qui font que la valeur recouvrable d'une immobilisation, tant corporelle qu'incorporelle ; définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la juste valeur diminuée des coûts de sortie, risque d'être inférieure à sa valeur comptable nette, le Groupe procède systématiquement au test de dépréciation.

Dans le cas où ce test de dépréciation démontre que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ne seront reprises dans les comptes que sous la double condition de la probabilité qu'un avantage économique profitable à l'entreprise en résultera directement et que le coût de l'actif incorporel puisse être déterminé de manière fiable.

Les dépenses ultérieures au titre d'immobilisations incorporelles ne seront actées au bilan que si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent. Tous les autres frais sont pris en charges.

c. Frais de recherche

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir des nouvelles connaissances scientifiques ou techniques (des études de marché, par exemple) sont comptabilisés directement en charges sur la période.

d. Brevets et licences

Les frais liés à l'enregistrement, à l'introduction ou à l'acquisition d'un brevet, d'une marque ou d'une licence sont portés à l'actif à leur coût diminué des amortissements cumulés. Ils sont amortis linéairement sur la plus courte des options suivantes : soit la durée contractuelle éventuelle, soit la période probable où l'actif immatériel représentera un intérêt économique pour le Groupe.

Les frais relatifs à l'acquisition des licences informatiques multi-utilisateurs sont portés à l'actif et sont amortis sur une durée de trois années au plus.

e. Fonds de commerce

Les fonds de commerce (clientèle) résultant de l'affectation des écarts de première consolidation sur les opérations, sont valorisés sur base de 6 mois de chiffre d'affaires pour les services de type OCS (Office Coffee Systems) et sur base de 12 mois de chiffre d'affaires pour les services de type « distribution automatique ».

Les fonds de commerce sont amortis linéairement sur dix années.

Les fonds de commerce résultent pour l'essentiel de rachats de fonds de commerce datant d'il y a plus de 10 ans, principalement en France.

La règle d'amortissement des fonds de commerce sur une période de 10 ans fait l'hypothèse d'une perte de 10% des clients par an ce qui implique que le portefeuille de clients se renouvelle tous les 10 ans. Les fonds de commerce, à l'exception du fonds de commerce Javry, sont quasi totalement amortis au 31 décembre 2025.

f. Marques

Les marques (trademarks) dont la propriété est acquise de tiers, sont enregistrées parmi les immobilisations incorporelles. Leur durée de vie est déterminée par la période de rétention dont elles bénéficieraient auprès de la clientèle en l'absence de tout effort marketing de soutien et est estimée limitée à dix (10) ans.

Leur valeur d'acquisition est dès lors amortie linéairement sur une période de dix (10) années.

Les frais d'enregistrement des marques sont pris en charge sur l'exercice de manière ponctuelle à l'échéance de renouvellement des droits d'enregistrement. Vu le caractère immatériel des montants concernés, il n'a pas été jugé nécessaire de les activer et de les amortir.

g. Goodwill

Le goodwill représente la différence positive entre le prix d'acquisition d'une participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables de la filiale détenue ou de l'entreprise associée, à la date de son acquisition.

La valeur comptable nette d'un goodwill est sa valeur à la date d'acquisition, diminuée des éventuelles pertes de valeur enregistrées suite aux tests de dépréciation annuels (impairment tests). En application

de l'IAS 36, les tests de dépréciation appliqués individuellement aux différents goodwills sont calculés suivant la méthode suivante.

- Les actifs sont répartis en unités génératrices de trésorerie, ou UGT, suivant leurs activités. Les valeurs à tester comprennent, pour chaque UGT, tous les actifs immobilisés (hors cautions), tous les actifs circulants (hors cash) desquels on déduit les dettes courantes (hors dettes financières court terme).
- Les valeurs à tester sont ensuite comparées avec la valorisation de ces UGT, déterminée en appliquant la méthode des cash-flow libres avant impôts sur 5 ans basés sur les taux de croissance et le taux d'inflation attendus en fonction de l'évolution économique, actualisés et en tenant compte d'une valeur terminale actualisée (cette valeur correspondant à la perpétuité -Gordon Shapiro- du cash-flow libre avant impôts actualisée de la 5^{ème} année).

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant charge fiscale. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur de marché des actions à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le taux d'actualisation, ou WACC, est désormais calculé par UGT. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque de chaque pays, augmenté de la prime de risque nette, augmenté d'une prime de risque pour les petites entreprises ajusté du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext. Des informations complémentaires sont reprises en note 5.

h. Regroupement d'entreprises

En application de la norme IFRS3, la partie variable du prix d'acquisition, s'agissant d'une juste valeur de niveau 3 selon la norme, est évaluée à sa juste valeur à chaque date de clôture de l'exercice et actualisée au taux d'actualisation WACC. Les ajustements de valeur sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique « Variation de la juste valeur des contreparties éventuelles »

i. Immobilisations corporelles

Conformément aux normes IFRS, les immobilisations corporelles ne sont enregistrées à l'actif que s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont reprises au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Le coût historique inclut le prix d'achat initial ou le prix de revient de fabrication s'il s'agit de production immobilisée, augmenté de leurs coûts d'acquisition directs.

Ces biens sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie estimée, jusqu'à concurrence de leur valeur résiduelle éventuelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les machines commercialisées par le Groupe sous forme de mise en location (voir point j. Contrats de Location - Le Groupe en tant que bailleur ci-après) sont sorties de stocks et immobilisées. Elles sont valorisées à leur dernière valeur de stock et amorties linéairement sur une période maximum de cinq ans.

Les dépenses ultérieures (réparation et entretien) d'un bien sont généralement considérées comme une charge de la période. Ces frais ne seront activés que dans le cas où ils augmentent clairement la valeur économique future de l'usage du bien au-delà de sa valeur initiale. Dans ce cas, ces frais seront amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif auquel ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties comme suit :

- bâtiments : de 5 % à 10 % par an
- installations, machines et outillages : de 10 % à 33 % par an
- matériel roulant : de 25 % à 33 % par an
- matériel de bureau et mobilier : de 10 % à 25 %
- autres immobilisations corporelles : de 10 % à 20 % par an
- machines mises à disposition : amortissement sur 4 à 8 ans suivant les machines concernées

Le Groupe a procédé à la revue des durées d'amortissement des machines mises en location ou à disposition auprès de clients, sur base d'une analyse du département technique de leur durée de vie et notamment des possibilités de reconditionnement avant une nouvelle période de location. En conséquence, les durées de vies (auparavant estimées à 5 ans) s'établissent comme suit :

- machines à capsule : durée de vie de 4 ans
- machines susceptibles d'être reconditionnées : durée de vie initiale de 4 ans, amortissement jusqu'à la valeur résiduelle estimée par le département technique, généralement de 30% de la valeur à neuf. Une durée de vie additionnelle et donc un nouveau plan d'amortissement est démarré en cas de reconditionnement (cf. ci-après)
- machines d'occasion ou reconditionnées : durée de vie de 4 ans, sauf machines à cartouche, durée de vie de 3 ans. La valeur résiduelle est considérée nulle lors d'utilisations multiples dans plusieurs contrats de location.

j. Contrats de location

Le Groupe en tant que preneur

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16. IFRS 16 qui introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaît un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement de loyers, sauf pour les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Il s'agit de montants non significatifs.

Les contrats du Groupe en tant que preneur concernent d'une part, des bâtiments, véhicules ou équipement dans des contrats de location classiques ; et d'autre part, des contrats de « sale and lease back » pour des machines placées chez des clients, ou des cessions de créances futures de location, qui sont assimilées à des « sale and lease back » (voir ci-dessous contrats où le Groupe est preneur).

Pour chacun des contrats, le Groupe calcule la dette de location sur base de la valeur actuelle nette des paiements futurs suivant les principes suivants :

- A partir de la date de début de contrat pour les contrats entrés en vigueur en cours d'exercice.

- Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la dette de location. Les paiements liés sont comptabilisés en charges dans la période.
- Taux d'actualisation utilisé = Taux auquel Fountain aurait emprunté si elle avait financé ces investissements sur des lignes de crédits globales (i.e. non spécifiques à chaque bien).
- Plan d'amortissement du remboursement de la dette et du paiement des intérêts sur base des paiements périodiques récurrents.
- La dette de location est présentée parmi les dettes financières dans l'état consolidé de la situation financière, et détaillée en annexe.
- Réévaluation en fonction de l'exercice d'options, notamment quant au terme du contrat, de modification de loyers résultant d'un indice, de modifications au contrat qui ne sont pas considérées comme des contrats séparés.

À l'origine, la valeur de reconnaissance à l'actif du droit d'usage correspond à la dette de location (valeur actuelle des paiements futurs), ajustée le cas échéant des paiements effectués à la date de commencement ou avant celle-ci, des coûts directs initiaux et de tout autre ajustement requis conformément à IFRS 16.

Le droit d'usage, présenté dans les immobilisations corporelles, évolue ensuite comme suit :

- Amortissement linéaire du droit d'usage sur la période la plus courte de la durée de vie résiduelle du contrat et de la durée d'utilité de l'actif.
- Modifications de la dette liés à l'exercice d'options.

Pour les contrats de « sale and lease back » dont référence ci-dessous, étant donné la présence d'options d'achats avantageuses à la fin du contrat, que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, la dette de location correspond au financement obtenu de l'intermédiaire bancaire, à rembourser par échéances périodiques, et au prix des options. La valeur du droit d'usage est identique à la valeur de l'actif avant cette opération de « sale and lease back », étant donné que le Groupe garde l'entière responsabilité des droits d'utilisation de l'actif, y compris après la période de location, grâce à l'option d'achat.

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe n'a pas appliqué cette mesure de simplification.

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe conclut des contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur de certaines de ses machines. Le Groupe classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Si le Groupe est un bailleur intermédiaire, il doit comptabiliser le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. Comme détaillé ci-dessus, le Groupe a recours au « sale and lease

back » pour certaines machines, qui sont ensuite mises en location auprès de clients. Etant donné que la valeur du droit d'usage pour le Groupe est équivalente à la valeur en pleine propriété (avant l'opération de « sale and lease back »), la classification du contrat envers le client final n'est pas affectée par ces opérations.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont généralement immatériels.

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net du Groupe dans le contrat de location. Les produits tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net du Groupe dans le contrat de location. Après la comptabilisation initiale, le Groupe révisé régulièrement les estimations des valeurs résiduelles non garanties et applique les dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation, en comptabilisant une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances locatives.

Lorsqu'un contrat contient des composantes locatives et des composantes non locatives, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 15 pour répartir la contrepartie prévue au contrat à chaque composante (voir section v. Revenus ci-après).

Les machines qui sont louées à des clients dans une location simple sont comptabilisées comme immobilisation corporelles (voir section i ci-avant).

k. Stocks

La valeur des stocks est déterminée par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Lorsque des produits figurant dans les stocks ont fait l'objet de cessions internes au Groupe, leur valeur d'inventaire est ramenée à leur prix de revient, comme si ces cessions s'étaient opérées au prix coûtant soit sans marge.

i. Marchandises

Les marchandises sont les machines et les consommables achetés par le Groupe dans le but de les revendre sur le marché, éventuellement après reconditionnement.

Le coût des marchandises comprend les coûts d'achats, augmentés le cas échéant d'une quote-part de coûts standards de reconditionnement internes ou externes. Cette quote-part est validée annuellement sur base des données réelles du dernier exercice clôturé.

ii. Réductions de valeur

Les taux de réductions de valeur sont calculés sur une base consolidée du stock et des mouvements de stocks, par article, sur base du ratio de rotation du stock des articles par rapport aux utilisations effectives calculées sur base annuelle.

Les taux de réduction de valeur appliqués, par catégorie, sont les suivants :

	Machines & accessoires machines	Produits non food	Pièces détachées	Emballages	Produits
Partie du stock inférieure à 12 mois d'utilisation	0%	0%	0%	0%	0%
Partie du stock entre 6 et 12 mois d'utilisation	0%	0%	0%	0%	100%
Partie du stock entre 12 et 24 mois d'utilisation	15%	15%	10%	0%	100%
Partie du stock entre 24 et 36 mois d'utilisation	50%	50%	20%	100%	100%
Partie du stock entre 36 et 48 mois d'utilisation	100%	100%	30%	100%	100%
Partie du stock entre 48 et 60 mois d'utilisation	100%	100%	40%	100%	100%
Partie du stock entre 60 et 72 mois d'utilisation	100%	100%	50%	100%	100%
Partie du stock supérieure à 72 mois d'utilisation	100%	100%	100%	100%	100%

Une dérogation aux taux standards de réductions de valeur sur machines, accessoires machines, produits non food, pièces détachées et emballages peut être appliquée temporairement pour les articles achetés par lot. Dans ce cas, l'adéquation de la dérogation aux taux standards est validée à chaque établissement des comptes consolidés.

Par ailleurs, les produits consommables ayant moins de 3 mois de validité restante sont mis à zéro et détruits.

Des réductions de valeur complémentaires peuvent être comptabilisées en plus de celles découlant de l'application des taux standards de réduction de valeur lorsque la valeur d'utilisation de ces articles le nécessite.

1. Créances commerciales et autres

Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale et diminuée d'une éventuelle réduction de valeur. Les créances cédées en affacturages ne sont pas décomptabilisées compte tenu du fait que le risque crédit reste maintenu chez Fountain et n'est pas transféré au factor.

Les règles de provisionnement des créances commerciales sont les suivantes.

Phase 1 : lorsque la créance n'est pas échue et jusqu'à 90 jours échus, l'augmentation de la détérioration du risque de crédit sur la créance n'est pas considérée comme significative depuis la première comptabilisation. Dès lors, une provision de perte attendue sur un horizon de temps de 12 mois est reconnue jusqu'au moment où la créance entre en phase 2, à concurrence de 2 %.

Phase 2 : à partir de 90 jours échus, le risque de crédit de la créance se détériore de manière significative depuis la première comptabilisation. Une provision pour pertes attendues sur la durée de vie totale de la créance est alors reconnue :

- Créances échues (91 à 180 jours) : 25 %
- Créances échues (181 à 360 jours) : 50 %

Phase 3 : lorsque les créances sont échues depuis plus de 1 an ou lorsque le débiteur tombe en faillite, la créance est totalement provisionnée :

- Créances échues (supérieur à 361 jours) : 100 %

Les pourcentages de provision sont calculés sur base d'une probabilité de défaut estimée provenant de données historiques ainsi qu'une hypothèse estimée de 100 % de la valeur nominale.

m. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Le cash et les dépôts à court terme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles se définissent comme cash ainsi que les dépôts à vue et les placements de trésorerie rapidement convertibles en cash et exposés à un risque insignifiant de dépréciation.

n. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la « liability method » pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable inscrite dans les rapports financiers. Le calcul des impôts différés se fait au taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'ils sont susceptibles d'engendrer suffisamment de bénéfices imposables futurs permettant d'exploiter l'avantage fiscal. Les impôts différés actifs sont réduits dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal y afférent se révèle improbable.

Lors de nouvelles acquisitions de sociétés, des provisions pour impôts différés sont constituées sur la différence temporaire entre la valeur réelle de l'actif net acquis et son assiette fiscale.

En application des normes IFRS 3 et IAS 12, le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les différences temporelles déductibles résultat de la comptabilisation, dans les comptes consolidés, de dotations aux amortissements sur les fonds de commerce statutaires français acquis de tiers.

Le Groupe reconnaît également des actifs d'impôts différés sur les déficits fiscalement récupérables de ses sociétés, que ces déficits soient propres aux sociétés concernées ou résultant d'intégrations fiscales dont certaines sociétés font partie. Nous faisons référence à la section précédente 4. Méthodes de comptabilisation, où la nouvelle méthodologie est expliquée en détail ainsi que les principales hypothèses du test de recouvrabilité de ces impôts différés.

o. Dettes financières et autres

Les emprunts productifs d'intérêt sont initialement évalués à leur valeur nominale, sous déduction des frais de transaction y afférents. Ensuite ils sont valorisés à leur coût amorti sur base de l'intérêt réel. Toute différence entre le coût et la valeur de remboursement étant reprise au compte de résultats sur la durée de l'emprunt sur base du taux d'intérêt réel.

Les dettes commerciales ou autres, sont reprises à leur valeur nominale.

Les dettes sociales et fiscales échues, ayant éventuellement fait l'objet d'un plan de paiement étalé, sont reclassées en dette financière à court terme.

p. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend les impôts courants, calculés aux taux réels des sociétés consolidées, et les impôts différés, calculés au taux d'imposition de l'année au cours de laquelle l'actif relatif à cet impôt différé sera réalisé ou le passif relatif à cet impôt différé réglé.

q. Revenus

Le chiffre d'affaires est considéré comme réalisé lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle le groupe s'attend à avoir droit.

Les contrats de vente de machines à un intermédiaire bancaire pour location par ce dernier aux clients finaux sont comptabilisés selon les mêmes principes. Le Groupe octroie une garantie de reprise sur les machines en cas de dysfonctionnement, selon des conditions normales de garantie, mais n'est pas partie dans d'autres circonstances, notamment liées au contrat entre l'intermédiaire bancaire et le client final.

Les prestations d'entretien sont reconnues en chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations : pour les contrats en régie, selon les services prestés ; pour les contrats d'entretien multi-annuels, de manière linéaire sur la durée du contrat.

Le groupe est partie à des contrats de location de machines envers les clients finaux, soit à titre payant, soit à titre gratuit (mise à disposition dans le cadre d'un contrat regroupant plusieurs prestations). Voir à ce sujet le point j. Contrats de location / le Groupe en tant que bailleur ci-avant. Les produits de la location, s'il s'agit d'une location simple, sont comptabilisés en tant que chiffre d'affaires.

Les contrats combinant de multiples prestations font l'objet d'une analyse afin de répartir le prix du contrat selon la valeur individuelle des prestations, et afin de reconnaître le revenu en fonction des types de prestations, telles que détaillées ci-dessus (location de machine(s), leur entretien et livraison de produits).

Le chiffre d'affaires facturé pour des périodes au-delà de la date de clôture de l'exercice est identifié par facture et reporté, prorata temporis, au passif du bilan. Il est ensuite pris en revenus de l'exercice au fur et à mesure que les périodes concernées viennent à échéance.

NOTE 2. INFORMATION SECTORIELLE

En application de l'IFRS 8 et conformément à la décision du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du 4 juin 2009 et toujours d'application, le Groupe considère n'être actif que dans un seul segment opérationnel à savoir le marché des boissons en entreprises et que dans un seul secteur géographique.

Le Groupe Fountain réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique. Lorsque l'activité hors Europe dépassera les 10%, un segment secondaire supplémentaire sera créé. L'intégralité du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits et de services est issu des clients externes.

La ventilation du chiffre d'affaires du groupe par zone géographique se répartit comme suit :

En K€	2025		2024	
Belgique	9.373	31%	9.148	31%
France	18.942	63%	18.876	63%
Danemark	1.122	4%	1.128	4%
Autres	859	3%	806	3%
Total	30.296	100%	29.958	100%

Aucun client externe ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires dans une zone géographique, à l'exception de la zone géographique du Danemark où 1 client représente 12% du chiffre d'affaires.

Ventilation des actifs non courants par zone géographique

(en K€)	2025				2024			
	Benelux	France	Danemark	Total	Benelux	France	Danemark	Total
1. Immobilisation corporelles	1.258	2.560	49	3.867	1.487	2.406	111	4.004
1.1 Terrains et constructions	140	689	0	829	287	997	30	1.314
1.2 Installations, machines et outillage	3	3	0	6	1	4	0	6
1.3 Véhicules	455	1.096	40	1.592	415	759	70	1.244
1.4 Mobilier et matériel de bureau	143	68	0	211	150	69	0	219
1.5 Autres immobilisations corporelles	516	704	8	1.228	633	576	11	1.221
<i>dont machines en dépôt</i>	452	664	8	1.125	569	548	11	1.129
<i>autres</i>	64	39	0	104	64	28	0	92
2. Immobilisations incorporelles	2.356	1.474	0	3.830	2.467	1.419	0	3.886
2.1 Goodwill de consolidation	1.008	1.409	0	2.417	1.008	1.409	0	2.417
2.2 Fonds de commerce	939	65	0	1.004	1.083	10	0	1.094
2.3 Autres immobilisations	409	0	0	409	375	0	0	375
<i>dont logiciel informatique SAP/PB</i>	210	0	0	210	149	0	0	149

NOTE 3. ETATS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.1 Evolution des immobilisations corporelles au cours de l'exercice précédent

(en K€)	Coût d'acquisition					Amortissements et dépréciations						
	Valeur brute au 31/12/23	Aquisition	Autres	Cession / désaffectation	Valeur brute au 31/12/24	Amort. au 31/12/23	Amort. actés	Autres	Amortissements repris	Amort. au 31/12/24	Valeur nette comptable au 31/12/23	Valeur nette comptable au 31/12/24
MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
<u>Immobilisations de pleine propriété</u>	18.526	283	0	-235	18.574	-17.230	-388	-60	295	-17.382	1.296	1.193
Terrains et Constructions	1.952				1.952	-1.787	-52			-1.840	165	112
Installations Machines et outillages	3.317				3.317	-3.309	-3			-3.311	8	6
Matériel Roulant						0				0	0	0
Mobilier	3.697	20		-46	3.672	-3.465	-46		45	-3.466	233	205
Machines mises en location	8.316	250		-186	8.380	-7.522	-270	-60	249	-7.603	793	777
Autres Immobilisations Corporelles	1.244	12		-3	1.253	-1.147	-17		2	-1.162	97	93
<u>Immobilisations en location</u>	8.730	1.396	60	-3	10.183	-6.451	-1.213	-37	3	-7.662	2.605	2.811
Terrains et Constructions	3.848	302	32		4.182	-2.473	-491	-16		-2.981	1.374	1.201
Installations Machines et outillages	131				131	-131				-131	0	0
Matériel Roulant	3.544	1.089	28		4.661	-2.786	-608	-23		-3.417	758	1.244
Mobilier	53	4			57	-35	-11	2		-44	18	14
Machines en sales & lease back	1.155	0	0	-3	1.152	-699	-103	0	3	-799	455	352
Autres Immobilisations Corporelles	0				0	0				0	0	0
Total général	27.256	1.679	60	-237	28.757	-23.681	-1.601	-97	298	-25.044	3.901	4.004

Par catégorie (K€)	Valeur nette comptable au 31/12/2023	Valeur nette comptable au 31/12/2024
Terrains et Constructions	1.539	1.314
Installations Machines et outillages	8	6
Matériel Roulant	758	1.244
Mobilier	251	219
Machines mises en location	1.249	1.129
Autres Immobilisations Corporelles	97	93
Total général	3.901	4.004

3.2 Evolution des immobilisations corporelles au cours de l'exercice

(en K€)	Coût d'acquisition					Amortissements et dépréciations							
MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Valeur brute au 31/12/24	Aquisition	Autres	Cession / désaffectation	Valeur brute au 31/12/25	Amort. au 31/12/24	Amort. actés	Autres	Amortissements repris	Entrée de périmètre	Amort. au 31/12/25	Valeur nette comptable au 31/12/24	Valeur nette comptable au 31/12/25
<u>Immobilisations de pleine propriété</u>	18.574	465	0	-450	18.589	-17.382	-341	0	461	0	-17.263	1.193	1.327
Terrains et Constructions	1.952				1.952	-1.840	-13				-1.853	112	99
Installations Machines et outillages	3.317	3			3.321	-3.311	-3				-3.314	6	6
Matériel Roulant						0				0	0	0	0
Mobilier	3.672	45		-3	3.714	-3.466	-43		3		-3.507	205	207
Machines mises en location	8.380	386		-406	8.360	-7.603	-264		418		-7.449	777	911
Autres Immobilisations Corporelles	1.253	30		-41	1.243	-1.162	-18		40		-1.140	93	104
<u>Immobilisations en location</u>	10.183	1.002	0	-15	11.171	-7.662	-1.274	0	14		-8.921	2.811	2.539
Terrains et Constructions	4.182	10			4.193	-2.981	-482				-3.463	1.201	730
Installations Machines et outillages	131				131	-131					-131	0	0
Matériel Roulant	4.661	991			5.653	-3.417	-643				-4.060	1.244	1.592
Mobilier	57				57	-44	-10				-54	14	4
Machines en sales & lease back	1.152	0	0	-15	1.137	-799	-139		14	0	-924	352	213
Autres Immobilisations Corporelles	0				0	0					0	0	0
Total général	28.757	1.467	0	-465	29.760	-25.044	-1.615	0	475	0	-26.184	4.004	3.866

Par catégorie (K€)	Valeur nette comptable au 31/12/2024	Valeur nette comptable au 31/12/2025
Terrains et Constructions	1.314	829
Installations Machines et outillages	6	6
Matériel Roulant	1.244	1.592
Mobilier	219	211
Machines mises en location	1.129	1.124
Autres Immobilisations Corporelles	93	104
Total général	4.004	3.866

Les immobilisations correspondant à un droit d'utilisation découlant d'un contrat de location sont identifiées séparément des immobilisations en pleine propriété, acquises par voie de financement classique.

Les acquisitions de Terrains & Constructions correspondent aux droits d'usage des bâtiments pris en location en 2025.

Les véhicules ont été identifiés séparément des installations machines et outillage.

Les machines enregistrées comme immobilisations corporelles sont soit détenues en pleine propriété, soit font l'objet d'un contrat de « sale and lease back » permettant au Groupe d'obtenir du financement. Dans ce dernier cas, étant donné l'existence d'options d'achat avantageuses, la valeur du droit d'usage est équivalente à la valeur de la machine avant l'opération de « sale and lease back ». L'ensemble de ces machines sont en location chez les clients (contrat de location ou mise à disposition dans le cadre d'un contrat regroupant plusieurs prestations). Lorsqu'une machine neuve n'est pas encore utilisée (pas encore mise en location), elle est comptabilisée en stocks.

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est reprise dans le résultat global sur la ligne 3.4. Les réductions de valeur sur immobilisations corporelles sont également reprises dans le résultat global sur la ligne 3.5.

NOTE 4. ETATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1 Evolution des immobilisations incorporelles

4.1.1 Au cours de l'exercice précédent

(en K€)	Coût d'acquisition				Amortissements et dépréciations					
MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Valeur brute au 31/12/23	Aquisition	Cession	Valeur brute au 31/12/24	Amort. au 31/12/23	Amort. actés	Plus ou moins value sur cession	Amort. au 31/12/24	Valeur nette comptable au 31/12/23	Valeur nette comptable au 31/12/24
Fonds de commerce	19.816			19.816	-18.567	-157		-18.724	1.248	1.092
Goodwill	22.244			22.244	-19.826			-19.826	2.417	2.417
Coûts de développement	1.395			1.395	-1.380	-7		-1.387	15	8
Brevets et autres droits	11.787			11.787	-11.531	-30		-11.561	256	226
Logiciels	4.279	42		4.320	-4.124	-55		-4.179	155	141
Total général	59.520	42	0	59.562	-55.428	-249	0	-55.677	4.092	3.885

4.1.2 Au cours de l'exercice

(en K€)	Coût d'acquisition				Amortissements et dépréciations					
MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Valeur brute au 31/12/24	Aquisition	Cession	Valeur brute au 31/12/25	Amort. au 31/12/24	Amort. actés	Plus ou moins value sur cession	Amort. au 31/12/25	Valeur nette comptable au 31/12/24	Valeur nette comptable au 31/12/25
Fonds de commerce	19.816	60		19.876	-18.724	-149		-18.873	1.092	1.003
Goodwill	22.244			22.244	-19.826			-19.826	2.417	2.417
Coûts de développement	1.395			1.395	-1.387	-5		-1.392	8	3
Brevets et autres droits	11.787			11.787	-11.561	-30		-11.591	226	196
Logiciels	4.320	117		4.438	-4.179	-48		-4.227	141	211
Total général	59.562	177	0	59.739	-55.677	-232	0	-55.910	3.885	3.830

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est reprise dans le résultat global sur la ligne 3.4.

4.2 Regroupements d'entreprises (IFRS3)

4.2.1 Ajustement du prix d'acquisition à sa juste valeur au 31 décembre 2025

Pour rappel, le prix d'acquisition des actions de la société Javry s.r.l. est composé (i) d'une Partie Fixe qui a fait l'objet d'un paiement initial de 861 K€ au moment de l'achat effectif des actions le 1er juillet 2022 en contrepartie du transfert de propriété des actions à la même date et (ii) d'une partie variable.

La Partie Variable était divisée en trois tranches (3 earn out) et déterminée sur la base d'un multiple d'EBITDA qui varie selon la croissance de l'activité (mesurée par le chiffre d'affaires) et celle de la profitabilité (mesurée par la marge d'EBITDA) de la Société.

La dernière tranche de 145 k€ a été mise au paiement début avril 2025. Par conséquent, la totalité de la partie variable a été payée, nous renvoyons le lecteur à la note 4.2.1 de notre rapport annuel 2024 pour tout complément d'information sur ce prix d'acquisition.

Pour rappel, l'actif net et le goodwill résultant de l'acquisition de Javry ont été intégrés à l'UGT Benelux étant donné les interdépendances opérationnelles entre Javry et Fountain. Ces valeurs, ainsi que les projections de Javry, ont bien été intégrés à l'UGT dans le cadre de son test d'impairment annuel.

NOTE 5. TEST D'IMPAIRMENT

5.1 Valeurs à tester

Le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie (UGT's) qui le composent doivent être dépréciés. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période. Par valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie, il faut entendre la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les valeurs à tester comprennent :

- Toutes les immobilisations incorporelles. Les goodwill de consolidation et les fonds de commerce étant comptabilisés chez Fountain SA et Fountain France Importateur mais liés au niveau d'activités des filiales de distribution (placement de machines et de vente de consommables), sont affectés sur les différentes UGT's en fonction de leur affectation initiale.
- Toutes les immobilisations corporelles (hors cautions).
- Tous les actifs circulants (hors cash) desquels sont déduits les dettes courantes (hors dette financières court terme).
- Les droits d'usage relatifs à la norme IFRS 16 ont été inclus dans la valeur comptable des UGT's.

Unités génératrices de trésorerie (UGT's) :

Les tests de dépréciation sont effectués en application du point 1.3 Règles d'évaluation.

Le critère principal appliqué pour définir les UGT's est l'entité de gestion non divisible, afin de respecter la norme IAS 36 qui impose que l'UGT est « le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs ».

Compte tenu de ces principes et de la nouvelle organisation centralisée ou regroupée essentiellement par pays ou groupe de pays, les unités génératrices suivantes ont été identifiées :

- Les sociétés Fountain localisées dans le Benelux ;
- Les sociétés Fountain localisées en France ;
- Fountain Danemark.

Test réalisé

Le test réalisé pour chaque UGT consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs affectés à cette UGT à la valeur d'utilité/valeur recouvrable.

Hypothèses prises en considération

Free cash-flow futurs

Les free cash-flow futurs sont issus du budget 2026 établi en 2025 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

Les hypothèses utilisées incluent la reprise et la dynamisation de l'activité via un meilleur positionnement de l'offre commerciale, l'intégration de l'activité de Javry en croissance plus importante et l'indexation des principaux postes de dépenses.

Le taux de marge brute est maintenu au niveau de 2025, les dépenses RH et marketing des années 2026 – 2030 ont été ajustées à la hausse pour soutenir la croissance et il n'y a pas eu d'autres changements significatifs dans ces hypothèses par rapport aux impairment tests de l'année passée.

- Chiffre d'affaires

Les hypothèses de chiffre d'affaires 2026 par UGT résultent du plan financier 2026 établi durant l'année, prévoyant la poursuite du développement commercial via le renfort des équipes de ventes, une hausse du budget marketing, l'intégration de Javry et son déploiement commercial sur les Flandres et sur la France. Le taux de croissance projeté en 2026 est ainsi établi à 4,4%. L'hypothèse prise après 2026 est une croissance respectivement de 6,1% - 5,6% - 5,0% et 5,0% pour les années 2027 à 2030 du modèle et cela pour chaque UGT. Les hypothèses de croissance sont dégressives sur la durée du plan pour tenir compte de l'arrivée à maturité du développement de la société Javry. La croissance organique de Fountain sur la durée du plan a été maintenue à 5% chaque année.

L'uniformité de ces hypothèses dans les différentes UGT est le reflet d'une politique commerciale unique au sein du groupe.

- Coûts

Le coût des ventes est maintenu à un niveau stable du chiffre d'affaires pour chaque UGT. Le taux de marge brute ne sera pas mis sous pression en cas de hausse des prix des matières premières étant donné la capacité du groupe à répercuter systématiquement la hausse des prix subie sur les prix de vente.

Les coûts opérationnels (essentiellement les salaires, les frais de transport, les frais IT et de marketing) à venir sont également en hausse afin de soutenir la croissance prévue de l'activité. Ils resteront néanmoins monitorés de près en 2026. L'hypothèse prise est une croissance de ceux-ci de 5,1% en 2026 et une croissance respectivement de 5,2% - 4,0% - 3,4% et 3,0% pour les années 2027 à 2030 du modèle et cela pour chaque UGT. La conséquence du maintien des coûts opérationnels sous contrôle est l'augmentation du ratio EBITDA/CA dans la période budgétée, de 7,0% en 2026 jusqu'à atteindre 10,3% en 2030 au niveau du groupe, ce qui est raisonnable car en deçà de données historiques atteintes par Fountain dans le passé.

De plus amples informations sur les hypothèses retenues dans le plan financier du groupe sont présentées en Note 25 : Perspectives 2026.

Valeur terminale

Le taux de croissance terminale retenu (après la cinquième année des modèles) est de 0%. Par conséquent, la valeur terminale correspond à la projection perpétuelle des cashflows libres ressortant des perspectives établies dans le budget prévisionnel de l'année 2030 auxquelles un facteur d'actualisation correspondant est appliqué.

Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines données en location directe aux clients. Ce montant est limité compte tenu du fait que l'essentiel des distributeurs de boissons sont soit vendus au client, soit vendus à un intermédiaire financier qui en assure la location aux clients.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash-flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash-flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs avant charge fiscale a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital avant charge fiscale. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur d'entreprise à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque des marchés de Fountain, i.e. la France, la Belgique et le Danemark, tel que publié dans le rapport de l'IESE Business School, augmenté de la prime de risque nette et d'une prime de risque pour petites entreprises de ces mêmes marchés tous deux issus de la même étude et ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, fixé sur base d'un Beta du secteur d'activité de Fountain et ajusté, compte tenu de la structure bilantaire de Fountain à 0,46 pour ses activités en Belgique et France et à 0,47 pour ses activités au Danemark.

- En 2025, il a été fixé à 7,1% pour le Benelux (vs 7,86% en 2024), 6,68% pour la France (vs 7,23% en 2024) et 6,92% pour le Danemark (vs 6,54%).
- Le coût de la dette (net) s'élève à 3,39% pour le Benelux (vs 3,91% en 2024) et 3,39% pour la France (vs 3,91% en 2024) et 3,53% pour le Danemark (vs 4,10% en 2024). La baisse de ces taux par rapport à 2024 résulte de la variation de l'Euribor 3 mois.
- Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
 - l'actualisation du cash-flow de l'année n+5 prend le facteur temporel 4,5
 - l'actualisation de la valeur terminale est calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5^{ème} année.

5.2 Résultats des tests effectués au 31 décembre 2025

Valeurs nettes à tester	Benelux	France	Danemark	TOTAL
Immobilisation corporelles	1.217	2.622	52	3.892
Immobilisations corporelles en cours	25	0	0	25
Terrains et constructions	74	751	4	829
Installations, machines et outillage	455	667	8	1.131
Véhicules	455	1.096	40	1.592
Mobilier et matériel de bureau	143	68	0	211
Autres immobilisations corporelles	64	39	0	104
Immobilisations incorporelles	2.341	1.469	-5	3.805
Goodwill de consolidation	1.018	1.405	-5	2.417
Fonds de commerce	939	65	0	1.003
Autres immobilisations incorporelles	384	0	0	384
Immobilisations financières	0	0	0	0
Impôts différés	0	0	0	0
BFR	-370	-220	-19	-609
Total valeur à tester	3.188	3.872	28	7.087

Valorisation suivant test	9.979	21.796	1.429	33.204
Marge avant impairment	6.791	17.924	1.402	26.116

Les valeurs à tester prennent en compte l'impact IFRS 16 sur les immobilisations corporelles.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des UGT's en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation, dont l'évolution attendue des coûts et celle du chiffre d'affaires, montre une sensibilité importante à ce dernier facteur comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

Chiffre d'affaires					Année n+2 à n+5									
Année n+1	0	-15,0%	-12,5%	-10,0%	-7,5%	-5,0%	-2,5%	0	2,5%	5,0%	7,5%	10,0%	12,5%	15,0%
	-17,5%	-7.087	-7.087	-2.809	-575	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-15,0%	-7.087	-7.087	-2.487	-412	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-12,5%	-7.087	-7.087	-2.324	-249	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-10,0%	-7.087	-7.087	-2.161	-86	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-7,5%	-7.087	-6.986	-1.998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-5,0%	-7.087	-6.515	-1.835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-2,5%	-7.087	-6.045	-1.672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	-7.087	-5.575	-1.509	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2,5%	-7.087	-5.104	-1.346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5,0%	-7.087	-4.634	-1.183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7,5%	-7.087	-4.164	-1.020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10,0%	-7.087	-3.694	-857	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	12,5%	-7.087	-3.223	-694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	15,0%	-7.087	-2.753	-531	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	17,5%	-7.087	-2.443	-368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dans ce tableau, les pourcentages verticaux donnent les hypothèses de variation du taux de croissance du chiffre d'affaires de l'année n+1, i.e. 2026, par rapport au taux de croissance prévu en n+1 dans les projections financières et les pourcentages horizontaux correspondent aux hypothèses de variation du taux de croissance du chiffre d'affaires pour les années n+2 à n+5, i.e. 2027 à 2030 par rapport au taux de croissance prévu en n+2 à n+5 dans les projections financières. Le croisement des deux paramètres donne la dépréciation qui en résulterait en K€. Le tableau montre ainsi que sur base des hypothèses de croissance de chiffre d'affaires retenues pour l'année 2026, d'une part (correction de 0%), et pour les exercices 2027 à 2030, d'autre part (correction de 0%), aucun impairment n'est requis. A titre d'exemple, si les hypothèses de croissance étaient

corrigées en 2026 à concurrence de -10% et en 2027 à 2030 de -7,5%, un impairment de -86 K€ aurait été nécessaire.

A la date d'arrêté des comptes, et suite au résultat du test, la Direction et le Conseil d'Administration constatent qu'il n'y a pas d'informations pertinentes permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.

NOTE 6. INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Autres immobilisations financières

(en K€)	Actifs financiers courants	Actions	Autres immo. financières	TOTAL
I. Mouvements des actifs financiers				
1. Actifs financiers, solde de clôture 31/12/2024	0	0,2	170	171
2. Investissements				0
3. Acquisitions			1	1
4. Cessions				0
5. Transferts vers d'autres rubriques				0
6. Cessions par voie de scission d'entreprises				0
7. Variation de périmètre				0
8. Augmentation (diminution) provenant de la variation de la juste valeur				0
9. Quote-part dans le résultat net				0
10. Pertes de valeurs				0
11. Transfert perte de valeur				0
12. Augmentation (diminution) résultant des taux de change				0
13. Autres augmentations (diminutions)				0
14. Actifs financiers, solde de clôture 31/12/2025	0	0,2	171	171
Actifs financiers non-courants, nets	0	0	171	171
Actifs financiers courants, nets	0	0	0	0

Les autres immobilisations financières sont composées essentiellement de cautionnements versés en numéraire (pour des garanties locatives et des garanties cartes carburant) et sont comptabilisés au coût amorti.

En 2025, il n'y a pas eu de changement de classification des actifs et passifs financiers qui aurait résulté d'un changement d'objet de l'utilisation de ces actifs et passifs financiers.

6.2 Clients nets, courants

en K€	2025	2024
I. CLIENTS NETS COURANTS	3.170	3.254
1. Clients bruts courants	3.294	3.393
2. Cumul des corrections de valeurs	-124	-138

6.3 Dépréciation de créances commerciales

La balance âgée des créances commerciales, au 31 décembre 2025, se présente comme suit :

Balance âgée clients (en K€)	31-12-25				31-12-24			
	Balance	% répartition	% provision	provision	Balance	% répartition	% provision	provision
Non échu	2.484	75%	2%	51	2.555	75%	2%	51
de 1 à 60 jours	694	21%	2%	15	680	20%	2%	14
de 61 à 90 jours	30	1%	2%	1	29	1%	2%	1
de 91 à 180 jours	23	1%	25%	6	67	2%	25%	17
de 181 à 365 jours	31	1%	50%	16	11	0%	50%	4
> 365 jours	34	1%	100%	34	52	2%	100%	51
Total	3.294		4%	124	3.393		4%	138

Toutes les créances non échues et celles échues à moins de 3 mois sont en phase 1 et provisionnées à 2% sur base des pertes de crédit attendues historiques. De 3 mois jusqu'à 12 mois échus, les créances sont considérées en phase 2 et provisionnées selon 25% ou 50%. A partir de plus d'un an de retard ou lorsque les sociétés sont en faillites, les créances tombent en phase 3 et sont provisionnées à 100%.

Le montant publié dans le bilan global est le montant net des créances, i.e. créances clients moins provisions.

L'augmentation des créances commerciales est à mettre en relation avec l'évolution de l'activité.

6.4 Passifs et créditeurs

6.4.1 Détail de la dette

(Montants en K€)	Situation 31 décembre 2025				Situation 31 décembre 2024			
I. PASSIFS PORTANT INTERETS SELON L'ECHEANCE	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total
Crédits bancaires moyen terme	576	731		1.307	1.762	330		2.092
Factoring	1.481			1.481	1.571			1.571
Autres emprunts	416	0		416	852	57		909
Dettes fiscales et sociales	0	0		0	0	0		0
Sous-total	2.473	731	0	3.204	4.185	386	0	4.571
Intérêts non comptabilisés								
Total des échéances de paiement futures								
Dettes de location - sale and lease back	160	62		222	151	222		373
Dettes de location	941	1.488	0	2.430	964	1.593	19	2.576
Sous-total	1.101	1.550	0	2.652	1.115	1.814	19	2.948
TOTAL	3.575	2.281	0	5.856	5.300	2.201	19	7.520

II. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS SELON L'ECHEANCE	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total
1. Fournisseurs	3.820			3.820	3.091			3.091
2. Avances reçues	1			1	1			1
3. Autres créditeurs	1.847			1.847	1.886			1.886
TOTAL	5.667	0	0	5.667	4.978	0	0	4.978

III. AUTRES PASSIFS SELON L'ECHEANCE	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total
1. Dettes d'earn-out	0	0		0	150	0		150
2. Autres passifs	639	39		678	571	45		616
TOTAL	639	39	0	678	721	45	0	766

Les variations des « Passifs portants intérêts selon l'échéance » ci-dessus entre 2025 et 2024 résultent pour l'essentiel :

- des paiements des échéances sur ceux-ci,
- de nouveaux financements obtenus en cours d'année 2025 à hauteur de 552 K€
- et, pour les dettes de location, de la conclusion de nouveaux contrats de locations pour une dette globale estimée de 1.618 K€.

La diminution des « Autres passifs selon l'échéance » résulte essentiellement du paiement à hauteur de 123K€ du troisième et dernier earn-out de Javry en avril 2025.

Les effets de change sur la dette sont non significatifs, l'essentiel des dettes étant libellé en Euros.

6.4.2 Dette financière nette

Cet indicateur de performance alternatif est constitué des dettes financières LT et CT, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Dette nette (en K€)	2025	2024
Dettes financières Long Terme (*)	2.281	2.219
Dettes financières Court Terme (*)	3.575	5.450
Dette financière brute	5.856	7.670
Trésorerie active	1.207	1.397
DETTE NETTE	4.649	6.272

(*) Les dettes financières reprennent la rubrique "Passifs portant intérêts"

La dette nette est en baisse de 1.623 K€ au 31 décembre 2025, soit - 26%. Il convient de noter que celle-ci comprend également passif courant renouvelable à hauteur de 1.481 K€.

6.4.3 Crédits bancaires à moyen terme

En 2025, la société a poursuivi son désendettement et elle a terminé de rembourser au 31 décembre 2025 ses emprunts historiques auprès des banques ING Belgium, BNP Paribas Fortis et Quaeroq. Le remboursement du solde des dettes de Wallonie-Entreprendre a été prélevé par le créancier au début du mois de janvier 2026.

Pour rappel, la société a également sécurisé au cours du premier trimestre 2026 de nouveaux financements dont

- une ligne de financement additionnelle de 0,5 M€ ;
- un nouveau crédit d'investissement de 1,0 M€ amortissable d'une maturité de 3 ans.

qui lui permettront de soutenir les projets de développement tout en maintenant une structure financière solide et équilibrée.

6.4.4 Factoring

Les sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. recourent au financement de leur créances cédées en affacturage auprès de KBC Commercial Finance s.a..

Les sociétés Fountain France Importateur s.a.s. et Fountain France s.a.s. recourent au financement de leurs créances cédées en affacturage auprès de BPCE Factor s.a. en France.

Dans le cadre de ces accords, le Groupe conserve la responsabilité du recouvrement et supporte le risque de crédit en cas de défaut des débiteurs. Ces accords sont dès lors considérés comme des opérations avec recours. Conformément à IFRS 9, le Groupe a évalué si les risques et avantages significatifs liés aux créances avaient été transférés. Étant donné que le Groupe conserve substantiellement le risque de crédit, les créances ne sont pas décomptabilisées et restent présentées au bilan. Les montants reçus au titre de ces opérations sont comptabilisés en dettes financières.

Au 31 décembre 2025, le montant des créances cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 2.414 K€, et les dettes financières correspondantes s'élèvent à 1.481 K€.

6.4.5 Autres emprunts

Dans la rubrique « Autres emprunts » des passifs portant intérêts se retrouve essentiellement le solde du financement accordé par la Région Wallonne via Wallonie-Entreprendre dont le remboursement a eu lieu début janvier 2026 comme décrit ci-avant.

6.4.6 Fournisseurs et autres créditeurs

La balance âgée des dettes fournisseurs au 31 décembre se présente comme suit (en K€) :

Montants en K€	2025	2024
Non échu	2.534	2.156
de 1 à 30 jours	1.078	836
de 31 à 60 jours	98	81
> 60 jours	110	18
Total	3.819	3.091

Aucune dette non contestée n'est échue à plus de 60 jours.

Les autres créditeurs s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1.848 K€, en diminution de 39 K€ par rapport à l'exercice précédent et sont majoritairement constitués par les dettes sociales.

6.4.7 Comptabilisation des instruments financiers

Les actifs financiers comprennent des dépôts et cautionnement en garantie en espèce dont la juste valeur est proche du coût historique.

Les créances commerciales diminuées des réductions de valeur donnent une valeur proche de la juste valeur de ces créances.

Les liquidités et quasi-liquidités sont constituées pour l'essentiel de montants disponibles en euros à leur juste valeur.

Les emprunts et les dettes ont été émis aux taux du marché. Il n'y a pas de frais significatifs lors de l'obtention de ces crédits, le taux d'intérêt effectif est donc équivalent au taux d'intérêt contractuel.

Les financements auprès d'institutions financières telles que des banques sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Pour les financements à taux flottant, Fountain peut couvrir ce risque par des contrats IRS. Depuis le 26 juin 2019, Fountain n'a plus de couverture sur les variations de taux des financements à taux flottants.

En 2025, il n'y a pas eu de changement de classification des actifs et passifs financiers qui aurait résulté d'un changement d'objet de l'utilisation de ces actifs et passifs financiers.

6.4.8 Contrats de location

Les immobilisations corporelles correspondant à des droits d'utilisation sont présentées en note 3.

Les dettes de location sont détaillées ci-dessus au point 6.4.1. ci-avant. Elles correspondent d'une part, à des contrats de location classiques pour des véhicules, bâtiments et autre matériel, et d'autre part, à des contrats de « sale and lease back » de machines avec des intermédiaires bancaires. Ces machines sont, in fine, mises en location auprès de clients, généralement à titre payant (contrat de location), mais parfois à titre gratuit (partie d'un contrat forfait comprenant d'autres prestations). Voir la note 11. Produits des activités ordinaires ci-après.

Lors de transactions avec des intermédiaires bancaires, le Groupe analyse si l'opération doit être qualifiée de « sale and lease back » ou s'il s'agit d'une vente envers l'intermédiaire, qui sera lui-même bailleur vis-à-vis du client utilisateur de la machine. Dans le second cas, la machine est considérée comme définitivement vendue et n'apparaît pas dans les immobilisations corporelles ; il n'y a pas non plus de dette envers l'intermédiaire. Les contrats de location 'classiques' ne font pas l'objet de garanties de valeur résiduelle, d'options d'extension ou de loyers variables autres que liés à un index.

Il n'y a pas de contrats de location pour des biens de faible valeur, ou conclus à court terme, pour lesquels les loyers seraient comptabilisés en compte de résultats. Les sorties de trésorerie des loyers correspondent donc aux remboursements des dettes de location (capital et intérêts), et s'élèvent à 1.209 KEUR à fin décembre 2025 (1.168 KEUR à fin décembre 2024), dont 61 KEUR d'intérêts comptabilisés en charges financières (56 KEUR à fin décembre 2024).

NOTE 7. STOCKS

en K€	2025	2024
I. STOCKS MONTANTS NETS	2.648	1.946
1. Valeurs brutes comptables	2.861	2.165
1.1. Marchandises	2.861	2.165
2. Réductions de valeur	-213	-219
2.1. Marchandises	-213	-219

Compte tenu du traitement, limité au conditionnement de certains articles, effectué par Fountain, tous les articles en stocks sont regroupés sous la rubrique Marchandises.

Eu égard à la faible rotation de certains accessoires, ceux-ci ont vu leur valeur abattue à 0,01 € / pièce. N'ayant plus de valeur de marché, ils sont maintenus en stock pour tout besoin futur éventuel.

Le stock se décompose comme suit :

(Montants en K€)	2025	2024
Stock brut		
Machines	607	506
Produits	939	590
Autres (accessoires...)	<u>1.316</u>	<u>1.068</u>
Total	2.861	2.165
Réduction valeur stock		
Machines	15	11
Produits	1	1
Autres (accessoires...)	<u>197</u>	<u>207</u>
Total	213	219
Valeur nette		
Machines	592	495
Produits	938	589
Autres (accessoires...)	<u>1118</u>	<u>861</u>
Total	2.648	1.946

NOTE 8. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

K€	2025	2024
Liquidités en caisse	23	14
Solde bancaire	1.184	1.383
TOTAL	1.207	1.397

Aucun solde de trésorerie ou équivalent n'est indisponible pour le groupe.

NOTE 9. PROVISIONS

Au cours de l'exercice précédent

Provisions en K€	Au 31/12/2023	Dotation	Reprise	Utilisation	Autres	Au 31/12/2024
Commercial	0	0	0	0	0	0
Juridique	0	0	0	0	0	0
Social	38	50	-8	0	0	81
Technique	0	0	0	0	0	0
Total général	38	50	-8	0	0	81

Au cours de l'exercice

Provisions en K€	Au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Utilisation	Autres	Au 31/12/2025
Commercial	0	0	0	0	0	0
Juridique	0	0	0	0	0	0
Social	81	160	-33	0	0	208
Technique	0	0	0	0	0	0
Total général	81	160	-33	0	0	208

Litiges, procédures judiciaires et arbitrages

Les 3 dossiers litigieux au 31 décembre 2024, ont été clôturés et ont fait l'objet d'une reprise de provision à hauteur de 33 K€. Par contre, 3 nouveaux dossiers de contentieux sociaux ont été introduits en 2025, ceux-ci devraient se dénouer au cours de l'exercice 2026.

NOTE 10. OBLIGATIONS NON COURANTES RESULTANT D'AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Etat de la situation financière

	K€ 31/12/2025	K€ 31/12/2024
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/régimes non financés	321	345
France	310	334
Belgique	11	11
Passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	321	345

Etat du résultat global

	31/12/2025	31/12/2024
Coût des services		
Coût des services rendus	30	25
Coûts des services passés	-2	-28
	28	-3
Intérêt net sur le passif au titre des prestations définies		
Charge d'intérêt découlant de l'obligation au titre des prestations définies	13	13
	13	13
(Produits)/charges comptabilisés au compte de résultat à l'égard des régimes à prestations définies et les autres avantages à long terme	41	10

Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies et des autres avantages long terme comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI)

	K€ 31/12/2025	K€ 31/12/2024
Mouvements dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :		
Solde à l'ouverture de l'exercice	345	367
Coût des services rendus	25	25
Coûts des services passés	-2	-28
Coût d'intérêt	13	13
(Gains)/pertes actuariels provenant de:		
i) Modifications des hypothèses démographiques	0	0
ii) Modifications des hypothèses financières	-23	-3
iii) Ajustements découlant de l'expérience	-38	1
Avantages versés	0	0
Autre	0	-30
Solde à la clôture de l'exercice	321	345

Indemnité légale de fin de carrière en France

Le coût des indemnités de fin de carrière (IFC) relatif aux sociétés françaises est déterminé à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite. L'engagement du groupe est intégralement couvert par la provision constituée. La société ne détient aucun actif destiné à couvrir ces engagements.

Description de la méthode de calcul

La **méthode** utilisée est celle **des unités de comptes projetées** pour déterminer la valeur de la dette actuarielle. Cette méthode est fondée sur **les droits constitués à la date d'évaluation** et sur **le salaire de fin de carrière**. Le montant de l'engagement à la date d'évaluation, appelé dette actuarielle (Defined Benefit Obligation (DBO) dans la norme), est égal à la valeur actuelle probable des prestations constituées à la date des calculs.

L'objectif de cette **méthode dite rétrospective**, est de répartir le financement des prestations futures sur la durée de vie active du salarié. Il s'agit donc d'un calcul individuel pour chaque salarié, en CDI, présent dans l'entreprise au moment de l'évaluation. Concrètement, la prestation que le salarié est supposé recevoir à la date de son départ à la retraite est divisée en unités, chaque unité étant associée à l'année à laquelle elle est créditée au salarié conformément au barème du régime.

En juin 2021, L'IFRIC a proposé une nouvelle méthode pour l'évaluation des engagements relatifs à certains régimes dont les droits présentent des paliers selon l'ancienneté au départ. Cette méthode dite linéaire a été approuvée par l'IAS Board en juin 2021 sans qu'il y ait besoin de modifier la norme IAS 19 qui permet déjà cette interprétation.

Effectivement, comme les droits de certaines conventions sont définis par palier, un certain nombre d'années de service effectuées par le salarié ne lui confère pas de nouveaux droits. Il ne commencera donc à cumuler des droits qu'à partir de 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

L'impact de cette nouvelle méthode d'évaluation qui a été appliquée pour la première fois sur le calcul des IFC à fin décembre 2022 a été enregistré en OCI.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses financières

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux de progression annuel des salaires	1,2%	2%
Taux de charges sociales	40%	40%

Hypothèses démographiques

	2025	2024
Taux de rotation du personnel	10% jusqu'à 49 ans 0% à partir de 50 ans	10% jusqu'à 49 ans 0% à partir de 50 ans
Age de départ à la retraite	Age au taux plein	Age au taux plein
Taux de mortalité masculine	THV-02	THV-02
Taux de mortalité féminine	TFV-02	TFV-02

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est le taux Iboxx AA10+ à la date de l'évaluation. Celui-ci est en adéquation avec les articles 78 et 79 de la norme IAS 19, portant sur le taux d'actualisation financière à retenir lors des évaluations de passifs sociaux.

Taux de rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel retenu est égal à 0 % à partir de 50 ans, et permet de tenir compte du poids prépondérant des populations plus âgées sur la détermination du passif social. De plus, il permet de connecter la valeur du passif social aux réalités sociales de l'entreprise.

Analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles significatives découlant de l'obligation au titre des prestations définies :	Impact sur l'obligation au titre des prestations définies (K€)	
	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation inférieur de 1%	41	52
Evolution salariale majorée de 1%	43	54
Taux de rotation du personnel diminué de 1%	44	55
Correction d'un an appliquée aux tables de mortalité	0	0

Obligation légale de garantie de rendement sur les plans d'assurances vie en Belgique à charge des employeurs

Des plans de pensions existent pour plusieurs personnes employées de Fountain s.a. et 2 personnes de Fountain Benelux s.a. L'« impact assessment » de la loi Vandebroucke des plans de pension des employés de Fountain s.a. a été déterminé par un actuaire indépendant. Cette évaluation met en évidence une légère surestimation de la provision pour un montant de 8,4 KEUR. Concernant les 2 personnes de Fountain Benelux s.a. bénéficiaires de plans de pension, l'« impact assessment » de la loi Vandebroucke n'a pas été estimé significatif compte tenu des montants prévus par ces plans.

La société ne détient aucun actif destiné à couvrir ces engagements.

NOTE 11. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Comme expliqué à la note 2, le Groupe Fountain est actif dans un seul segment opérationnel et un seul segment géographique. Fountain exploite une activité dans la fourniture de solutions de boissons chaudes et froides et produits connexes aux PME. Ses revenus sont générés par des ventes de produits, vente ou location de machines et services sur lesquelles les obligations de retour, remboursement et autre engagement similaire sont non significatifs. Le Groupe Fountain réalise plus de 95% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique.

Le Groupe Fountain a analysé l'ensemble des flux de produits générés par son activité en utilisant le modèle à 5 étapes d'IFRS 15.

Fountain a identifié 3 types d'obligations de prestation (PO) générées par ses contrats avec ses clients :

1. Livraison : le revenu est reconnu au moment de la livraison produit/machine (point in time).
2. Location de machine : le revenu est reconnu selon IFRS16 ; étant donné qu'il s'agit de locations simples, le revenu est reconnu linéairement au fur et à mesure de durée du contrat (voir ci-dessous).
3. Entretien : le revenu est reconnu linéairement au fur et à mesure de la satisfaction de la PO/durée du contrat.

Fourniture de machines

En fonction des demandes du client, le Groupe peut soit vendre une machine, soit mettre le client en relation avec un intermédiaire bancaire qui la loue au client et auquel Fountain vend la machine. Cette vente est définitive et Fountain n'est pas partie au contrat entre l'intermédiaire bancaire et le client, au-delà des conditions habituelles de garantie sur la vente de la machine.

Lorsque cela n'est pas possible, le Groupe propose un contrat de location directe au client. Dans ce cas, le Groupe fait régulièrement appel à des transactions de « sale and lease back » de façon à financer ces machines. Ces opérations sont détaillées à la note 6.4.9 Contrats de location et à la note 3. Immobilisations corporelles. Ces opérations n'ont pas d'influence sur la reconnaissance des revenus liés au contrat de location envers le client.

Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par type de prestation se décompose comme suit :

Facturation (K€)	2025	2024	Jugement et points d'attention	Conclusion
Produits et accessoires	21.248	20.446	Mise à disposition : classification IFRS16	Reconnaissance du revenu à la livraison (mensuelle - trimestrielle) - point in time - vente spot
Machines & pièces détachées	4.662	5.222		Reconnaissance du revenu à la livraison - point in time - vente spot
Services	4.401	4.326		Contrat de services => 1 à 3 obligations de performance : - Produit : à la livraison du produit (point in time) - Location : over time = linéairement sur la durée du contrat - Entretien : over time = linéairement sur la durée du contrat
Total général	30.311	29.994		
Eléments de réconciliation	-15	-36		
Chiffre d'affaires	30.296	29.958		

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose comme suit :

en K€	2025	2024
Belgique	9.373	9.148
France	18.942	18.876
Danemark	1.122	1.128
Autres	859	806
Total	30.296	29.958,2

Revenus de location simple – le Groupe en tant que bailleur

Les contrats de location simple dans lesquels le Groupe intervient en tant que bailleur ont trait aux machines comptabilisées en immobilisations corporelles (voir note 3) ; ils ont généralement une durée de 3 ou 4 ans et ne sont pas assortis d'une option d'achat. Il n'y a pas d'options de prolongation.

Le loyer ne comprend pas d'éléments variables autres que liés à un index. Le loyer fixé soit est explicitement prévu dans un contrat de location, soit est estimé lorsque le contrat prévoit un prix forfaitaire pour plusieurs prestations.

Les valeurs résiduelles non garanties ne représentent pas un risque important pour le Groupe puisqu'elles se rapportent à des biens dont la durée de vie est estimée à 4 à 8 ans (comme précisé au point i des règles d'évaluation), et dont l'entretien est assuré par le Groupe. De plus, étant donné la pratique de reconditionnement et location de machines déjà utilisées, le Groupe estime le risque lié à la valeur des machines comme non significatif.

Analyse des échéances des paiements de loyers au titre des contrats de location simple :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et +
Revenus des contrats locatifs	1.505	676	433	223	53	2
Nombre de contrats actifs	2.857	1.362	795	476	323	6

Le tableau suivant présente les montants repris en résultat net :

En K€	2025	2024
Revenus locatifs	1.922	2.040

NOTE 12. FRAIS DE PERSONNEL

(en K EUR)	2025	2024
Total des frais de personnel	10.186	10.232
Dont Avantages postérieurs à l'emploi	378	384

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de plans de retraite à cotisations fixes en faveur de ses employés. Les obligations de cotisations du Groupe à ces plans de retraite sont inscrites au compte de résultats de l'exercice.

La charge s'y rapportant au titre de l'exercice 2025 est de 378 K€, elle est en baisse par rapport à la charge de 384 K€ de l'exercice 2024, conséquemment à plusieurs départ à la retraite.

NOTE 13. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

Effectif moyen sous contrat de travail
(en équivalents temps plein)

	2025	2024
Effectif moyen du personnel	164,9	159,5
Personnel de direction	3,0	3,0
Employés	159,9	153,5
Ouvriers	2,0	3,00
Effectif moyen du personnel en Belgique	52,9	52,2

Effectif moyen sous contrat de prestations de services
(en équivalents temps plein)

	2025	2024
Effectif moyen du personnel	6,9	5,2
Personnel de direction	2,8	1,2
Employés	4,1	4,0
Effectif moyen du personnel en Belgique	6,9	4,4

Le total moyen dues effectifs en Belgique, en France et au Danemark durant l'exercice 2025 est respectivement de 59,8 - 106,8 et 5,2.

NOTE 14. AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

(en K EUR)	2025	2024
Location	311	365
Frais de transports, véhicules, etc...	1.897	1.941
Frais de bâtiment (entretien, fournitures)	406	403
Honoraires	1.892	1.612
Frais de publicité, promotion	381	457
Taxes (autres qu'impôts sur le résultat)	178	134
IT & Telecom	745	650
Autres	941	494
TOTAL	6.752	6.055

Les autres charges opérationnelles sont en hausse par rapport à l'exercice 2024. Les principales évolutions sont :

- l'augmentation des honoraires résultant essentiellement d'un recours à des personnes sous contrat de prestations de services
- l'augmentation des frais IT suite à l'utilisation de nouveaux outils
- l'augmentation des autres charges opérationnelles (dotation provision). En 2024, ce poste comprend une reprise de dette de dividendes de 123 k€.

Honoraires :

Pour l'année 2025, les honoraires relatifs au mandat des commissaires aux comptes s'élèvent à 184 K€. Ce montant se décompose comme suit :

(en K€)	2025	2024
Fountain s.a.	78	70
Fountain Benelux s.a.	15	15
Fountain France s.a.s.	46	44
Fountain France importateur s.a.s.	18	18
Fountain Danmark A/S	14	14
Javry s.r.l.	13	13
Total	184	174

NOTE 15. ELEMENTS D'AJUSTEMENT DU RESULTAT

Les éléments d'ajustement du résultat sont détaillés ci-dessous par référence aux différentes rubriques de l'état du résultat global (en K€). Ils sont comptabilisés en compte de résultats conformément aux prescriptions de IFRS3, mais considérés comme des éléments non récurrents dans le cadre de l'établissement de nos indicateurs alternatifs de performance.

(En K€)	2025			2024		
	Total	Ajustements	Total ajusté	Total	Ajustements	Total ajusté
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	30.296	0	30.296	29.958	0	29.958
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	30.296		30.296	29.958		29.958
2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	653	0	653	549	-137	412
2.1. Intérêts						
2.2. Autres produits d'exploitation	653		653	549	-137	412
3. CHARGES D'EXPLOITATION	-29.492	0	-29.492	-28.780	0	-28.780
3.1. Matières premières et consommations utilisées	-10.750		-10.750	-10.635		-10.635
3.3. Frais de personnel	-10.186		-10.186	-10.232		-10.232
3.4. Dotations aux amortissements	-1.825		-1.825	-1.849		-1.849
3.5. Pertes de valeur	20		20	-10		-10
<i>dont pertes de valeur sur stocks</i>	6		6	-6		-6
<i>dont pertes de valeur sur clients</i>	15		15	-4		-4
<i>dont perte de valeur sur immobilisations</i>	0		0	0		0
3.6. Autres charges d'exploitation	-6.752		-6.752	-6.055		-6.055
3.6.1. <i>dont dotations/reprises de provision</i>	-163		-163	-20		-20
3.6.2. <i>dont autres charges d'exploitation non cash</i>	-19		-19	-10		-10
3.6.2. <i>dont autres charges d'exploitation cash</i>	-6.570		-6.570	-6.024		-6.024
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	1.457	0	1.457	1.727	-137	1.590
	2025			2024		
	Total	Ajustements	Total ajusté	Total	Ajustements	Total ajusté
4. RESULTAT D'EXPLOITATION	1.457	0	1.457	1.727	-137	1.590
Dotations aux amortissements	1.825	0	1.825	1.849	0	1.849
Pertes de valeur	-20	0	-20	10	0	10
Provisions	163	0	163	20	0	20
Charges d'exploitation non cash	19	0	19	10	0	10
EBITDA	3.443	0	3.443	3.616	-137	3.479

Les clôtures au 31 décembre 2025 n'ont pas été ajustés

Les comptes closés au 31 décembre 2024 tenaient compte d'un ajustement de 137 K€ résultant de l'extourne de dette de dividendes suite à l'expiration du délai légal de 5 ans.

NOTE 16. IMPOTS SUR LE RESULTAT

16.1 Charge d'impôt reprise au compte de résultat

IMPÔT SUR LE RESULTAT (K€)	31/12/2025	31/12/2024
Repris au compte de résultat		
Impôts courants	58	101
Charge (+) / produit (-) d'impôts différés	348	-167
Total charge (+) / produit (-) fiscal	406	-66
Résumé		
Résultat avant impôts consolidé	1.246	1.589
Taux d'imposition moyen théorique pondéré	25%	25%
Impôt au taux moyen théorique pondéré	317	405
Impact fiscal des dépenses non déductibles nets de revenus	142	129
Total de l'impôt	459	534
Actifs d'impôts différés sur pertes fiscales de l'exercice	-401	-433
Charges fiscales avant ajustements	58	101
Ajustements d'actifs d'impôts différés sur pertes fiscales	401	-120
Différences temporaires consolidées (amortissements, ...)	-43	-60
Divers	-10	13
Total charge (+) / produit (-) fiscal	406	-66

Comme détaillé ci-dessous, le groupe reconnaît des impôts différés actifs relatifs tant à des pertes fiscales qu'à des différences temporelles.

Le charge d'impôt différés (348 K€) repris au compte de résultat à fin décembre 2025 résulte de l'utilisation des pertes fiscales antérieures pour 401 K€ et de l'augmentation de différences temporaires consolidées pour 43 K€. La mise à jour de l'estimation réalisée par le groupe afin de confirmer la recouvrabilité des impôts différés actifs n'a pas entraîné de reconnaissance supplémentaires d'impôts différés. Cette estimation a été réalisée sur un horizon de 5 ans par entité fiscale et comprend les mêmes paramètres d'évolution de chiffre d'affaires et de coûts que ceux retenus dans le test de dépréciation défini à la note 5.1

Cette estimation a été réalisée en considérant des probabilités de réalisation des résultats fiscaux prévus dans le plan financier, qui constituent la base des actifs d'impôts différés. Ainsi, il a été tenu compte dans ces pourcentages de probabilité de différents risques tels que la poursuite des hausses de coûts dans le contexte de la guerre en Ukraine, la difficulté d'augmenter les prix de vente et de maintenir les marges, la difficulté d'acquérir de nouveaux clients dans un contexte macro-économique tendu, la tension sur l'approvisionnement machines à boissons du fait de manque de composants électroniques.

Sur cette base, les probabilités de réalisation des bénéfices imposables futurs permettant l'utilisation des pertes antérieures fiscalement déductibles ont été les suivantes :

Année	Probabilité
2026	90%
2027	80%
2028	70%
2029	65%
2030	60%

16.2 Impôts différés actifs et passifs par nature

Détail des actifs d'impôts différés par nature - en K€	31-12-25	31-12-24
Bilan		
Fonds de commerce	833	789
Stocks	70	53
Provisions	87	102
Autres	-33	-43
Contrats de location	46	48
Impôts différés total liés aux différences temporaires	1.003	949
Pertes antérieures déductibles	1324	1725
Total actif/passif d'impôts différés	2.327	2.674
Compensation d'actifs et de passifs au sein de mêmes entités fiscales		
Situation nette	2.327	2.674

IMPÔTS - Détail des actifs d'impôts différés par nature - en K€	31-12-25		31-12-24	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Compte de résultat				
Fonds de commerce		-44		-47
Stocks		-17		-11
Provisions	15			-2
Dotation actif d'impôts différés sur pertes fiscales				
Annulation d'actif d'impôts différés sur pertes fiscales antérieures	401			
Reconnaissance d'actif d'impôts différés sur pertes fiscales antérieures			433	-553
Contrats de location	2			
Autres		-10	13	
Total	418	-71	446	-613

Les amortissements des fonds de commerce rachetés par le passé en France ne sont pas déductibles fiscalement, et génèrent donc un actif d'impôt différé. Celui-ci, ainsi que les actifs relatifs aux pertes antérieures, font l'objet d'un test de recouvrabilité, comme expliqué ci-dessus.

Le montant des pertes antérieures fiscalement déductibles n'ayant pas donné lieu à une reconnaissance d'actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 3.993 K€ (comparable au montant de 3.994 K€ en 2024). L'utilisation de celles-ci n'est pas limitée dans le temps mais pourrait être plafonnée annuellement selon les régimes fiscaux nationaux.

16.3 Sensibilité de la reconnaissance des impôts différés actifs

Avant l'application des probabilités de réalisation des bénéfices imposables futurs listées ci-dessus, les principaux paramètres de projection (évolution de chiffre d'affaires et marge) sont identiques à ceux retenus dans le test de dépréciation des UGTs. De plus amples informations sur les hypothèses retenues dans le plan financier du groupe sont présentées au point 3.1.10 du rapport de gestion sur la justification de l'application des règles comptables de continuité.

Le tableau suivant reprend l'analyse de sensibilité à l'évolution du chiffre d'affaires.

Hypothèses (K€)	Plan Financier	C.A. à -1% par an vs Plan	C.A. à -3% par an vs Plan
Impôts différés actifs au 31/12/2025	2.327	2.226	2.103

Les deux scénarios de sensibilité retenus concernant le chiffre d'affaires, à savoir une réduction du taux de croissance du chiffre d'affaires de 1% par an et une réduction du taux de croissance du chiffre d'affaires de 3% par an conduiraient à enregistrer une réduction des actifs d'impôts différés d'un montant respectif de 101 K€ et 224 K€.

Le tableau suivant montre l'analyse de sensibilité à l'évolution du taux de marge brute sur chiffre d'affaires.

Hypothèses (K€)	Plan Financier	MB à -1% par an vs Plan	MB à -3% par an vs Plan
Impôts différés actifs au 31/12/2025	2.327	2.108	1.655

Les deux scénarios de sensibilité retenus concernant la marge brute, à savoir une réduction du taux de marge brute de 1% et une réduction du taux de 3% conduiraient à enregistrer une réduction des actifs d'impôts différés d'un montant respectif de 219 K€ et 672 K€.

Par ailleurs, il convient de noter que, comme expliqué ci-dessus, des probabilités de réalisation sont également appliquées sur les résultats du modèle de calcul d'impôts différés actifs, qui viennent en déduction des chiffres initialement estimés.

NOTE 17. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

En K€	31-12-2025	31-12-2024
BIENS ET VALEURS DE TIERS DETENUS PAR L'ENTREPRISE	0	0
Building et installation Dhavons	0	0
ENGAGEMENTS DIVERS	0	800
Co-débiton emprunt Fountain SA	0	800
Covenant - EBITDA	0	1
Covenant - Net debt	0	1
Covenant - Pas de distribution de dividende avant le 31 Décembre 2025	0	1
Droit à la formation continue	0	1
GARANTIES CONSTITUEES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE	375	375
Garantie de la Sogepa à hauteur de 75%	375	375
Garantie donnée aux douanes et accises	0	0
GARANTIES REELLES CONSTITUEES SUR AVOIRS PROPRES	32.872	32.377
Cautions sur financements	400	300
Engagement de nantissement sur fonds de commerce de Fountain France - Région Nord	1.188	1.256
Engagement de nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s. - Région Ouest	111	111
Engagement de nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s. - Ursaff Languedoc R	39	39
Gage sur actions Fountain Benelux s.a., Fountain France Importateur s.a.s., Fountain France s.a.s.	6.600	6.600
Gage sur contrats de factoring	8.181	8.086
Gage sur fonds de commerce de Fountain Benelux s.a.	3.373	3.373
Gage sur fonds de commerce de Fountain s.a.	3.373	3.373
Gage sur fonds de commerce de Javry SRL	200	200
Gage sur stock de Fountain s.a.	1.437	939
Hypothèque sur bâtiment Artisanat 17	2.878	2.878
Mandat de gage sur fonds de commerce de Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a.	4.632	4.632
Nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s.	353	353
Nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s. - Région Ile de France	108	108
Nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s. - Région Nord	0	129
ENGAGEMENTS DE LOCATION	2.430	3.617
Engagement résultant de contrats de location	2.430	3.617
Total général	35.677	37.169

La valeur nette des aménagements apportés au bâtiment et installations à Lembeke en Flandres donnés en garanties est maintenant nulle.

La mention 1 dans les engagements divers dans le tableau ci-dessus indique que le covenant est d'application.

Les cautions de filiales et les lettres de support à certaines filiales sont relatives à des financements bancaires octroyés aux filiales concernées.

Les garanties de passif reçues sont relatives à des conventions d'acquisition de sociétés.

Dans le cadre de ses financements, le Groupe s'est engagé à respecter les covenants suivants :

1. Sûretés réelles octroyées aux banques en garanties des crédits obtenus :
 - a. Les sûretés réelles octroyées par le groupe Fountain en garanties des crédits bancaires obtenus sont les suivantes :
 - i. Hypothèque en 1^{er} rang pour un montant de 650 K€ sur le bâtiment siège social de Fountain s.a. en garantie des crédits lui accordés par CBC.
 - ii. Gages sur les contrats d'affacturage (factoring) entre les sociétés Fountain s.a., Fountain Benelux s.a., Fountain France Importateur s.a.s., Fountain France s.a.s., et KBC Commercial Finance s.a. et Natixis en faveur des banques ING Belgium s.a., BNP Paribas Fortis s.a. et CBC Banque s.a. pour un montant total de 7.700 K€ € en garanties des crédits octroyés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a.

- iii. Gages sur les fonds de commerce des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. en faveur d'ING Belgium s.a. et BNP Paribas Fortis s.a. à concurrence de 250 K€ par société et par banque, soit pour un montant global maximal de 1.000 K€, en garanties des crédits octroyés à ces premières. En 2018, une partie des mandats de gage sur fonds de commerce a été convertie en gage sur fonds de commerce (603 k€ pour ING Belgium s.a. et 365 k€ pour BNP Paribas Fortis s.a.), ce qui porte le montant de gages sur fonds de commerce à 2.435 K€.
 - iv. Mandats de gage sur fonds de commerce des sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. en faveur d'ING Belgium s.a. et BNP Paribas Fortis s.a. à concurrence d'un montant global maximal de 5.600 K€, en garanties des crédits octroyés à ces premières. En 2018, une partie des mandats de gage sur fonds de commerce a été convertie en gage sur fonds de commerce (603 k€ pour ING Belgium s.a. et 365 k€ pour BNP Paribas Fortis s.a.), ce qui porte le montant de gages sur fonds de commerce à 4.632 k€.
 - v. Hypothèque sur le bâtiment siège social de Fountain s.a. à concurrence d'un montant global maximum de 1.540 K€ en faveur d'ING Belgium s.a. et BNP Paribas Fortis s.a.
 - vi. Gage sur le fonds de commerce de la société Javry s.r.l. à hauteur de 200 K€ en garantie de la mise en place d'un crédit de type Straight-Loan renouvelable.
 - vii. Caution de la société Fountain Netherlands Holding bv en faveur du Crédit Agricole Haut de France en garantie de la mise en place d'un crédit de trésorerie à hauteur de 300 K€.
2. Autres engagements souscrits vis-à-vis des banques en garantie des crédits octroyés :
- a. Les autres engagements souscrits par le groupe Fountain dans le cadre des crédits obtenus concernaient essentiellement les covenants bancaires. Les derniers covenants ayant été fixés dans le cadre de ces crédits étaient relatifs aux résultats au 30 juin 2025. Ils ont donc été mis à zéro dans la situation au 31 décembre 2025.
3. Autres engagements souscrits en second rang par Fountain dans le cadre du contrat de prêt de Wallonie-Entreprendre signé le 28 mars 2014 :
- a. Par Fountain s.a. :
 - i. Gage sur son fonds de commerce incluant 50% du stock et les créances liées à l'exercice de son activité (à l'exception des créances gagées au bénéfice de BNP Paribas Fortis s.a., ING Belgium s.a. et CBC et des créances faisant l'objet d'un affacturage, dans le respect du « Term Sheet »). Ce gage occupe le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING Belgium s.a. et de BNP Paribas Fortis s.a. en vertu d'une convention de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014 ou suite à la conversion d'un mandat de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014.
 - ii. Gage sur l'unique action qu'elle détient dans Fountain Benelux s.a. Ce gage occupe le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING Belgium s.a. et de BNP Paribas Fortis s.a.
 - iii. Gage sur les créances au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance s.a. (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013.

- iv. Nantissement de compte-titres relatif aux titres détenus dans Fountain France Importateur s.a.s.

- b. Par Fountain Benelux s.a. :
 - i. Gage sur fonds de commerce incluant 50% du stock et les créances liées à l'exercice de son activité (à l'exception des créances gagées au bénéfice de BNP Paribas Fortis s.a., ING Belgium s.a. et CBC et des créances faisant l'objet d'un affacturage, dans le respect du « Term Sheet »). Ce gage occupe le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING Belgium s.a. et de BNP Paribas Fortis s.a. en vertu d'une convention de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014 ou suite à la conversion d'un mandat de gages sur fonds de commerce en date du 19/03/2014.
 - ii. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance s.a. (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013.

- c. Par Fountain Netherlands Holding :
 - i. Gage sur les 899 actions qu'il détient dans Fountain Benelux s.a. Ce gage occupera le 2ème rang après l'inscription prise au profit d'ING Belgium s.a. et de BNP Paribas Fortis s.a.
 - ii. Nantissement de compte-titres relatif aux titres qu'elle détient dans Fountain France Importateur s.a.s.

- d. Par Fountain France Importateur s.a.s. :
 - i. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec Natixis (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013.
 - ii. Nantissement de compte-titres relatif aux titres qu'elle détient dans Fountain France s.a.s.

- e. Par Fountain France s.a.s.,
 - i. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec Natixis (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013.

- f. Une caution est consentie, au profit de la Région Wallonne, par les entreprises Fountain Benelux s.a., Fountain France s.a.s. et Fountain France Importateur s.a.s.

- g. Les sûretés identifiées ci-avant sont constituées pour garantir le montant total suivant :
 - i. le remboursement du principal du montant de l'emprunt de l'ENTREPRISE consenti en vertu de la présente convention, soit un million cinq cent mille euros (1.500.000 €)
 - ii. de 3 (trois) années d'intérêts dont la loi conserve le rang
 - iii. d'une somme de cent cinquante mille euros pour frais accessoires non privilégiés par la loi (150.000 €)
 - iv. Total, sauf mémoire : 1.650.000 € un million six cent cinquante mille euros.

A noter que les gages sur les créances de Fountain France s.a.s. et de Fountain France Importateur s.a.s. détenues au titre des conventions d'affacturage signées avec Natixis (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013 ont été implémentés en date du 12/01/2022.

4. Autres engagements souscrits vis-à-vis d'autres bénéficiaires en garantie des plans d'apurement octroyés à Fountain France s.a.s. :
 - a. Un nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s. signé le 13 octobre 2020 avec l'URSSAF pour un montant de 353 K€.
 - b. Un nantissement sur fonds de commerce de Fountain France s.a.s. signé le 13 octobre 2020 avec Malakoff Médéric pour un montant de 108 K€.
 - c. Un nantissement sur le fonds de commerce de Fountain France s.a.s. signé le 25 juillet 2022 avec l'URSSAF, le Service des Impôts des Entreprises de Lille et avec Malakoff-Humanis pour un montant de 1.272 K€ dans le cadre du moratoire obtenu le 20 décembre 2021 auprès de la Commission des Chefs de Services Financiers des Hauts de France pour une période de 34 mois.
 - d. Un nantissement sur le fonds de commerce de Fountain France s.a.s. signé le 14 janvier 2022 avec l'URSSAF pour un montant de 39 K€

5. Autres engagements souscrits dans le cadre du nouveau contrat de prêt de la Wallonie-Entreprendre signé le 29 janvier 2021 :
 - a. Une caution solidaire et indivisible est consentie, au profit de la REGION WALLONNE, par les entreprises Fountain Benelux s.a., Fountain s.a., Fountain France s.a.s., Fountain France Importateur s.a.s., Fountain Netherlands Holding et Fountain Danemark.

 - b. Par Fountain s.a. :
 - a. Hypothèque en 3ème rang sur les terrains et bâtiments propriétés de Fountain s.a. à concurrence d'un montant de 625 K€ en principal et de 62,5 K€ à titre d'accessoires et de 3 années d'intérêts.
 - b. Gage sur son fonds de commerce pour un montant de 625 K€ en principal et 312,5 K€ à titre d'accessoires. Ce gage occupe le 4ème rang après l'inscription prise au profit d'ING Belgium s.a., de BNP Paribas Fortis s.a. et de la Région Wallonne.
 - c. Gage sur les créances au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance s.a. (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013.

 - c. Par Fountain Benelux s.a. :
 - i. Gage sur son fonds de commerce pour un montant de 625 K€ en principal et 312,5 K€ à titre d'accessoires. Ce gage occupe le 4ème rang après l'inscription prise au profit d'ING Belgium s.a., de BNP Paribas Fortis s.a. et de la Région Wallonne.
 - ii. Gage sur créances qu'elle détient au titre de sa convention d'affacturage signée avec KBC Commercial Finance s.a. (ou autre source de financement alternative) datée du 3 juin 2013.

NOTE 18. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Le groupe n'a pas de relation commerciale et financière significative avec des entreprises liées non consolidées.

NOTE 19. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

19.1 Rémunération des administrateurs non-exécutifs

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Les rémunérations attribuées aux administrateurs en 2025 et 2024 sont les suivantes :

Montant en K€	Base	Réunions courtes	Réunions pleines	2025	2024
DARE Consulting s.r.l., représentée par Frédéric Tiberghien	33	2,75	13,2	49,0	51,0
Valor Conseil s.r.l. représentée par Valérie Clar-Baïssas	8,8	1,1	5,5	15,4	17,3
Sparaxis s.a. représentées par Isabelle Devos	8,8 (*)	0,6	3,3	12,7	17,8
Othilie Nicod	8,8	1,4	4,4	14,6	17,8
QuaeroQ n.v., Représentée par Lynn de Proft	8,8	0,8	6,6	16,2	16,2
The Multiplier b.v. Représentée par Axel Vuylsteke	8,8	1,1	4,4	14,3	17,3
Total				122,2	137,4

(*) Le conseil a décidé d'octroyer la rémunération de base à Sparaxis s.a. malgré le fait que le quota de présence ait été légèrement inférieur à 50%.

19.2 Rémunérations du comité de gestion

Le Comité de Gestion est composé de 6 personnes, à savoir le CEO, le CFO, le CSCO, la HR Manager, de la Purchase & Supply Chain Manager, de la Directrice Marketing et du Directeur Régional de Javry.

Les rémunérations du management hors indemnités de rupture de contrat se présentent comme suit :

Personne	Fonction	% ETP	Rémunérations fixes hors charges sociales	Assur. + retraite	Autres	Rémunérations variables nominales hors charges sociales	% variable vs fixe	Rémunérations variables attribuées hors charges sociales	Total hors charges sociales employeur	Charges sociales	Total
J.-P. Faligot	CEO	100%	172.650	34.278	28.625	50.000	22%	39.670	275.223	66.193	341.416
Autres membres		480%	681.669	27.390	51.428	76.568	10%	70.442	776.149	57.739	833.888
	Total							110.112	1.051.372	123.932	1.175.304

Sous l'intitulé « Autres » sont repris les véhicules de société, tickets-repas et allocations forfaitaires pour frais.

Les rémunérations variables sont fixées par rapport à des objectifs prédéfinis à atteindre pour 70% de la rémunération variable en matière de chiffre d'affaires, charges d'exploitation et EBITDA et pour 30% en matière d'objectifs personnels propres aux responsabilités de la personne. Pour rappel, ce ratio est de 80% - 20% pour le CEO.

La rémunération annuelle totale, i.e. fixe et variable à 100% en ce compris les autres avantages, charges sociales incluses, en équivalent temps plein sur l'année la plus basse correspond à 37,4% de la rémunération la plus haute.

Les rémunérations variables sont versées pour les employés soit sous forme de rémunérations et pour les personnes en société sur factures.

19.3 Indemnités de départ du management et des administrateurs non exécutifs

Les indemnités contractuelles de départ des membres employés du Comité de Gestion sont celles prévues par les dispositions légales belges pour le CSCO et françaises pour la HR Manager.

Concernant le CFO, le Directeur Régional de Javry et la Directrice Marketing, les indemnités de rupture sont déterminées dans les conventions signées avec les sociétés de management et sont respectivement de 12 mois et 3 mois pour les 2 autres.

19.4 Transactions avec parties liées effectuées dans des conditions autres que celles de marché

Conformément à l'article 7:97 du Code des Sociétés et Associations, après examen et analyse, il est confirmé que le groupe n'a pas effectué de transactions avec des parties liées dans des conditions autres que celles du marché qui devraient être mentionnées dans le présent rapport. Par ailleurs, après analyse par les représentants des comités d'audit et de nominations/rémunérations, il est confirmé que le groupe n'a pas payé de rémunérations à ses dirigeants qui soient à des conditions autres que celles du marché.

NOTE 20. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

En 2025, la société a poursuivi son désendettement et elle a terminé de rembourser au 31 décembre 2025 ses emprunts historiques à l'exception du remboursement du solde des dettes de Wallonie-Entreprendre qui n'a été prélevé par le créancier que tout début janvier 2026.

NOTE 21. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a pu lever, au cours du premier trimestre 2026, l'ensemble des nombreuses garanties qui étaient associées à ses emprunts historiques (voir Note 17).

Elle a également sécurisé de nouveaux financements (les accords ont été obtenus et les conventions sont en cours de signature) dont :

- une ligne additionnelle de financement de 0,5 M€ ;

- un nouveau crédit d'investissement de 1,0 M€ amortissable d'une maturité de 3 ans.

Ces nouveaux crédits permettront de soutenir les projets de développement tout en maintenant une structure financière solide et équilibrée.

Enfin, la société a communiqué en date du 3 avril 2026 avoir été victime d'un incident de cybersécurité de type ransomware impliquant un accès non autorisé à une partie de son environnement informatique et ayant entraîné l'extraction de certaines données.

A ce stade, Fountain ne s'attend pas à ce que cet incident ait un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

NOTE 22. GESTION DES RISQUES

22.1 Evaluation des risques

Fountain a défini une méthode d'identification et d'évaluation des risques permettant de prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

Les risques identifiés dans tous les domaines sont catégorisés par :

- leur impact potentiel sur l'activité du groupe sur une échelle chiffrée
- leur probabilité de survenance également sur une échelle chiffrée
- la multiplication des deux critères résultant en un niveau de risque pour les activités du groupe

Pour chaque risque, des mesures sont identifiées en vue de réduire ledit risque et l'impact théorique de ses mesures en termes de réduction des risques est chiffré.

Pour chaque risque à nouveau, la réalisation des mesures identifiées permettant de réduire le risque est également chiffré.

La combinaison pour chaque risque identifié des 1° niveau d'importance, 2° impact des mesures sur lesdits risques et 3° réalisation desdites mesures permet d'obtenir un risque résiduel.

Cette analyse fait l'objet d'une revue périodique et d'ajustements.

Domaine de risques	Type de risques	Risques	Niveau de risque	Actions / Réponses	Risque résiduel - 2025
IT	Webshop / attaque/Phishing	Base de données clients (Phishing) / Site inutilisable	15	Mise en place du MFA (Mutli factors authentication) + itunes (gestion devices à distances)	4
Commercial	Chiffre d'affaires	Non réalisation de la croissance du chiffre d'affaires prévue au business plan; risque de non atteinte du net cash flow nécessaire aux remboursements bancaires et aux investissements indispensables	9	Implémentation d'un plan d'actions et de suivi commercial afin de s'assurer du respect des objectifs à atteindre. Pilotage de l'activité New Business sous Hubspot depuis le 01/01/2026 avec suivi précis par commercial	3
Fiscalité	Non respect des prescrits légaux avec sanctions	FR - Facturation de TVA Française par une société non établie au lieu d'appliquer le mécanisme d'autoliquidation. Risque de demande correctif du passé.	8	Régularisation de la situation à partir du 1er avril 2026. La DRESG en a été informée	3
IT	Support SAP	Fin Support ECC 6.0/CRM SAP version en place : 31/12/2025	5	2026: update technique en cours en attendant la migration vers Odoo	3

22.2 Description des principaux risques

Les principaux risques sont détaillés ci-dessous :

Risque de trésorerie

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Au cours de l'année 2025, le niveau d'endettement financier net du Groupe Fountain a de nouveau considérablement baissé. Il s'élève à 26% du total du bilan à comparer à 35% du total bilan un an plus tôt. Cette dette financière nette est également à comparer avec l'EBITDA généré en 2025 de 3.443 K€ comparable aux 3.615 K€ générés un an plus tôt.

Les principaux financements de Fountain en cours auprès des banques ING Belgium, BNP Paribas Fortis, en sus des accords de factoring (cf. infra), et ceux de Wallonie-Entreprendre ont été totalement remboursés au 31 décembre 2025 et au 2 janvier 2026 pour la partie Wallonie-Entreprendre.

Les garanties relatives à ces prêts ont dès lors pu être levées dans le courant du premier trimestre 2026 garantissant par la même occasion un accès plus facile au financement pour le Groupe Fountain.

Pour rappel, dans le cadre de ces financements, Fountain s'était engagée à ne pas octroyer de dividende jusqu'en décembre 2025.

La maturité des dettes financières du groupe non actualisées et hors dette de factoring s'établit comme suit :

Maturité des dettes financières (hors factoring)	<1 an	>1 an	>2 ans	>3 ans <5 ans	> 5 ans	Total
Crédits bancaires moyen terme	576	118	14	600		1.307
Autres emprunts	416	0				416
Dettes de location - sale and lease back	160	62				222
Dettes de location (non actualisées - IRFS 16)	941	798	470	220		2.430
TOTAL	2.093	978	484	820	0	4.375

Le Groupe est également exposé à un risque lié au financement de son besoin en fonds de roulement. Celui-ci dépend notamment des délais de paiement des clients, de la rotation des stocks et des conditions de règlement des fournisseurs.

Afin de couvrir ce besoin, le Groupe recourt à des solutions de financement court terme, notamment des lignes de crédit et des programmes de factoring.

Bien que la situation de trésorerie se soit améliorée au cours de l'exercice, une dégradation des conditions de marché ou un allongement des délais de paiement clients pourrait nécessiter le recours à des financements supplémentaires.

Risques sur le chiffre d'affaires

Le Groupe Fountain étant intégré verticalement, le chiffre d'affaires du groupe exerce une influence directe sur le chiffre d'affaires de la société Fountain s.a..

La gamme de produits « Cartouche » (produit lyophilisé) a été, pendant de nombreuses années, le vecteur principal de la baisse du chiffre d'affaires que connaissait l'entreprise. Malgré les efforts fournis pour tenter de remettre cette gamme au goût du jour, l'obsolescence de cette dernière n'a pu être évitée. Aujourd'hui, cette gamme ne représente plus que 10,5 % de la facturation globale à comparer à 11,6 % en 2024 et a été

progressivement remplacée par les nouvelles solutions proposées par Fountain. Le risque lié à son érosion continue à se réduire graduellement.

Absence partielle de contrats clients

Dans la mesure du possible, les nouveaux clients s'engagent sous contrat pour une durée de 2 à 5 ans. Dans certains cas, il n'est pas possible d'obtenir un engagement des clients sur une période définie. Les solutions proposées sont parfois installées sans engagement contractuel de durée. Par ailleurs, certains anciens clients propriétaires de leur machine ne sont pas liés par un contrat. Dans ce type de situation, la pérennité du client est évidemment plus précaire. Mais ce même type de situation permet également d'entrer en relation avec des clients non liés à leur fournisseur.

La dispersion du chiffre d'affaires sur un nombre très important de clients permet de limiter l'impact de ces pertes de clients.

Attrition du chiffre d'affaires sur la clientèle existante

La combinaison des deux facteurs ci-dessus constitue un risque avéré d'érosion du chiffre d'affaires. Cette érosion résulte essentiellement de la perte de chiffre d'affaires sur des clients à faible, voire très faible chiffre d'affaires annuel (moins de 300 EUR) ou comme expliqué ci-avant au basculement de clients de la gamme cartouches vers d'autres solutions à prix de vente moins élevé. La base de la clientèle comprend en effet une part non négligeable de clients à chiffre d'affaires annuel limité qu'il importe de fidéliser. A défaut, le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients doit être développé pour compenser l'attrition normale et naturelle du chiffre d'affaires sur la clientèle existante.

Plan d'affaires

Le plan d'affaires prévoit une croissance du chiffre d'affaires en 2025 de +4,4 % à 31,6 M€ avec un maintien du niveau d'EBITDA. L'augmentation du chiffre d'affaires est une condition essentielle pour atteindre la rentabilité opérationnelle attendue à long terme, notamment en termes d'EBITDA, et respecter les engagements pris à l'égard des banques et autres créanciers dans le cadre des financements obtenus.

L'axe de développement du chiffre d'affaires est clairement fixé sur la gamme Table Top, les PME de tailles moyennes ainsi que sur les clients multisites.

Risque de fluctuation des prix d'achats

L'activité de Fountain est soumise au risque de fluctuation plus ou moins importante des cours du café ou du cacao qui peuvent avoir un impact sur le prix d'achat des produits et donc sur la marge brute. La part de la matière première dans le produit lyophilisé acheté est de l'ordre de 20%, l'essentiel du coût du producteur étant le processus de lyophilisation en lui-même.

L'impact net des fluctuations des prix sur les marchés du café et du cacao est donc atténué pour Fountain. Par contre, le prix des produits est directement impacté par les coûts d'énergie (notamment pour la lyophilisation) et des frais de transports.

L'approvisionnement en produits et en machines fait, dans certains cas, l'objet de fixation de prix avec ses fournisseurs sur des périodes n'excédant pas l'année. Au 31 décembre 2025, aucun accord de prix à moyen ou long terme n'avait été conclu. Le groupe ne recourt pas à des instruments de couverture de prix d'achat.

Fountain a pour politique de répercuter les variations de prix d'achats dans le prix de vente, avec pour objectif de maintenir la stabilité dans le temps de ses taux de marge.

Risque lié à l'approvisionnement de café

Le marché mondial du café connaît actuellement plusieurs tensions significatives qui affectent l'approvisionnement et les prix. Ce sont aussi bien les facteurs climatiques, économiques ou géopolitiques que logistiques qui créent un environnement de marché tendu, avec des prix plus volatils et des risques d'approvisionnement accrus. Face à ces évolutions, le groupe Fountain multiplie ses sources d'approvisionnement et compte relever le niveau minimum de ses stocks sur les références clés.

Risque d'augmentation des coûts d'exploitation

Fountain a pris pour politique de répercuter les hausses de coûts dans ses prix de vente afin de préserver son niveau de rentabilité. En conséquence d'autres augmentations de prix pourraient être appliquées si les conditions de marchés le demandaient.

Risque de taux d'intérêts

Les financements sont contractés soit à taux fixe, soit à taux flottant. Le montant total des financements à taux flottant (Euribor + marge financière) au 31/12/2025 s'élève à 1.822 K€ (3.036 K€ au 31/12/2024).

Depuis fin juin 2019, Fountain n'a plus de couverture sur le taux flottant de ces financements.

Une hausse des taux d'intérêts aurait un impact sur les charges financières de Fountain. A titre d'exemple, une augmentation du taux de base de 100 points entrainerait une augmentation des charges des dettes financières de 18,22 K€.

Risque de devise

Le Groupe Fountain étant principalement actif dans des pays de la zone Euro, à l'exception pour l'essentiel de sa filiale au Danemark, l'exposition au risque de change est peu significative et aucune couverture n'est prise en ce domaine.

Risque alimentaire

Du fait de son activité de vente, de location et de mise à disposition de machines à boissons froides et chaudes à base de produits lyophilisés ou en grain, le groupe Fountain est exposé aux risques alimentaires. À ce titre, le groupe Fountain se fournit en produits uniquement auprès de producteurs certifiés. Par ailleurs, le groupe Fountain vend, loue ou met à disposition des distributeurs de boissons fabriqués par des fournisseurs spécialisés en application des normes requises pour les pays dans lesquels ces machines sont commercialisées. Compte tenu de son secteur d'activité, Fountain qui gère le conditionnement de certains produits, fait régulièrement l'objet de contrôles par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire).

Les recommandations de l'AFSCA sont normalement assorties d'un délai de mise en place ou de régularisation. Fountain suit les recommandations de l'AFSCA et procède aux modifications et au besoin aux régularisations nécessaires. Les agréments octroyés de l'AFSCA à Fountain sont disponibles sur le site de l'AFSCA (www.afsca.be).

Préservation des actifs en clientèle

Bien que la politique commerciale soit de vendre les machines aux clients ou au Vendor Lessor qui les louera au client, dans certains cas, le groupe Fountain loue et met à disposition de ses clients des distributeurs de boissons qui restent ses actifs propres. Le risque de pertes et de dommages à ses machines disséminées chez des milliers de clients en France, au Danemark et au Benelux est circonscrit par un suivi régulier des contrats des machines placées en clientèle et par les visites régulières des vendeurs produits et des techniciens de maintenance chez les clients. Ce risque étant réparti sur un grand nombre de clients, son importance est limitée.

Risque de non-recouvrement de créances commerciales

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé pour l'essentiel en B2B par ses propres filiales et sous-filiales. Les accords de factoring ne comprennent pas de clause d'assurance-crédit. Les créances impayées sont à charge du Groupe. La facturation régulière des clients porte sur la location éventuelle des machines et les consommations de produits. La plus grande partie des clients du groupe est constituée de petites et moyennes entreprises, le montant moyen des factures émises est donc très limité (environ 150 €) de même que l'encours par client. Le suivi régulier des retards de paiement et l'arrêt rapide des livraisons en cas de retard de paiement permet de circonscrire rapidement les montants à risques. En conséquence, le groupe ne couvre pas ses créances contre le risque de défaillance financière de ses clients B2B. Une partie du chiffre d'affaires est réalisée avec distributeurs indépendants dont 4,9 % avec environ 15 distributeurs français, 5 néerlandais et 1 belge et dont pour 0,3 % avec une dizaine d'autres distributeurs européens et non européens. Un suivi régulier des créances sur ces distributeurs et une relation de longue date avec ces derniers permettent de réduire les risques de non-recouvrement.

Le taux historique de pertes sur créances commerciales est inférieur à 1 % sur les derniers exercices.

Risque informatique

La concentration de toutes les filiales sur un seul et même système informatique centralisé rend le groupe Fountain plus dépendant du bon fonctionnement et de la sécurité de ce système et de la disponibilité des données qui y sont enregistrées. En conséquence, les systèmes de sauvegarde, de dédoublement et de redémarrage du système en cas de désastre grave ont été redéfinis et renforcés. Ainsi, le système mis en place assure au groupe Fountain un RTO (recovery time objective ou temps de récupération des données) de 48 heures et un RPO (recovery point objective ou période maximale de données perdues) de 24 heures.

Bien que suivi de manière attentive, ce risque est considéré comme ayant une probabilité faible d'occurrence.

NOTE 23. RESULTAT PAR ACTION

Résultat net par action en Euro	2025	2024
Résultat de l'exercice (numérateur)	899.791	1.654.743
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)	5.977.293	5.977.293
Résultat par action (de base et dilué)	0,15	0,28

Résultat ajusté net par action en Euro	2025	2024
Résultat de l'exercice (numérateur)	899.791	1.517.810
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)	5.977.293	5.977.293
Résultat par action (de base et dilué)	0,15	0,25

Ajustement net par action en Euro	2025	2024
Résultat de l'exercice (numérateur)	0	-136.933
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (dénominateur)	5.977.293	5.977.293
Résultat par action (de base et dilué)	0,00	-0,02

L'ajustement net par action est commenté en Note 15.

Le nombre d'actions moyen pondéré est calculé en considérant le capital à 5.977.293 actions en date du 31 décembre 2025.

Les actions sont sans désignation de valeur nominale et le nombre d'actions nominatives au 31/12/2025 est de 1.362.052.

Etant donné qu'il n'y a pas d'instruments dilutifs en circulation, le résultat par action de base et le résultat par action dilué sont identiques.

NOTE 24. ACTIONNARIAT

L'actionnariat de Fountain SA se compose comme suit :

	2025			
	Nombre d'actions détenues	% de détention		
Quaeroq	1.975.763	33,05%		
Tiberghien Frédéric	1.282.109	21,45%		
DARE Consulting	32.259	0,54%	1.314.368	21,99%
Marc Coucke	37.550	0,63%		
Alychlo	818.879	13,70%	856.429	14,33%
Sous-total	4.146.560	69,37%		
Public	1.830.733	30,63%		
Nombre total d'actions	5.977.293	100,00%		

Source : déclarations de transparence reçues par :

- * la société Quaeroq s.a., société d'investissements de droit belge
- * Monsieur Frédéric Tiberghien, citoyen belge
- * la société Dare-Consulting s.r.l., société de droit belge, contrôlée par F.
- * Monsieur Marc Coucke, citoyen belge
- * la société Alychlo n.v., société de droit belge contrôlée par M. Coucke

NOTE 25. PERSPECTIVES 2026

En 2026, le Groupe entend accélérer l'exécution de son plan stratégique 2025-2028 avec pour priorités :

- Le renforcement continu de l'offre à forte valeur ajoutée, afin d'accompagner la montée en gamme et d'augmenter la contribution des segments stratégiques ;
- Le développement des comptes nationaux et multi-sites, levier clé de croissance organique et d'amélioration de la récurrence du chiffre d'affaires ;
- La poursuite des investissements structurants soutenant l'expansion commerciale et opérationnelle.

NOTE 26. TAUX DE CHANGE

Euro/DKK	2025	2024
Taux de clôture	0,13388	0,13408
Taux moyen	0,13396	0,13403

7 AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

24 AVRIL 2026	PUBLICATION DES COMPTES STATUTAIRES ET CONSOLIDÉS 2025
26 MAI 2026 À 10H00	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2026	COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2026
30 SEPTEMBRE 2026	PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026
15 MARS 2027	COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR LES RÉSULTATS ANNUELS 2026

8 COMPTES STATUTAIRES

8.1 Comptes statutaires synthétiques selon les normes comptables belges

8.1.1 Compte de résultat statutaire

<i>(en K EUR) après affectation</i>	31/12/2025	31/12/2024
I. VENTES ET PRESTATIONS	14.634	14.698
A. Chiffre d'affaires	13.104	13.037
B. Autres produits d'exploitation	1.530	1.661
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	-14.526	-13.960
A. Approvisionnements et marchandises	-9.586	-9.254
B. Services et biens divers	-3.090	-2.874
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-1.701	-1.630
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations -, reprises +)	-112	-157
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations -, reprises +)	-3	-13
F. Autres charges d'exploitation	-34	-32
III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	108	738
IV. Produits Financiers récurrents	457	423
V. Produits Financiers non récurrents	111	313
VI. Charges Financières récurrentes	-325	-399
VII. Charges Financières non récurrentes	-201	-200
VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	150	875
IX.bis Transferts/prélèvements sur impôts différés & X. Impôts sur le résultat	-4	-25
XI. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	146	850
XII. Prélèvements/transferts aux réserves immunisées		
XIII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER	146	850
A. Report à nouveau	146	850

8.1.2 Bilan Statutaire après répartition

(en K EUR)	31/12/2025	31/12/2024
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
ACTIFS IMMOBILISES	7.432	7.263
I. Immobilisations incorporelles	186	126
II. Immobilisations corporelles	295	303
III. Immobilisations financières	6.951	6.834
ACTIFS CIRCULANTS	6.473	6.807
IV. Créances à plus d'un an	0	0
V. Stocks, Commandes en cours d'exécution	1.589	1.113
VI. Créances à un an au plus	4.045	5.170
VII. Placements de trésorerie	0	0
VII. Valeurs disponibles	699	366
IX. Comptes de régularisation	141	158
TOTAL DE L'ACTIF	13.905	14.070

(en K EUR)	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	4.162	4.015
I. Capital souscrit	3.018	3.018
II. Prime d'émission	802	802
IV. Réserves	302	1.410
V. Bénéfice reporté	40	-1.215
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES	11	11
VII.A. Provisions pour risques et charges	11	11
DETTES	9.733	10.043
VIII. Dettes à plus d'un an	93	169
IX. Dettes à un an au plus	9.552	9.803
X. Comptes de régularisation	88	71
TOTAL DU PASSIF	13.905	14.070

8.2 Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 31 décembre 2025 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des comptes statutaires annuels au 31 décembre 2024.

La société procède chaque année à des tests de dépréciation sur ses actifs immobilisés financiers. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette des participations est supérieure à leur valeur économique, et qu'aucun élément particulier ne prouve que cet écart soit temporaire, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge sur la période.

Les tests de dépréciation sont basés sur l'actualisation au coût du capital des « free cash flows » sur 5 ans générés par les participations tenant compte de la valeur estimée de sortie de l'actif. Compte tenu de l'intégration industrielle verticale des activités du Groupe Fountain, avec pour conséquence que les revenus de Fountain S.A. ne peuvent être dissociés des revenus de ses filiales qui assurent la commercialisation de ses produits, il a été considéré justifié d'effectuer ces tests d'impairment sur une base consolidée et non pas sur les revenus individualisés de chacun des actifs testés. Ainsi, l'ensemble des immobilisations incorporelles, corporelles et financières (en particulier la participation détenue dans la société Fountain Netherlands Holding) font l'objet d'un test unique et global, en ce compris les créances à long terme et les comptes courants actifs de Fountain s.a. sur ses filiales diminués des dettes et comptes courants passif de Fountain s.a. envers ces mêmes filiales et de la dette financière nette hors groupe de ces filiales.

Les projections de free cash flows ont été établies sur base des hypothèses suivantes.

Free cash-flow futurs

Les free cash-flow futurs sont issus du budget 2026 extrapolé sur 5 ans sur base des hypothèses détaillées ci-après.

Les hypothèses utilisées incluent la poursuite la dynamisation de l'activité, réalisée en 2024 et 2025, telle que prévue dans budget 2026 et dans les années ultérieures, et d'autre part une maîtrise de l'augmentation des coûts dans le futur.

- Chiffre d'affaires

Les hypothèses de chiffre d'affaires 2026 par UGT résultent du budget 2026 établi durant l'année, prévoyant la poursuite du développement commercial grâce au renforcement des équipes commerciales, une hausse du budget marketing et l'accélération du déploiement commercial de Javry sur les Flandres et sur la France. Le taux de croissance projeté en 2026 est ainsi établi à 4,4%. L'hypothèse prise après 2026 est une croissance respectivement de 6,1% - 5,6% - 5,0% et 5,0% pour les années 2027 à 2030 du modèle et cela pour chaque UGT.

- Coûts

Le coût des ventes est maintenu à un niveau stable du chiffre d'affaires pour chaque UGT. Le taux de marge brute ne sera pas mis sous pression en cas de hausse des prix des matières premières étant donné la capacité du groupe à répercuter systématiquement la hausse des prix subis sur les prix de vente.

Les coûts opérationnels (essentiellement les salaires, les frais de transport, les frais IT et de marketing) à venir sont également en hausse afin de soutenir la croissance prévue de l'activité. Ils resteront néanmoins monitorés de près en 2026. L'hypothèse prise est une croissance de ceux-ci de 5,1% en 2026 et une croissance respectivement de 5,2% - 4,0% - 3,4% et 3,0% pour les années 2027 à 2030 du modèle et cela pour chaque UGT. La conséquence du maintien des coûts opérationnels sous contrôle est l'augmentation du ratio EBITDA/CA dans la période budgétée, de 7,0% en 2026 jusqu'à atteindre 10,3% en 2030 au niveau du groupe, ce qui est raisonnable car en deçà de données historiques atteintes par Fountain dans le passé.

Valeur terminale

Le taux de croissance terminale retenu (après la cinquième année des modèles) est de 0%. Par conséquent, la valeur terminale correspond à la projection perpétuelle des cashflows libres ressortant des perspectives établies dans le plan financier prévisionnel de l'année 2030 auxquelles un facteur d'actualisation correspondant est appliqué.

Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement résulte de l'application dans les projections du pourcentage de BFR par rapport au chiffre d'affaires sur base des derniers comptes consolidés arrêtés.

Investissements

Les investissements représentent essentiellement l'achat de machines données en location directe aux clients. Ce montant est limité compte tenu du fait que l'essentiel des distributeurs de boissons soit vendus au client, soit vendus à un intermédiaire financier qui en assure la location aux clients.

Les investissements informatiques sont concentrés sur la société-mère (Fountain s.a.) et sont pris en compte sur les UGTs via les free cash-flow licences alloués sur les UGTs.

Fiscalité des free cash flows

Les free cash-flow futurs sont calculés avant impact fiscal dans les filiales.

Taux d'actualisation WACC

Le taux utilisé pour l'actualisation des flux futurs avant charge fiscale a été précisé comme étant le coût moyen pondéré du capital avant charge fiscale. Ce dernier est calculé comme étant le taux moyen du coût du capital et du coût de l'endettement financier, pondéré entre la valeur d'entreprise à la date de clôture et le montant de l'endettement financier du groupe à cette même date de clôture. Le coût du capital est calculé comme étant le taux sans risque des marchés de Fountain, i.e. la France, la Belgique et le Danemark, tel que publié dans le rapport de l'IESE Business School, augmenté de la prime de risque nette et d'une prime de risque pour petites entreprises de ces mêmes marchés tous deux issus de la même étude et ajustée du « Beta » propre à l'action de la société Fountain sur le marché Euronext, fixé sur base d'un Beta du secteur d'activité de Fountain et ajusté, compte tenu de la structure bilantaire de Fountain à 0,46 pour ses activités en Belgique et France et à 0,47 pour ses activités au Danemark.

- En 2025, il a été fixé à 7,1% pour le Benelux (vs 7,86% en 2024), 6,68% pour la France (vs 7,23% en 2024) et 6,92% pour le Danemark (vs 6,54%).
- Le coût de la dette (net) s'élève à 3,39% pour le Benelux (vs 3,91% en 2024) et 3,39% pour la France (vs 3,91% en 2024) et 3,53% pour le Danemark (vs 4,10% en 2024). La baisse de ces taux par rapport à 2024 résulte de la variation de l'Euribor 3 mois.
- Tous les flux d'une année sont actualisés en considérant qu'ils sont réalisés en moyenne à la moitié de l'année (facteur 0,5) :
 - l'actualisation du cash-flow de l'année n+5 prend le facteur temporel 4,5
 - l'actualisation de la valeur terminale est calculée sur base d'une perpétuité comme du cash-flow de la 5^{ème} année.

Valeurs à tester

Les valeurs d'actifs couvertes par le test de rentabilité futur sont les suivantes.

Valeurs nettes à tester en €	déc-24	déc-25
Immobilisations corporelles	190.343	195.731
Bâtiment		
Immobilisations incorporelles	125.824	186.492
Participations dans filiales	1.456.932	1.456.932
Créances LT sur filiales	5.415.255	5.353.299
Dettes LT à filiales		
Créances CT commerciales échues		
Dettes CT commerciales échues (FI)		
Compte courant actif	1.350.612	1.892.089
Compte courant passif	-1.970.946	-1.936.409
Dette financière nette (hors intercos) dans les filiales	1.971.775	2.180.909
Autres		
Total valeur à tester	8.539.794	9.329.043

L'augmentation des valeurs à tester par rapport à 2024 provient principalement de l'augmentation de la dette financière nette dans les filiales ainsi que l'augmentation de comptes courant de la société Fountain SA avec ses filiales.

Test de sensibilité

Le test de sensibilité des variations des valeurs des actifs testés (participations et autres) en fonction de la variation des paramètres clés utilisés pour ces tests de valorisation dont, primo, l'évolution attendue du chiffre d'affaires et, secundo, celle des coûts opérationnels montre une sensibilité importante au facteur d'évolution du chiffre d'affaires comme l'atteste le tableau de sensibilité ci-dessous.

Chiffre d'affaires

Année n+2 à n+5

Année n+1	Année n+2 à n+5													
	0	-15,0%	-12,5%	-10,0%	-7,5%	-5,0%	-2,5%	0	2,5%	5,0%	7,5%	10,0%	12,5%	15,0%
	-17,5%	-9.329	-9.329	-4.717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-15,0%	-9.329	-9.329	-4.228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-12,5%	-9.329	-9.329	-3.740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-10,0%	-9.329	-9.329	-3.252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-7,5%	-9.329	-9.056	-2.763	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-5,0%	-9.329	-8.568	-2.275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	-2,5%	-9.329	-8.080	-1.787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	-9.329	-7.591	-1.298	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2,5%	-9.329	-7.103	-810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5,0%	-9.329	-6.615	-321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	7,5%	-9.329	-6.126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10,0%	-9.329	-5.638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	12,5%	-9.329	-5.149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	15,0%	-9.329	-4.661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	17,5%	-9.329	-4.173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dans ce tableau, les pourcentages verticaux donnent les hypothèses de variation du taux de croissance du chiffre d'affaires de l'année n+1, i.e. 2026, par rapport au taux de croissance prévu en n+1 dans les projections financières et les pourcentages horizontaux correspondent aux hypothèses de variation du taux de croissance du chiffre d'affaires pour les années n+2 à n+5, i.e. 2027 à 2030 par rapport au taux de croissance prévu en n+2 à n+5 dans les projections financières. Le croisement des deux paramètres donne la dépréciation qui en résulterait en K€.

Le tableau montre ainsi que sur base des hypothèses de croissance de chiffre d'affaires retenues pour l'année 2026, d'une part (correction de 0%), et pour les exercices 2027 à 2030, d'autre part (correction de 0%), aucun impairment n'est requis. A titre d'exemple, si les hypothèses de croissance étaient corrigées en 2027 à 2030 de -10%, un impairment de 1.298 k€ serait nécessaire.

En ce qui concerne l'évolution du coût moyen pondéré du capital qui est utilisé comme taux d'actualisation des projections financières, le test de sensibilité montre qu'il n'y a pas de risque de réduction de valeur sur les actifs testés même en cas de hausse significative de ce taux.

Les trade-marks sont testées sur base des royalties perçues.

A la date d'arrêté des comptes, et suite au résultat du test, la Direction et le Conseil d'Administration constatent qu'il n'y a pas d'informations pertinentes permettant de considérer que des pertes de valeur complémentaires devraient être prises en considération dans le futur.
